



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



RAPPORT MORAL

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -

29 Septembre 2020



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Faits Marquants	2
Réalisations du Mandat	2 - 5
Quelques chiffres	
Campagne 2019-2020 – Aperçu sur la Campagne 2020-2021	7
Production, Collecte, Importations, évolution des Stocks de Blé Tendre	7 - 10
Importations Nationales de Céréales et Produits dérivés	11 - 12
Part des membres de la FNCL dans les importations nationales	13
Année civile 2019	
Statistiques FNM et AFAC	14 - 15
Droits d'importation	16 - 17
Appels d'offres	
Récapitulatif	18
Prix moyens FNBT et Primes compensatoires des AO internationaux des trois dernières campagnes	19 - 22
Appels d'offres publics hors ONICL	23
Marché mondial	
Perspectives et Statistiques	24 - 43
Projet de Plan d'Actions et axes de travail	44 - 45
Annexes	46
Éphémérides - décembre 2019 à septembre 2020	47 - 58
Importations	
Année civile 2019	
Palmarès des origines pays et ports d'arrivée	59
Campagne 2019/2020	
Palmarès des origines pays et ports d'arrivée	60
Logistique portuaire	
Attribution des quais pour les navires de céréales et produits dérivés de mars à juin 2020 à CasaPort	61 - 64
Compte-rendus et courriers	65 - 135

Faits Marquants

- Covid-19, état d'urgence sanitaire et confinement
- Sécheresse et mauvaise campagne céréalière
- Niveau d'alerte sur les stocks de blé tendre
- Suspension des droits d'importation sur le blé tendre et ses dérivés durant toute l'année 2020
- Niveau d'importations inédit (+44% pour les céréales, +56% pour les dérivés)
Engagement d'achats de la Récolte nationale et forte mobilisation à l'importation
- Congestion portuaire et polémique avec l'ANP
- Dématérialisation accélérée dans le contexte de l'état d'alerte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 : acceptation de copies scannées par la Douane, PortNet, l'ONSSA, l'Office des Changes, le GPBM, l'ONICL, et les Silos portuaires
 Priorité aux échanges électroniques
 Soumissions aux appels d'offres de l'ONICL via le portail des marchés publics.
- Lancement de la nouvelle stratégie « Génération Green 2020-2030 », à l'issue du « Plan Maroc Vert 2020 »

Réalisations du Mandat

- **Lobbying de la FNCL en faveur de la dématérialisation des procédures**
 Propositions pour une dématérialisation des documents, acceptée et mise en application par nos partenaires publics et privés dans le contexte de la pandémie.
- **Développement associatif**
 - Adhésion à la FNCL le 14 septembre 2020, de l'Association Interprofessionnelle Marocaine des Exportateurs et Importateurs des Céréales, des Légumineuses et des Épices (AIMEXICLE)
 - Projet en cours de création d'une association des organismes stockeurs, qui sera affiliée à la FNCL
- **Image, Communication & Lobbying**



La FNCL avait pris l'initiative de créer le **Think Tank « Grain Vision Morocco »**, qui ambitionne d'être une plateforme de réflexion, d'échanges et d'écoute entre les différentes parties prenantes du secteur céréalier, de l'amont à l'aval.

L'objectif du think tank « Grain Vision Morocco » est de rendre la filière visible et audible auprès des différentes parties prenantes de l'écosystème céréalier, tout en travaillant sur la mise en place d'un modèle économique fédérateur, innovant, agile et pérenne, répondant aux exigences et aux besoins de notre pays en céréales.

La convention de partenariat Académique, signée avec l'ESSEC Business School Afrique Atlantique, doit conforter le volet pédagogique et l'espace de réflexion du think tank, et a permis d'organiser plusieurs séminaires au cours de l'exercice précédent.

La crise du Covid-19 ayant imposé un coup d'arrêt aux travaux de Grain Vision Morocco cette année, ceux-ci devraient reprendre dès la fin de la pandémie, sous la houlette de la FIAC, dont la vocation naturelle est d'appréhender les problématiques et enjeux stratégiques de la filière dans leur globalité.

▪ **Relations à l'International**

La FNCL entretient des relations étroites de coopération avec les pays exportateurs de Céréales et produits dérivés, et a pour habitude d'inviter leurs représentants au Maroc pour présenter leur production annuelle (Russie, Ukraine, Argentine, France...)

La crise du Covid-19 a empêché la visite d'une délégation brésilienne cette année, mais l'organisation de webinaires est prévue avec les partenaires français, américains, canadiens et russes.

Des courriers des principaux pays exportateurs (France, Ukraine, USA, Canada, Argentine, Brésil) nous ont été adressés, s'engageant officiellement sur la continuité des livraisons au Maroc malgré la pandémie.

▪ **ONICL**

Facilitations

Nous avons obtenu l'acceptation des copies certifiées conformes pour les Attestations d'escale, sous réserve que le document original soit présenté à l'ONICL par le chef de file.

Importations pour Compte de tiers : Accord formel obtenu auprès de l'ONICL et de la Douane pour la gestion de ces cas. Prise en charge sur le portail de l'ONICL dans le cadre de la dématérialisation.

Concertation

Des réunions de suivi et de concertation avec la profession sont organisées régulièrement pour le suivi de la campagne agricole, des importations et des stocks disponibles.

Ainsi, en échange de l'ouverture des frontières toute l'année 2020, les membres de la FNCL se sont engagés formellement à acheter la Récolte nationale, et se sont fortement mobilisés sur les importations pour faire face aux besoins du pays (Cf. Page 12).

La nomination en juin 2019, de M. SEBGUI comme nouveau Directeur de l'ONICL et sa volonté affirmée de travailler de concert avec notre fédération dans le cadre de la FIAC, nous a permis d'enclencher récemment les travaux sur les chantiers ci-après :

- Mise aux Normes et à Niveau du secteur du Stockage des Céréales ;
- Mise en place d'une Réglementation relative à la consistance, au mode de constitution et au Financement des Stocks de Sécurité ;
- Conception d'un Modèle de Gouvernance de l'Approvisionnement du pays en céréales, combinant Récolte Nationale et Importations ;
- Amélioration de la Règlementation et de la Fiscalité de notre secteur d'activité.
- Mise à jour des CPS

▪ **SOSIPO**

- Nous avons obtenu en 2019 de la SOSIPO de ne plus facturer les jours fériés, les temps de grèves et les arrêts de travail.
- Depuis janvier 2020, les évacuations sont facturées au tarif du direct pour les navires céréaliers en transit aux terminaux céréaliers des ports de Casablanca, Safi, Agadir et Nador.
- Augmentation des prix à Casablanca depuis août 2020
- Le programme de développement du terminal céréalier au port de Casablanca, visant à augmenter les capacités de stockage et d'évacuation, et dont la finalisation était attendue avant le début de la campagne d'importations, a pris du retard et n'est toujours pas pleinement opérationnel à l'heure actuelle.

▪ **ONSSA**

- Chenille légionnaire d'automne
Alerte sanitaire mondiale en janvier.
Procédure déclarative prévue, mais pas entrée en application jusqu'à présent.
- Notre requête de dématérialisation a été acceptée à titre exceptionnel pour les scans des certificats phytosanitaires émis par les autorités officielles du pays exportateur, dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

FIAC

Cooptation en mars 2020, puis élection en juin de M. Jamal M'HAMDI à la présidence de la FIAC, suite à l'élection de M. Chakib ALJ à la CGEM.

Office des Changes

Demande de la FNCL, acceptée à titre exceptionnel dans le cadre de l'état d'alerte sanitaire, du Règlement des importations par remise documentaire contre copie numérisée des connaissements maritimes, pour les opérations d'importation de céréales et produits dérivés jusqu'au 30 juin 2020.

Communication à l'OC de la liste des entreprises bénéficiaires de la mesure de facilitation.

Douane

Notre demande de délivrance des récépissés pour le compte de tiers a été prise en compte et étudiée en collaboration avec l'ONICL et la FNCL. Sa gestion est désormais opérationnelle depuis mai 2020.

La douane a accédé à notre demande de dématérialisation des documents, à l'occasion de la pandémie :

Copies scannées des factures acceptées depuis mars 2020.

Dématérialisation des Demandes de Franchise Douanière (DFD) via le Guichet Unique PortNet depuis avril.

Envoi électronique obligatoire du Bon à Délivrer via la plateforme « PortNet » depuis mai.

Dématérialisation et déconcentration de l'arbitrage de la valeur depuis juillet.

ANP

Décisions 30 & 31/DG/2020 en mars 2020, relatives aux conditions d'accès des navires céréaliers, controversées et vivement contestées par la profession (FNCL, FNM, FISA, AFAC), en raison des conditions abusives fixant les règles, mesures et conditions de traitement et d'accostage des navires céréaliers.

Courriers de la FIAC, de la FNCL, de la FNM et de la FISA, adressés aux ministères des Transports et de l'Agriculture, manifestant leur rejet de ces décisions, et demandant un arbitrage et l'intervention des autorités de tutelle pour annuler ces décisions et en éviter les conséquences prévisibles :

- Congestion portuaire
- Rallongement des délais d'attente en rade et de traitement des navires céréaliers
- Montants importants de surestaries à payer en devises
- Renchérissement du coût de revient des céréales importées
- Retards et ou ruptures dans les mises à disposition et les livraisons des cargaisons

Demande de la profession d'accéder aux quais sans conditions de :

- Délai minimum de jours d'attente
- Nombre de navires en rade
- Limitation du nombre de quais en cas de disponibilité
- Perte du tour de priorité

Mises en demeures adressées directement par l'ANP aux importateurs pendant la période de congestion.

Campagne de communication tendancieuse menée par l'ANP, rejetant la responsabilité de la congestion portuaire sur les importateurs.

Malgré un travail collaboratif positif avec les Directions Régionales Portuaires de l'ANP, les rapports de la profession avec la Direction Générale ne sont pas satisfaisants.

Nous estimons que le modèle de gestion imposé par Agence Nationale des Ports est un système de rente pervers et illégitime, destructeur de valeur et très préjudiciable pour nos membres.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Quelques chiffres

Campagne 2019-2020 – Aperçu sur la Campagne 2020-2021	7
Production, Collecte, Importations, évolution des Stocks de Blé Tendre	7 – 10
Importations Nationales de Céréales et Produits dérivés	11 – 12
Part des membres de la FNCL dans les importations nationales	13
Année civile 2019	
Statistiques FNM et AFAC	14 – 15
Droits d'importation	16 – 17
Appels d'offres	
Récapitulatif	18
Prix moyens FNBT et Primes compensatoires des AO internationaux des trois dernières campagnes	19 – 22
Appels d'offres publics hors ONICL	23

Campagne 2019-2020 – Aperçu sur la Campagne 2020-2021

Production, Collecte, Importations, évolution des Stocks de Blé Tendre

La campagne céréalière 2019/2020 a été très moyenne en raison d'une pluviométrie concentrée pour l'essentiel sur les tout premiers mois de la campagne (septembre à décembre 2019), avec une absence de pluies durant les mois qui ont suivi.

Ce qui a eu pour conséquence de retarder la croissance des cultures céréalières, et de causer une baisse des rendements, notamment au niveau des régions sud.

La production enregistrée pour les céréales est de 29,8 millions de quintaux, soit une baisse de 60% en comparaison avec une année moyenne (évaluée à 75 millions de quintaux selon les objectifs du Plan Maroc Vert) et de 43% par rapport à la campagne précédente.

La collecte de Blé Tendre de la campagne 2019/2020 s'est achevée officiellement fin octobre 2019, et a tout juste atteint 10,3 MQx pour une production de 26,8 MQx.

La persistance de la sécheresse au Maroc a conduit à une campagne céréalière 2020/2021 catastrophique. La collecte de Blé Tendre s'est achevée en août et n'a pu atteindre que 3,6 MQx, soit le tiers de la collecte de la campagne précédente.

Campagnes céréalières

(Source ONICL)

Emblavements (en ha)	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
2019/2020	1 637 311	818 680	1 050 150	63 290	3 569 431
2018/2019	1 687 310	818 677	1 050 153	63 000	3 619 141
2017/2018	1 891 460	996 638	1 598 680	148 178	4 634 956

Production (1000 qx)	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
2019/2020	16 500	7 500	5 800	-	29 800
2018/2019	26 817	13 437	11 612	405	52 270
2017/2018	49 101	24 320	29 195	1 184	103 800

Commercialisation (1000 qx)	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
2019/2020	10 300	151	38	-	10 489
2018/2019	18 366	196	548	-	19 110
2017/2018	16 636	159	69	9	16 873

Importations (1000 qx)	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
2019/2020	36 500	10 300	10 300	30 500	87 600
2018/2019	29 040	7 986	1 574	22 418	61 017
2017/2018	26 647	8 160	4 550	24 918	64 275

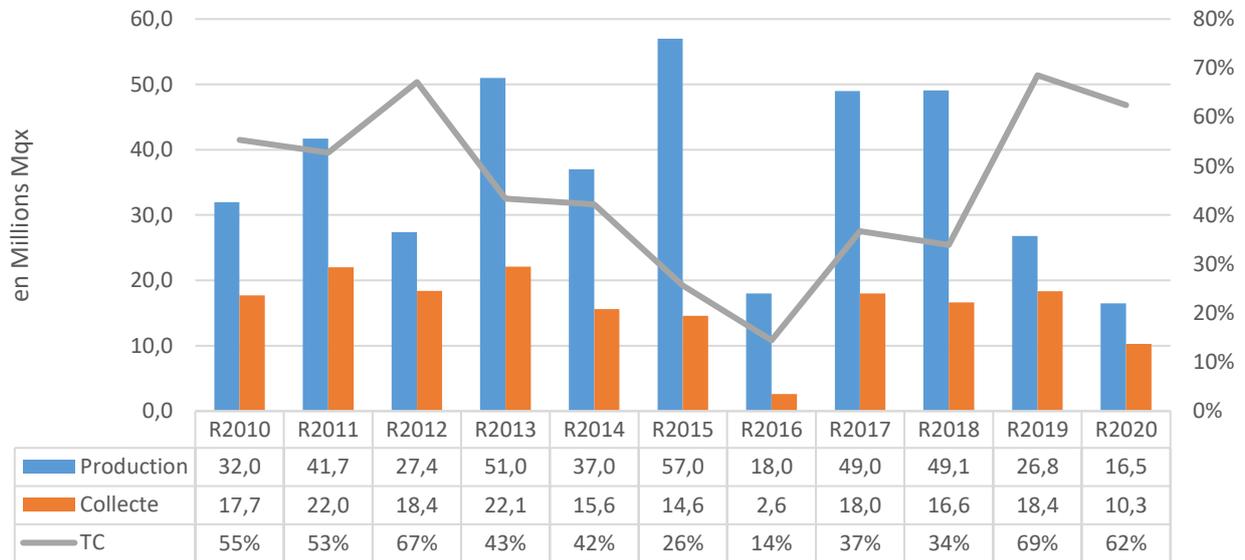


F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
**Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses**



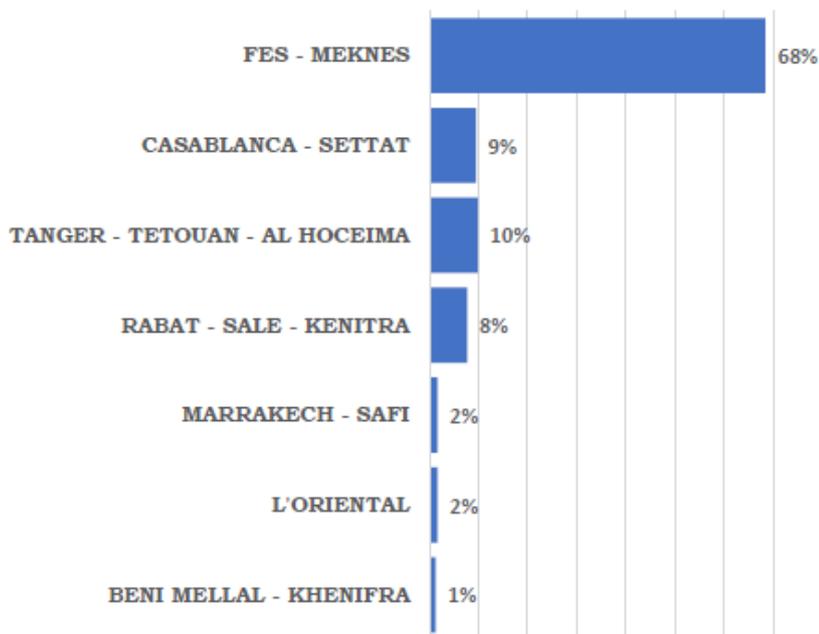
Evolution du taux de collecte du BT de la production nationale



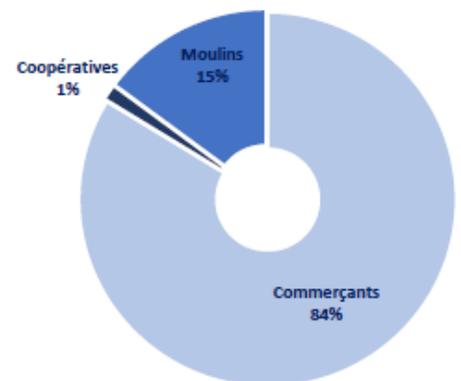
Collecte totale du Blé Tendre - Récolte - 2020 : 3,63 Mqx

STRUCTURE DE LA COLLECTE DU BLÉ TENDRE

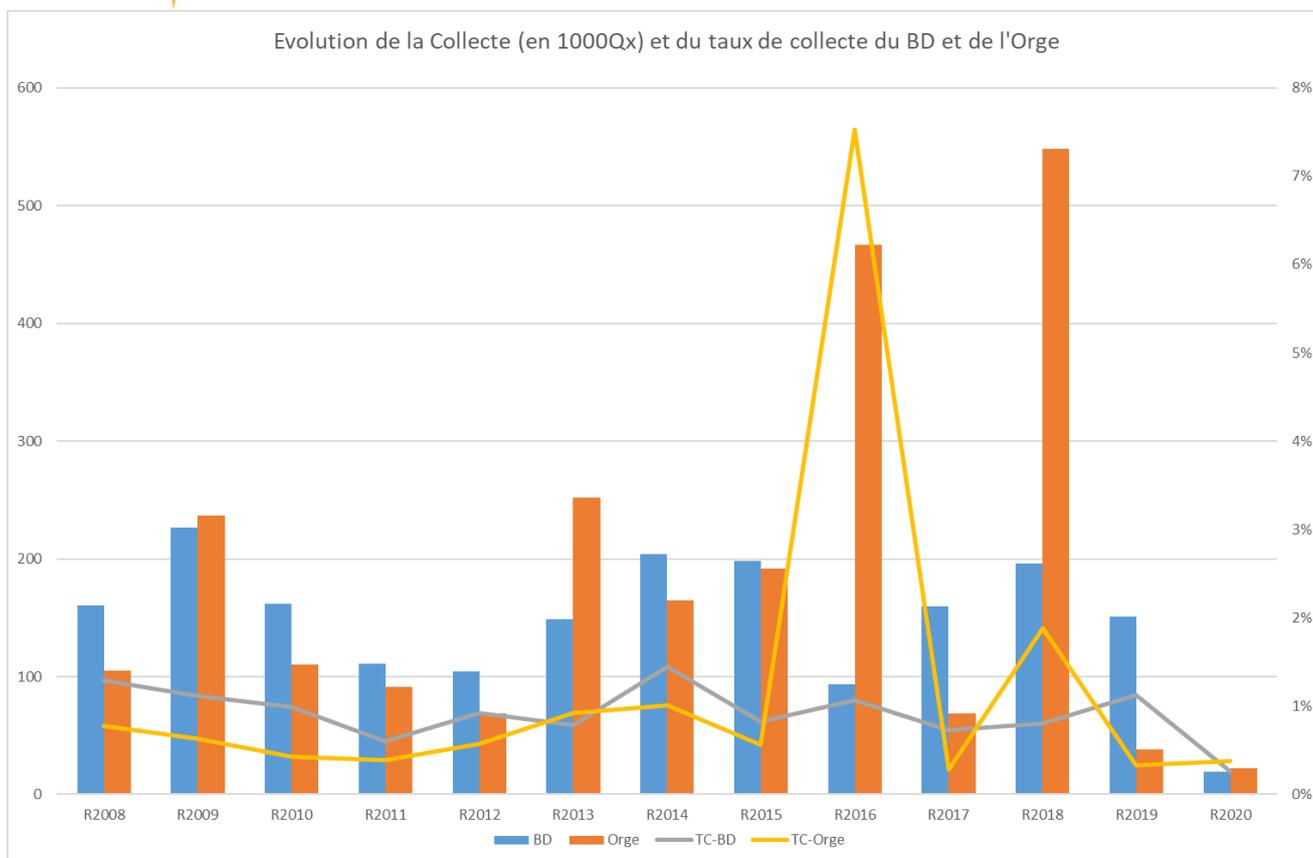
Structure de la collecte par région



Collecte par opérateur



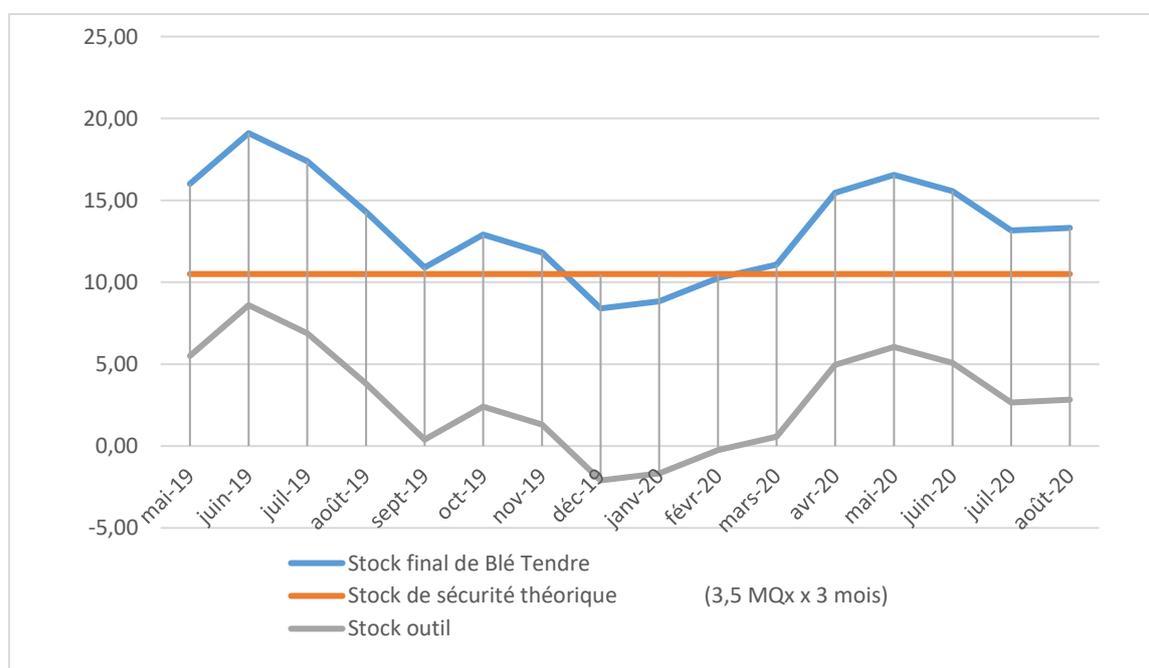
(Source ONICL)



(Source ONICL)

Évolution des stocks de Blé Tendre

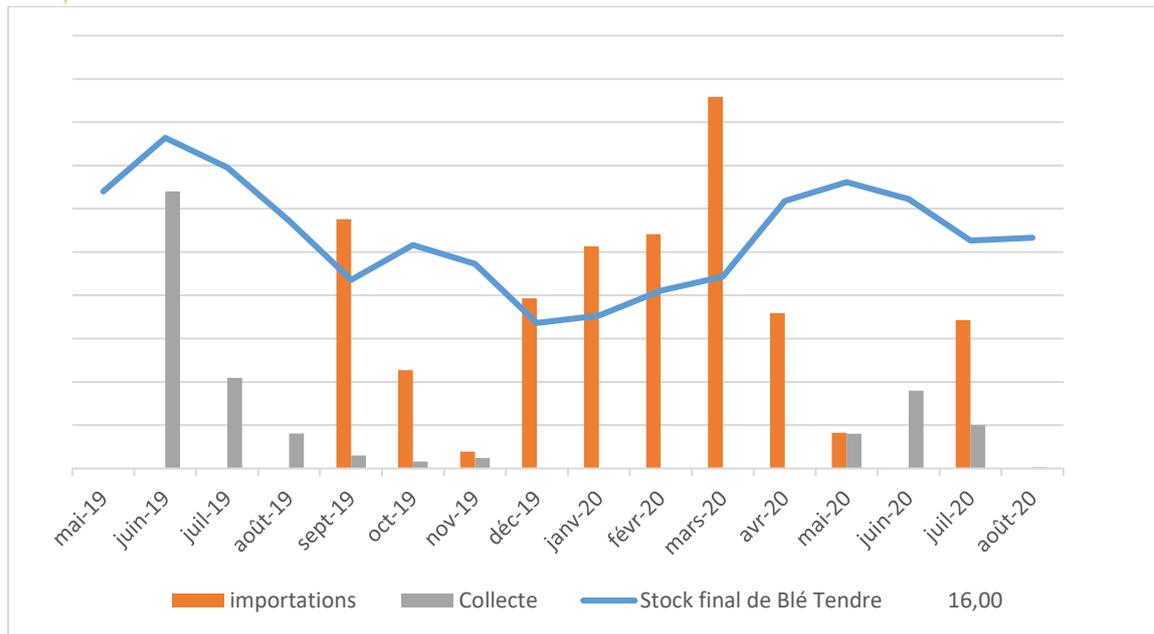
Les courbes ci-après présentent l'évolution du niveau de stocks de Blé Tendre de mai 2019 à fin août 2020





F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطنى
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



MQx	Stock final de Blé Tendre	Stock de sécurité théorique (3,5 MQx x 3 mois)	Stock outil	écrasements	importations	Collecte
mai-19	16,00	10,50	5,50			
juin-19	19,10	10,50	8,60	-3,30		6,40
juil-19	17,39	10,50	6,89	-3,80		2,09
août-19	14,30	10,50	3,80	-3,40		0,81
sept-19	10,90	10,50	0,40	-3,80	5,76	0,30
oct-19	12,90	10,50	2,40	-3,70	2,27	0,16
nov-19	11,81	10,50	1,31	-3,60	0,39	0,24
déc-19	8,40	10,50	-2,10	-3,80	3,93	
janv-20	8,83	10,50	-1,67	-3,50	5,13	
févr-20	10,26	10,50	-0,24	-3,70	5,41	
mars-20	11,07	10,50	0,57	-4,60	8,58	
avr-20	15,45	10,50	4,95	-4,20	3,59	0,80
mai-20	16,54	10,50	6,04	-3,30	0,82	1,80
juin-20	15,56	10,50	5,06	-3,60	0,00	1,00
juil-20	13,16	10,50	2,66	-3,40	3,43	0,03
août-20	13,32	10,50	2,82	-3,30		

Chiffres en gras communiqués par l'ONICL sur son bulletin périodique

Importations nationales de Céréales et Produits dérivés (Campagne 2019 – 2020)

L'ONICL n'ayant pas donné suite à nos demandes de statistiques concernant les importations par origine et les achats de la production locale par opérateurs, la FNCL constitue ses propres statistiques d'importations sur la base des informations quotidiennes fournies par ses autres sources (partenaires et opérateurs logistiques).

Au cours de la Campagne 2019-2020, 11,4 millions de tonnes de céréales et produits dérivés ont été importées – dont 8,7 pour les céréales et 2,6 pour les produits dérivés, par 66 sociétés contre 53 au cours de la campagne précédente.

En raison de la sécheresse qui frappe l'agriculture céréalière marocaine depuis l'an dernier, les importations ont fait un bond en enregistrant des progressions inédites de +44% pour les céréales principales, +56% pour les produits dérivés, et +46% au global :

(BASE DATE ARRIVÉE)

Importations comparées des deux dernières campagnes céréalières

	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Var. Qté	%
BLE DUR	834 089	990 980	156 892	19%
BLE TENDRE	2 713 154	3 510 853	797 699	29%
BLE FOURRAGER	135 537	143 704	8 167	6%
MAIS	2 181 201	3 035 900	854 700	39%
ORGE	188 867	1 046 178	857 311	454%
AVOINE		12 944	12 944	
Totaux Céréales	6 052 848	8 740 560	2 687 712	44%
Tourtaux DE SOJA	525 244	661 402	136 158	26%
GRAINE DE SOJA	28 765	71 002	42 237	147%
Coque de SOJA	86 655	167 421	80 766	93%
PULPE DE BETTERAVE	272 574	477 990	205 416	75%
Tourtaux DE TOURNESOL	338 176	398 125	59 949	18%
DDGS - Drèches de maïs	183 602	247 519	63 917	35%
SON DE BLE	155 897	373 060	217 163	139%
Tourtaux COLZA	78 152	69 173	-8 980	-11%
Gluten de MAIS	31 723	73 403	41 680	131%
LUZERNE	21 999	43 643	21 644	98%
GRAINE DE TOURNESOL		9 460	9 460	
CAROUBES		9 850	9 850	
Totaux Produits dérivés	1 722 787	2 602 048	879 261	51%
Totaux Tous Produits	7 775 635	11 342 608	3 566 973	46%

**F.N.C.L**

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



Récapitulatif de la Campagne, importations par port d'arrivée



Campagne 2019 / 2020, du 1er juin 2019 au 31 mai 2020

Sources : silos, consignataires et ANP (Traitement FNCL)

Importations Nationales (en TM)								
	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Safi	Tanger Med	Totaux	%
BLE DUR	31 650	546 153	413 178				990 980	11%
BLE TENDRE	459 078	2 100 886	626 712	159 301	164 876		3 510 853	40%
BLE FOURRAGER		136 704			7 000		143 704	2%
MAIS	225 006	1 995 642	777 522	11 033	26 697		3 035 900	35%
ORGE	206 906	377 779	83 563	319 479	58 450		1 046 178	12%
AVOINE		8 472	4 473				12 944	0%
Totaux Céréales	922 640	5 165 636	1 905 447	489 813	257 023	0	8 740 560	77%
Tourtaux DE SOJA	53 266	548 661	54 026		5 450		661 402	25%
GRAINE DE SOJA		58 556	12 446				71 002	3%
Coque de SOJA	15 043	111 137	41 241				167 421	6%
PULPE DE BETTERAVE	72 682	188 827	208 570	7 911			477 990	18%
Tourtaux DE TOURNESOL	25 100	373 025					398 125	15%
DDGS - Drèches de maïs	24 430	204 489	18 600				247 519	10%
SON DE BLE	119 024	253 235	801				373 060	14%
Tourtaux COLZA		69 173					69 173	3%
Gluten de MAIS	1 000	72 403					73 403	3%
LUZERNE	6 600		37 043				43 643	2%
GRAINE DE TOURNESOL		9 460					9 460	0%
CAROLUBES		9 850					9 850	0%
Totaux Produits dérivés	317 145	1 898 816	372 727	7 911	5 450	0	2 602 048	23%
Totaux Tous Produits	1 239 785	7 064 452	2 278 174	497 724	262 473	0	11 342 608	100%
	11%	62%	20%	4,4%	2%	0%		

Importations de Céréales et Produits dérivés (Campagne 2019 – 2020) Part des Membres

Avec 9,6 millions de tonnes importées de Céréales et Produits dérivés, les membres de la FNCL représentent 85% de importations nationales de la campagne 2019/2020.

Importations des MEMBRES (en TM)								
	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Safi	Tanger Med	Totaux	%
BLE DUR	31 650	303 439	229 504				564 594	8%
BLE TENDRE	205 977	1 917 917	331 585	131 801	105 064		2 692 344	37%
BLE FOURRAGER		132 576			7 000		139 576	2%
MAIS	208 886	1 984 642	777 522	6 083	26 697		3 003 830	42%
ORGE	88 008	284 500	83 563	281 121	58 450		795 642	11%
AVOINE		4 086	4 473				8 559	
Totaux Céréales	534 521	4 627 161	1 426 648	419 005	197 211		7 204 545	75%
Tourtaux DE SOJA	53 266	548 661	54 026		5 450		661 402	28%
GRAINE DE SOJA		30 056	12 446				42 502	2%
Coque de SOJA	15 043	111 137	41 241				167 421	7%
PULPE DE BETTERAVE	29 182	162 727	192 860	19 511			404 280	17%
Tourtaux DE TOURNESOL	25 100	362 125					387 225	16%
DDGS - Drèches de maïs	24 430	204 489	18 600				247 519	10%
SON DE BLE	67 424	248 235	801				316 460	13%
Tourtaux COLZA		65 887					65 887	3%
Gluten de MAIS	1 000	72 403					73 403	3%
LUZERNE			37 043				37 043	2%
GRAINE DE TOURNESOL								
Caroube								
Totaux Produits dérivés	215 445	1 805 720	357 017	19 511	5 450		2 403 143	25%
Totaux Tous Produits	749 966	6 432 881	1 783 664	438 515	202 661		9 607 688	100%
	8%	67%	19%	4,6%	2%			

Part des MEMBRES dans les Importations Nationales (en TM)							
	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Safi	Tanger Med	Totaux
BLE DUR	100%	56%	56%				57%
BLE TENDRE		91%	53%	83%	64%		77%
BLE FOURRAGER		97%			100%		97%
MAIS	93%	99%	100%	55%	100%		99%
ORGE	43%	75%	100%	87%	100%		76%
Totaux Céréales	58%	90%	75%	85%	77%		82%
Tourtaux DE SOJA	100%	100%	100%		100%		100%
GRAINE DE SOJA		51%	100%				60%
Coque de SOJA	100%	100%	100%				100%
PULPE DE BETTERAVE	40%	86%	92%	100%			83%
Tourtaux DE TOURNESOL	100%	97%					97%
DDGS - Drèches de maïs	100%	100%	100%				100%
SON DE BLE	54%	98%	100%				83%
Tourtaux COLZA		95%					95%
Gluten de MAIS	100%	100%					100%
LUZERNE			100%				85%
GRAINE DE TOURNESOL							
Caroube							
Totaux Produits dérivés	67%	95%	96%	100%	100%		92%
Totaux Tous Produits	60%	91%	78%	85%	77%		85%

Voir en annexes (pages 61 - 67) :

- Palmarès des origines pays
- Palmarès des importateurs / global tous produits
- Palmarès des importateurs de blés, maïs et orge

Statistiques FNM et AFAC

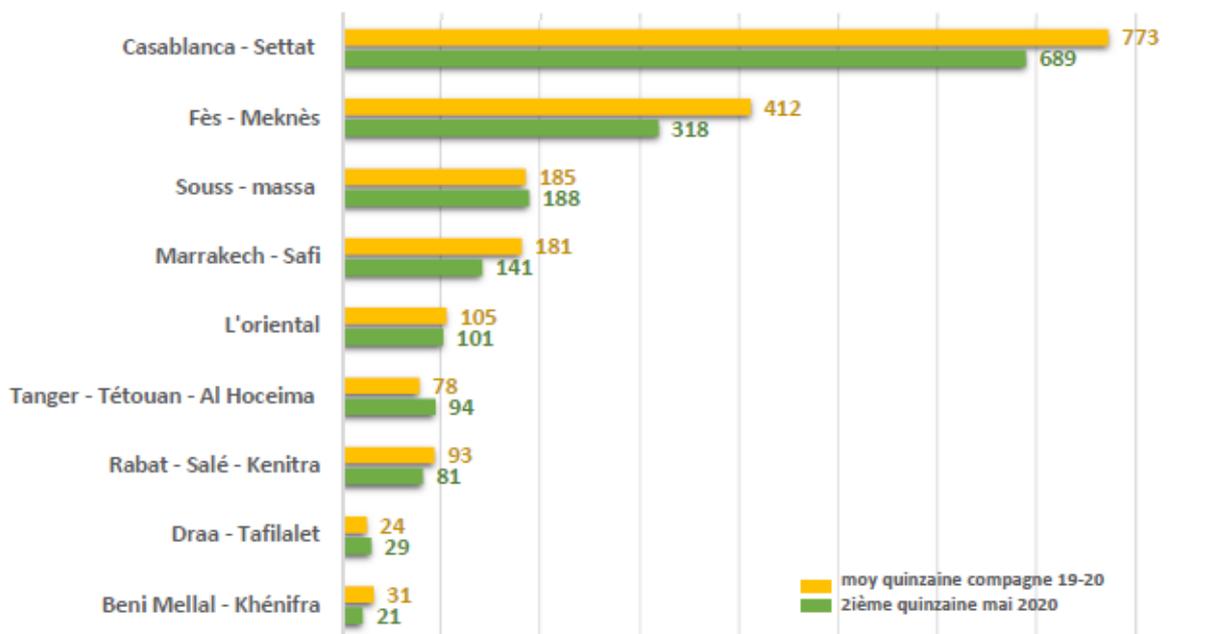
Au cours de l'Année civile 2019, les moulins recensés par la **FNM** ont procédé aux **écrasements** de 49,3 millions de quintaux toutes céréales confondues (BT – BD – Orge), dont 43,9 de Blé Tendre.

Concernant la campagne 2019/2020, Les écrasements totalisent 55,1 millions de Qx, dont 81% pour le Blé Tendre (local et import).

Ecrasement total céréales du 01/06/2019 au 31/05/2020 : 55,1* Mqx

Blé tendre : 81 % Blé dur : 17% Orge : 2%

Ecrasement du blé tendre par quinzaine en 1000 qx



(Source ONICL)

En 2019, les membres de l'**AFAC** ont produit 4.7 millions de tonnes d'aliments composés, qui représentent une consommation de 2 millions de tonnes de Maïs, et 400.000 tonnes de Blé Fourrager et d'Orge.

Selon le ministère de l'agriculture, les principales filières de production animale ont enregistré de bonnes performances durant la campagne 2019/2020. La production de viandes rouges a augmenté de 2%, pour atteindre 603 mille tonnes. La production des viandes blanches a augmenté de 4% pour atteindre 720 mille tonnes et la production des œufs de consommation a progressé de 5% pour atteindre 6.6 Milliards d'unités.

La situation est tout autre actuellement en raison des répercussions de la pandémie de Covid-19, qui a eu pour effet de faire baisser la consommation, dans un contexte de surcapacité de production des volailles.

Les producteurs d'aliments composés doivent faire le choix de maintenir leurs capacités en pariant sur une reprise de la consommation, ou de réduire la volure en tablant sur une baisse de la consommation.

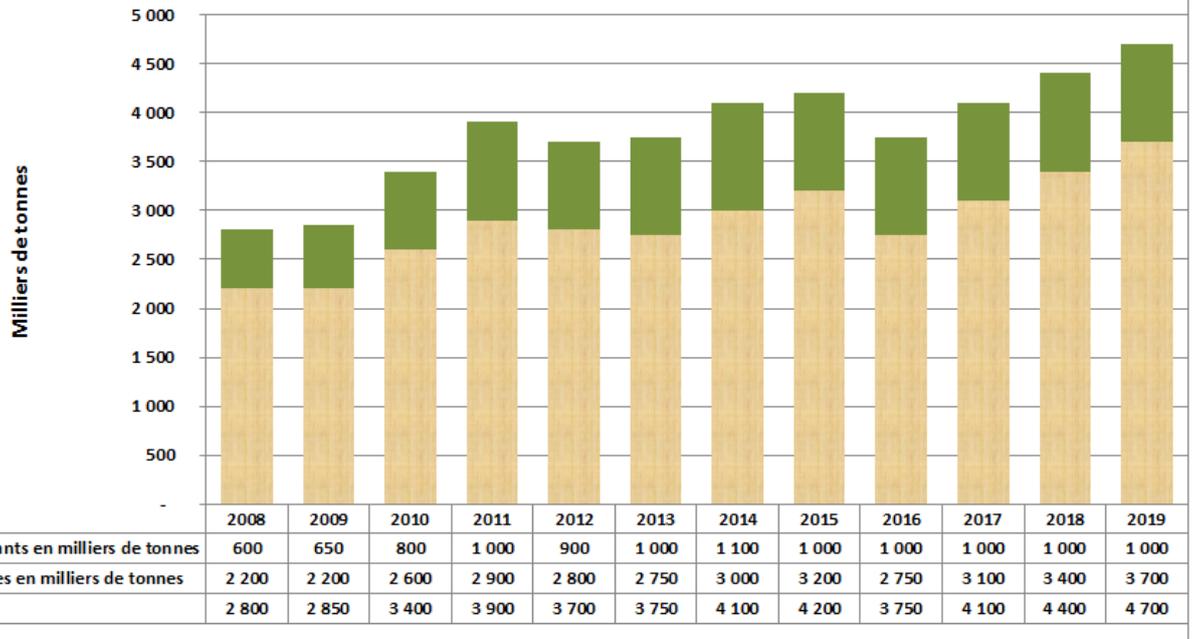


F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطنى
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



Évolution de la production des aliments composés



(Source AFAC)

Droits d'importation du Blé Tendre

2004 à décembre 2020

Année	Taux en %	Période
2004	100	À compter du 10 juin 2004
2005	115	À compter du 13 juin 2005
2006	130	À compter du 03 août 2006
2007	60	À compter du 19 février 2007
	30	À compter du 29 juin 2007
	Suspension jusqu'au 31.05.2008	À compter du 27 septembre 2007
2008	50	À compter du 1 ^{er} juin 2008
	Suspension	À compter du 16 août 2008
2009	135	Du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2009
2010	50	À compter du 1 ^{er} janvier 2010
	135	À compter du 1 ^{er} juin 2010
	Suspension	Du 16 septembre au 31 décembre 2010
2011	Suspension	Du 15 novembre au 31 décembre 2011
2012	Suspension	Jusqu'au 29 février 2012
	Suspension	Du 1 ^{er} mars au 30 avril 2012
	17,5	À compter du 1 ^{er} juin 2012
	Suspension	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2012
2013	45	À compter du 10 août 2013
2014	45	Du 01.05.14. au 31.08.14
2014 – 2015	17,5	Du 01.09.14 au 30.04.15



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses

2015	75	Du 01.05.15 au 31.10.15
	50	Du 01.11.15 au 31.12.15
2016	30	Du 01.01.16 au 15.06.16
	65	Du 16.06.16 au 15.08.16
2017	135	Du 18.05.17 au 31.12.2017
2018	30	Du 01.01.18 au 13.06.18
	135	Du 14.06.18 au 31.10.18
	Suspension	Du 01.11.18 au 31.12.18
2019	Suspension	Du 02.01.19 au 30.04.19
	135	Du 01.05.19 au 30/09/19
	35	Du 01/10/19 au 31/12/19
2020	Suspension	Du 01/01/20 au 31/12/20

Appels d'offres publiés depuis juin 2019

Approvisionnement des minoteries en Blé Tendre destiné à la fabrication des farines subventionnées

Date	N° A.O.	Céréale	Quantité en Qx
13/06/2019	03/DC/BT/06/2019	BT	602.500
11/07/2019	04/DC/BT/07/2019	BT	1.974.000
10/10/2019	05/DC/BT/10/2019	BT	1.268.000
06/12/2019	06/DC/BT/12/2019	BT	1.264.000
06/02/2019	07/DC/BT/02/2020	BT	1.233.000
09/04/2020	02/DC/BT/04/2020	BT	1.268.000
28/05/2020	04/DC/BT/05/2020	BT	1.275.000
16/07/2020	09/DC/BT/07/2020	BT	1.252.500

Approvisionnement des centres de relais en Orge subventionnée

Date	N° A.O.	Céréale	Quantité en Qx
11/06/2019	AAO21/2019/DPA/20/MARRAKECH (Direction Provinciale de l'Agriculture de Marrakech)	Orge	5.000
12/03/2020	01/DC/ORGE/03/2020	Orge	2.165.000
15/04/2020	03/DC/ORGE/04/2020	Orge	146.800
22/05/2020	05/DC/ORGE/05/2020	Orge	452.500
04/06/2020	06/DC/ORGE/06/2020	Orge	2.850.000

Contingents tarifaires préférentiels origine USA

Date	N° A.O.	Céréales	Quantité en TM
05/09/2019 & 01/10/2019	02/CT-USA/09/19 & 03/CT-USA/10/19	BT	576.000
05/09/2019 & 01/10/2019	02/CT-USA/09/19 & 03/CT-USA/10/19	BD	345.455
09/01/2020	01/CT-USA/01/20	BD	354.545
05/03/2020	02/CT-USA/03/20	BD	354.545

Contingents tarifaires préférentiels origine UE

Date	N° A.O.	Céréales	Quantité en TM
02/10/2019	02/CT-UE/10/19	BT	576.000
02/10/2019	02/CT-UE/10/19	BD	45.455

(*) Voir tableaux ci-après : Prix moyens FNBT, et Primes compensatoires des Appels d'Offres émis dans le cadre des contingents tarifaires préférentiels / origines USA & UE

**Prix moyens FNBT, et Primes compensatoires des Appels d'Offres émis dans le cadre des contingents
tarifaires préférentiels / origines USA & UE**

Campagne	Qtés attribuées	CA	Prix moyen	Différentiel prix de référence	
				CA	CA Différentiel
Total 2017 / 2018	9.469.039	2.479.256.640	261,83	258,80	28.669.251
Total 2018 / 2019	5.905.100	1.503.149.027	254,55	-4,25	-25.090.853
Total 2019 / 2020	9.469.000	2.464.495.521	260,27	1,47	13.918.321

Appels d'offres émis dans le cadre des contingents tarifaires préférentiels / origines USA & UE

Campagne	Origine	Période	Date limite de réalisation	Soumissionnaires	Produits	Qtés appelées en TM	Qtés attribuées en TM	Prime Compensatoire Unitaire moyenne à verser (en DH/TM)	Prime Compensatoire Globale à verser (en DH/TM)
2017/2018	02/CT-USA/10/17	USA	10/11/2017	31/12/2017	1 titulaire	Blé tendre	30.000	20,02	-
2017/2018	02/CT-USA/10/17	USA	10/11/2017	31/12/2017	Aucune offre	Blé dur	327.273	-	-
2017/2018	01/CT-USA/01/18	USA	08/01/2018	31/05/2018	6 titulaires	Blé tendre	363.636	1,75	552.350
2017/2018	01/CT-USA/01/18	USA	08/01/2018	31/05/2018	Aucune offre	Blé dur	336.364	-	-
2018/2019	02/CT-USA/09/18	USA	28/09/2018	31/12/2018	Aucune offre	Blé dur	336.364	-	-
2018/2019	01/CT-USA/01/19	USA	10/01/2019	31/12/2019	Aucune offre	Blé dur	336.364	-	-
2019/2020	02/CT-USA/09/19	USA	05/09/2019	31/12/2019	Aucune offre	Blé tendre	576.000	-	-
2019/2020	02/CT-USA/09/19	USA	05/09/2019	31/12/2019	Aucune offre	Blé dur	345.455	-	-
2019/2020	03/CT-USA/10/19	USA	01/10/2019	31/12/2019	1 titulaire	Blé tendre	576.000	0,00	0
2019/2020	03/CT-USA/10/19	USA	01/10/2019	31/12/2019	Aucune offre	Blé dur	345.455	-	-
2019/2020	01/CT-USA/01/20	USA	09/01/2020	31/12/2020	Aucune offre	Blé dur	354.545	-	-
2019/2020	02/CT-USA/03/20	USA	05/03/2020	31/12/2020	Aucune offre	Blé dur	354.545	-	-
2017/2018	03/CT-UE/02/17	UE	16/02/2017	30/04/2017	7 titulaires	Blé tendre	263.636	170,18	44.818.763
2018/2019	01/CT-UE/01/18	UE	09/01/2018	31/05/2018	7 titulaires	Blé tendre	363.636	162,61	62.383.929
2018/2019	01/CT-UE/01/18	UE	09/01/2018	31/05/2018	Aucune offre	Blé dur	45.555	-	-
2018/2019	02/CT-UE/11/18	UE	22/11/2018	31/05/2019	Aucune offre	Blé dur	45.455	-	-
2018/2019	01/CT-UE/04/19	UE	25/04/2019	31/05/2019	Aucune offre	Blé tendre	363.636	-	-
2019/2020	02/CT-UE/10/19	UE	02/10/2019	31/05/2020	9 titulaires	Blé tendre	576.000	175,14	100.879.000
2019/2020	02/CT-UE/10/19	UE	02/10/2019	31/05/2020	1 titulaire	Blé dur	45.455	1,05	5.250



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Prix moyens achats AO ONICL

Campagne 2017 / 2018

(Traitement FNCL)

Régions	Zones bénéficiaires	Qtés souscrites	Qtés attribuées	CA	Prix moyen	Différentiel prix de référence 258,80	CA Différentiel
BENI MELLAL - KHENIFRA	BENI MELLAL	205.200	155.500	39.844.778	256,24	-2,56	-398.622
	KHENIFRA	29.500	26.500	6.879.980	259,62	0,82	21.780
	KHOURIBGA	118.500	104.000	26.273.500	252,63	-6,17	-641.700
	OULED GOUAOUCH (BOUJAAD)	56.000	56.000	14.204.300	253,65	-5,15	-288.500
	RFALA (AZILAL)	70.500	70.500	17.874.000	253,53	-5,27	-371.400
		479.700	412.500	105.076.558	254,73	-4,07	-1.678.442
CASABLANCA - SETTAT	BERRECHID	66.500	76.500	19.401.850	253,62	-5,18	-396.350
	BOUZNKA	52.500	43.000	11.158.995	259,51	0,71	30.595
	CASABLANCA	2.717.643	1.017.000	259.769.035	255,43	-3,37	-3.430.565
	EL JADIDA	362.000	275.500	70.654.940	256,46	-2,34	-644.460
	HAD SOUALEM	240.500	176.000	45.062.977	256,04	-2,76	-485.823
	LBIR JDID	53.507	45.500	11.747.424	258,19	-0,61	-27.976
	OUED ZEM	25.000	19.000	4.935.700	259,77	0,97	18.500
	SAHEL OLD HRIZ	34.500	39.000	9.976.860	255,82	-2,98	-116.340
	SETTAT	77.000	88.000	22.663.260	257,54	-1,26	-111.140
		3.629.150	1.779.500	455.371.041	255,90	-2,90	-5.163.559
DRAA - TAFILALET	ERRACHIDIA	256.000	189.000	50.925.755	269,45	10,65	2.012.555
	MIDELT	103.000	84.500	21.885.230	259,00	0,2	16.630
	OUARZAZATE	574.000	419.000	114.031.000	272,15	13,35	5.593.800
		933.000	692.500	186.841.985	269,81	11,01	7.622.985
FES - MEKNES	FES	2.691.198	813.000	205.824.813	253,17	-5,63	-4.579.587
	MEKNES	1.050.400	540.200	137.335.037	254,23	-4,57	-2.468.723
	TAZA	156.500	98.500	25.402.992	257,90	-0,9	-88.808
		3.898.098	1.451.700	368.562.842	253,88	-4,92	-7.137.118
MARRAKECH - SAFI	AIT OURIR	149.000	100.000	26.344.042	263,44	4,64	464.042
	EL KELAA	142.250	92.500	24.026.395	259,74	0,94	87.395
	ESSAOUIRA	235.500	177.500	47.136.800	265,56	6,76	1.199.800
	MARRAKECH	727.538	457.964	120.635.487	263,42	4,62	2.114.489
	SAFI	197.738	177.500	45.984.571	259,07	0,27	47.571
			1.452.026	1.005.464	264.127.295	262,69	3,89
ORIENTAL	BENI ENSAR	51.500	51.500	13.472.625	261,60	2,8	144.425
	BERKANE	106.000	95.000	24.998.462	263,14	4,34	412.462
	DRIOUCH	52.500	46.500	12.184.695	262,04	3,24	150.495
	OUIDA	596.500	487.500	128.310.078	263,20	4,4	2.145.078
	SELOUANE	260.000	227.000	59.608.764	262,59	3,79	861.164
		1.066.500	907.500	238.574.624	262,89	4,09	3.713.624
RABAT - SALE - KENITRA	KENITRA	553.000	252.500	64.262.214	254,50	-4,3	-1.084.786
	KHEMISSSET	74.500	46.000	11.733.025	255,07	-3,73	-171.775
	SIDI KACEM	57.800	45.000	11.437.850	254,17	-4,63	-208.150
	SIDI SLIMANE	131.500	88.000	22.575.550	256,54	-2,26	-198.850
	SKHIRAT	35.500	30.500	7.824.775	256,55	-2,25	-68.625
	SOUK EL ARBA	49.000	46.000	11.822.860	257,02	-1,78	-81.940
		901.300	508.000	129.656.274	255,23	-3,57	-1.814.126
SOUSS MASSA	AGADIR	70.000	62.000	16.749.240	270,15	11,35	703.640
	AIT IAAZZA (TAROUDANT)	95.500	64.500	17.418.265	270,05	11,25	725.665
	AIT MELLOUL	3.605.529	1.550.376	419.269.874	270,43	11,63	18.032.643
	TIZNIT	849.000	509.500	139.348.073	273,50	14,7	7.489.473
		4.620.029	2.186.376	592.785.452	271,13	12,33	26.951.421
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	IMZOUREN (AL HOCEIMA)	88.000	88.000	23.271.440	264,45	5,65	497.040
	KSAR EL KEBIR	113.500	90.500	23.502.345	259,69	0,89	80.945
	LARACHE	64.000	46.000	12.024.293	261,40	2,6	119.493
	TANGER	326.000	167.000	44.095.619	264,05	5,25	876.019
	TETOUAN	255.500	134.000	35.366.872	263,93	5,13	687.672
		847.000	525.500	138.260.569	263,10	4,30	2.261.169
		17.826.804	9.469.039	2.479.256.640	261,83	3,03	28.669.251



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Prix moyens achats AO ONICL

Campagne 2018 / 2019

(Traitement FNCL)

Régions	Zones bénéficiaires	Qtés souscrites	Qtés attribuées	CA	Prix moyen	Différentiel prix de référence 258,80	CA Différentiel
BENI MELLAL - KHENIFRA	BENI MELLAL	175.000	90.500	22.557.650	249,26	-9,54	-863.750
	KHENIFRA	43.000	27.500	6.808.035	247,56	-11,24	-308.965
	KHOURIBGA	93.500	63.500	15.730.540	247,73	-11,07	-703.260
	OULED GOUAOUCH (BOUJAAD)	51.000	41.500	10.570.100	254,70	-4,1	-170.100
	RFALA (AZILAL)	49.000	49.000	12.322.000	251,47	-7,33	-359.200
		411.500	272.000	67.988.325	249,96	-8,84	-2.405.275
CASABLANCA - SETTAT	BERRECHID	69.000	48.000	11.980.190	249,59	-9,21	-442.210
	BOUZNICA	28.000	26.000	6.479.550	249,21	-9,59	-249.250
	CASABLANCA	2.578.500	588.500	146.777.009	249,41	-9,39	-5.526.791
	EL JADIDA	242.500	156.500	39.278.385	250,98	-7,82	-1.223.815
	HAD SOUALEM	167.500	101.000	25.321.679	250,71	-8,09	-817.121
	LBIR JDID	30.500	27.500	6.935.200	252,19	-6,61	-181.800
	SAHEL OLD HRIZ	26.000	26.000	6.485.580	249,45	-9,35	-243.220
SETTAT	69.500	51.500	12.879.390	250,09	-8,71	-448.810	
		3.211.500	1.025.000	256.136.983	249,89	-8,91	-9.133.017
DRAA - TAFILALET	ERRACHIDIA	304.500	113.500	28.799.611	253,74	-5,06	-574.189
	MIDELT	112.500	48.500	12.141.489	250,34	-8,46	-410.311
	OUARZAZATE	929.000	296.000	79.404.829	268,26	9,46	2.800.029
		1.346.000	458.000	120.345.929	262,76	3,96	1.815.529
FES - MEKNES	FES	2.856.000	475.000	114.833.725	241,76	-17,04	-8.096.275
	MEKNES	1.448.500	325.500	79.815.025	245,21	-13,59	-4.424.375
	TAZA	115.000	62.500	15.387.405	246,20	-12,6	-787.595
		4.419.500	863.000	210.036.155	243,38	-15,42	-13.308.245
MARRAKECH - SAFI	AIT OURIR	98.500	58.000	14.792.288	255,04	-3,76	-218.112
	EL KELAA	88.500	52.500	13.311.550	253,55	-5,25	-275.450
	ESSAOUIRA	193.000	120.000	31.048.300	258,74	-0,06	-7.700
	MARRAKECH	1.203.200	275.000	70.650.857	256,91	-1,89	-519.143
	SAFI	147.000	100.000	25.494.367	254,94	-3,86	-385.633
		1.730.200	605.500	155.297.362	256,48	-2,32	-1.406.038
ORIENTAL	BENI ENSAR	30.500	30.500	7.658.685	251,10	-7,7	-234.715
	BERKANE	58.500	58.500	14.660.800	250,61	-8,19	-479.000
	DRIOUCH	33.500	27.000	6.800.750	251,88	-6,92	-186.850
	OUJDA	777.000	288.500	72.048.165	249,73	-9,07	-2.615.635
	SELOUANE	323.500	136.000	34.267.070	251,96	-6,84	-929.730
		1.223.000	540.500	135.435.470	250,57	-8,23	-4.445.930
RABAT - SALE - KENITRA	KENITRA	408.000	141.000	34.674.775	245,92	-12,88	-1.816.025
	KHEMISSSET	47.000	27.000	6.546.268	242,45	-16,35	-441.332
	SIDI KACEM	44.500	27.000	6.616.400	245,05	-13,75	-371.200
	SIDI SLIMANE	103.500	39.600	9.749.898	246,21	-12,59	-498.582
	SKHIRAT	24.500	20.500	5.127.220	250,11	-8,69	-178.180
SOUK EL ARBAA	57.000	36.000	9.151.180	254,20	-4,6	-165.620	
		684.500	291.100	71.865.741	246,88	-11,92	-3.470.939
SOUSS MASSA	AGADIR	70.000	37.000	9.598.000	259,41	0,61	22.400
	AIT IAAZZA (TAROUDANT)	37.000	37.000	9.796.700	264,78	5,98	221.100
	AIT MELLOUL	4.088.000	1.099.000	290.399.333	264,24	5,44	5.978.133
	TIZNIT	952.000	359.000	96.427.805	268,60	9,8	3.518.605
		5.147.000	1.532.000	406.221.838	265,16	6,36	9.740.238
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	IMZOUEN (AL HOCEIMA)	66.000	55.000	13.755.445	250,10	-8,7	-478.555
	KSAR EL KEBIR	137.500	54.000	13.262.865	245,61	-13,19	-712.335
	LARACHE	39.000	27.500	7.003.665	254,68	-4,12	-113.335
	TANGER	330.500	101.500	25.578.956	252,01	-6,79	-689.244
	TETOUAN	253.000	80.000	20.220.295	252,75	-6,05	-483.705
		826.000	318.000	79.821.226	251,01	-7,79	-2.477.174
Total général		18.999.200	5.905.100	1.503.149.027	254,55	-4,25	-25.090.853



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Prix moyens achats AO ONICL

Campagne 2019 / 2020

(Traitement FNCL)

Régions	Zones bénéficiaires	Qtés appelées	Qtés attribuées	CA DH	Prix moyens	Différentiel (prix de référence 258,80)	CA Différentiel	
BENI MELLAL - KHENIFRA	BENI MELLAL	118 000	118 000	31 561 703	267,47	8,67	1 023 303	
	KHENIFRA	14 500	14 500	3 775 275	260,36	1,56	22 675	
	KHOURIBGA	76 500	76 500	20 251 736	264,73	5,93	453 536	
	OULED GOUAOUCH (BOUJAAD)	36 500	36 500	9 738 285	266,80	8,00	292 085	
	RFALA (AZILAL)	30 500	30 500	8 152 650	267,30	8,50	259 250	
		276 000	276 000	73 479 649	266,23	7,43	2 050 849	
CASABLANCA - SETTAT	BERRECHID	72 500	72 500	18 633 674	257,02	-1,78	-129 326	
	BOUZHNIKA	17 000	17 000	4 370 210	257,07	-1,73	-29 390	
	CASABLANCA	1 360 000	1 360 000	345 671 200	254,17	-4,63	-6 296 800	
	EL JADIDA	114 500	114 500	29 828 395	260,51	1,71	195 795	
	HAD SOUALEM	158 500	158 500	40 568 956	255,96	-2,84	-450 844	
	LBIR JDID	14 000	14 000	3 667 750	261,98	3,18	44 550	
	SAHEL OLD HRIZ	16 000	16 000	4 104 480	256,53	-2,27	-36 320	
	SETTAT	47 500	47 500	12 330 198	259,58	0,78	37 198	
		1 800 000	1 800 000	459 174 863	255,10	-3,70	-6 665 137	
DRAA - TAFILALET	ERRACHIDIA	113 500	113 500	30 615 440	269,74	10,94	1 241 640	
	MIDELT	218 500	218 500	58 195 095	266,34	7,54	1 647 295	
	OUARZAZATE	242 000	242 000	65 359 494	270,08	11,28	2 729 894	
		574 000	574 000	154 170 029	268,59	9,79	5 618 829	
FES - MEKNES	FES	1 620 000	1 620 000	416 338 179	257,00	-1,80	-2 917 821	
	MEKNES	1 130 000	1 130 000	291 688 575	258,13	-0,67	-755 425	
	TAZA	52 500	52 500	13 770 840	262,30	3,50	183 840	
		2 802 500	2 802 500	721 797 595	257,55	-1,25	-3 489 405	
MARRAKECH - SAFI	AIT OUIRIR	40 000	40 000	10 490 600	262,27	3,46	138 600	
	EL KELAA	37 000	37 000	9 737 850	263,19	4,39	162 250	
	ESSAOUIRA	101 000	101 000	26 445 167	261,83	3,03	306 367	
	MARRAKECH	193 000	193 000	50 142 600	259,81	1,01	194 200	
	SAFI	70 500	70 500	18 301 400	259,59	0,79	56 000	
			441 500	441 500	115 117 617	260,74	1,94	857 417
ORIENTAL	BENI ENSAR	27 000	27 000	7 051 212	261,16	2,36	63 612	
	BERKANE	40 500	40 500	10 697 400	264,13	5,33	216 000	
	DRIOUCH	24 500	24 500	6 492 182	264,99	6,19	151 582	
	OUIDA	198 500	198 500	52 351 585	263,74	4,94	979 785	
	SELOUANE	123 500	123 500	31 893 875	258,25	-0,55	-67 925	
			414 000	414 000	108 486 254	262,04	3,24	1 343 054
RABAT - SALE - KENITRA	KENITRA	190 500	190 500	48 975 541	257,09	-1,71	-325 859	
	KHEMISSET	12 000	12 000	3 027 150	252,26	-6,54	-78 450	
	SIDI KACEM	13 500	13 500	3 430 000	254,07	-4,73	-63 800	
	SIDI SLIMANE	46 500	46 500	12 385 081	266,35	7,55	350 881	
	SKHIRAT	4 000	4 000	1 047 185	261,80	3,00	11 985	
	SOUK EL ARBAA	24 500	24 500	6 503 498	265,45	6,65	162 898	
			291 000	291 000	75 368 454	259,00	0,20	57 654
	AGADIR	54 000	54 000	13 781 548	255,21	-3,59	-193 652	
AIT IAAZZA (TAROUDANT)	35 500	35 500	9 341 055	263,13	4,33	153 655		
AIT MELLOUL	2 119 500	2 119 500	557 700 436	263,13	4,33	9 173 836		
TIZNIT	203 500	203 500	53 193 800	261,39	2,59	528 000		
		2 412 500	2 412 500	634 016 838	262,80	4,00	9 661 838	
TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA	IMZOUEN (AL HOCEIMA)	85 000	85 000	22 600 753	265,89	7,09	602 753	
	KSAR EL KEBIR	39 500	39 500	10 477 897	265,26	6,46	255 297	
	LARACHE	24 500	24 500	6 565 715	267,99	9,19	225 115	
	TANGER	202 500	202 500	54 650 899	269,88	11,08	2 243 899	
	TETOUAN	106 000	106 000	28 588 957	269,71	10,91	1 156 157	
		457 500	457 500	122 884 222	268,60	9,80	4 483 222	
Total général		9 469 000	9 469 000	2 464 495 521	260,27	1,47	13 918 321	

Appels d'Offres publics hors ONICL

Les Appels d'Offres publics hors ONICL, portant sur les orges, pulpes de betterave, aliments composés et autres aliments pour bétail, publiés sur le portail des marchés publics, font l'objet d'une veille quotidienne depuis juillet 2017.

Au cours de la Campagne agricole 2019/2020, 80 annonces d'Appels d'offres ont été communiquées aux membres dès leurs parutions.

7 nouveaux appels d'offres ont été publiés de juin au 25 septembre 2020.

Marché mondial

Perspectives et Statistiques

(Sources : FAO, Agrimer, Unigrains, International Grains Council, Agricultural Market Information System – AMIS-, TradeMap)

Selon la FAO, **l'offre de céréales restera abondante en 2020-2021**, selon les prévisions concernant la production mondiale.

La **Production** céréalière mondiale devrait s'établir à **2 765** millions de tonnes, soit 58 millions de tonnes de plus que le résultat de 2019, ce qui constitue un **record historique**.

L'actualisation des prévisions est en recul, en raison de la révision à la baisse de 26,3 millions de tonnes des prévisions concernant la production de **maïs** aux **États-Unis** d'Amérique, où les semis, pourtant toujours en hausse en glissement annuel, sont moins importants que prévu et où les dégâts causés par la tempête qui a touché récemment le Midwest ont provoqué des pertes de récoltes et ont altéré les perspectives de rendement. Globalement, il est toujours prévu que les rendements rebondissent par rapport à leurs faibles niveaux de l'année précédente et la production du pays devrait s'établir à 380 millions de tonnes, soit **+10%** par rapport à 2019.

Les prévisions concernant la production ont également été revues à la **baisse** dans l'**Union européenne** et en **Ukraine**, car les conditions météorologiques défavorables ont tiré les perspectives de rendement vers le bas, ainsi qu'en **Indonésie**.

Ces baisses font plus que compenser les révisions à la **hausse** apportées aux prévisions concernant la production de **maïs** en **Argentine** et au **Brésil**, ces deux pays attendant des récoltes **record**.

Les prévisions concernant la production mondiale d'**orge** en 2020 ont subi une **baisse** de 1,2 million de tonnes, sous l'effet du recul des perspectives de rendement dans l'**Union européenne**, et s'établissent à présent à 154,2 millions de tonnes.

En revanche, il est à présent prévu que la production mondiale de **sorgho** atteigne près de 60 millions de tonnes, soit 6 pour cent de plus que l'année précédente, car les prévisions concernant l'Inde, le Mexique et les États-Unis d'Amérique ont été revues à la hausse.

La production mondiale de **blé** devrait s'établir à 760,1 millions de tonnes cette année, légèrement en dessous des bons résultats de 2019. Cette récente contraction s'explique en grande partie par les **baisses** des prévisions concernant la production en **Argentine**, dans l'**Union européenne** et aux **États-Unis** d'Amérique (1,3 million de tonnes, 4,0 millions de tonnes et 1,1 million de tonnes, respectivement), qui ont plus que contrebalancé les révisions à la **hausse** au **Brésil**, au **Canada**, en Fédération de **Russie** et en **Ukraine**.

Les prévisions concernant l'**utilisation** mondiale de céréales en 2020-2021 s'élèvent à 2 746 millions de tonnes, soit 63,1 millions de tonnes, soit **+ 2,4%** qu'en 2019-2020. La croissance prévue est principalement due à l'augmentation attendue de l'utilisation totale de **céréales secondaires**, qui dépasse de 51,5 millions de tonnes (**+3,6%**) le niveau de 2019-2020. L'utilisation des céréales secondaires dans l'**alimentation animale**, en particulier le **maïs**, qui devrait progresser de 31,4 millions de tonnes (**+3,8%**) par rapport aux niveaux de 2019-2020, est le principal moteur de cette croissance annuelle attendue.

Toutefois, la reprise de l'**utilisation industrielle**, qui devrait progresser de 16,4 millions de tonnes (**+4,2%**) après l'affaiblissement de l'année dernière, contribue également à l'expansion prévue, en raison d'un regain de la demande d'**éthanol**.

Les prévisions concernant l'utilisation totale de **blé** en 2020-2021 sont portées à 756 millions de tonnes, soit 3,0 millions de tonnes de plus que le niveau de 2019-2020. Cette augmentation est principalement due à la hausse de la **consommation alimentaire**. La demande de blé pour l'**alimentation animale** devrait quant à elle rester faible et celle qui concerne l'utilisation industrielle devrait stagner.

Les prévisions concernant les **stocks** mondiaux de céréales à la clôture des campagnes se terminant en 2021 sont de 895,5 millions de tonnes. Toutefois, les stocks progressent toujours de 14,6 millions de tonnes (+1,7%) par rapport à leurs niveaux d'ouverture, ce qui représente un **record absolu**.

Le relèvement des prévisions concernant l'utilisation mondiale des céréales explique le recul du rapport stocks-utilisation de céréales au niveau mondial en 2020-2021, qui devrait s'établir à 31,8 pour cent, en légère baisse par rapport à son niveau le plus bas depuis quatre ans, malgré un niveau encore relativement élevé du point de vue historique.

La plus grande partie de cet ajustement à la baisse des stocks mondiaux s'explique par le recul de 24,0 millions de tonnes des stocks de maïs prévu aux États-Unis d'Amérique. Ce **recul des stocks de maïs** fait fléchir les prévisions concernant les stocks mondiaux de **céréales secondaires**, qui devraient s'établir à 432,1 millions de tonnes, en hausse de 10,8 millions de tonnes (+2,6%) par rapport à leurs niveaux d'ouverture.

Les stocks mondiaux de **blé** à la clôture des campagnes de 2021 devraient progresser de 5,7 millions de tonnes (+2,0%) par rapport à leurs niveaux d'ouverture et atteindre 282,2 millions de tonnes, le deuxième plus haut niveau jamais enregistré.

Toutefois, la **majorité de la hausse** serait due à une augmentation de 11 millions de tonnes des stocks de **blé en Chine** par rapport à la campagne précédente.

Selon les prévisions de la FAO, les **échanges** mondiaux de céréales en 2020-2021 devraient s'établir à 441,4 millions de tonnes, soit une progression de 6,3 millions de tonnes (+1,6%) par rapport au niveau de 2019-2020.

Les prévisions concernant les échanges mondiaux de **blé** en 2020-2021 ont été portées à 181,5 millions de tonnes, soit un niveau légèrement supérieur (+0,3%) au niveau record de 2019-2020. La demande de blé à l'importation, qui devrait croître en 2020-2021, devrait être satisfaite grâce à la **hausse des expéditions** en provenance de l'**Australie** et de la Fédération de **Russie**, qui compenserait le **recul des exportations** prévu dans l'**Union européenne**.

Les prévisions concernant les échanges mondiaux de **céréales secondaires** en 2020-2021 indiquent une possible expansion des échanges de 4,0 millions de tonnes (+1,9%) par rapport à 2019-2020, ce qui constituerait un nouveau **record**.

La **forte hausse** des échanges mondiaux de **maïs** reflète une forte demande à l'importation, en particulier en **Asie**, dans un contexte de disponibilités abondantes chez les principaux exportateurs.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Marché mondial des céréales						
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20 estimation	2020/21 prévision	
					précédente (02 juil. 2020)	dernière (03 sept. 2020)
(..... millions de tonnes))						
Production1/	2 660.7	2 693.1	2 645.9	2 706.3	2 789.8	2 764.9
Disponibilités2/	3 455.3	3 532.2	3 525.7	3 574.4	3 666.5	3 645.8
Utilisation	2 613.9	2 645.3	2 674.9	2 683.3	2 735.4	2 746.4
Commerce3/	406.6	422.8	410.4	434.3	435.1	441.4
Stocks de clôture4/	839.1	879.7	868.1	880.9	928.9	895.5
(..... pour cent))						
Rapport stocks mondiaux- utilisation	31.7	32.9	32.4	32.1	33.0	31.8
Rapport stocks des principaux exportateurs- utilisation totale5/	17.8	18.3	19.0	19.1	20.7	19.1

Marché mondial du blé						
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20 estimation	2020/21 prévision	
					précédente (02 juil. 2020)	dernière (03 sept. 2020)
(..... millions de tonnes))						
Production1/	763.5	761.6	732.4	761.6	761.5	760.1
Disponibilités2/	1 006.2	1 026.6	1 019.4	1 033.1	1 036.5	1 036.6
Utilisation	736.9	738.1	751.1	753.0	754.1	756.1
Commerce3/	176.9	177.4	168.3	181.1	178.7	181.5
Stocks de clôture4/	265.0	287.0	271.4	276.6	283.8	282.2
(..... pour cent))						
Rapport stocks mondiaux- utilisation	35.9	38.2	36.0	36.6	36.8	36.6
Rapport stocks des principaux exportateurs- utilisation totale5/	19.8	21.0	18.2	15.8	16.7	15.2

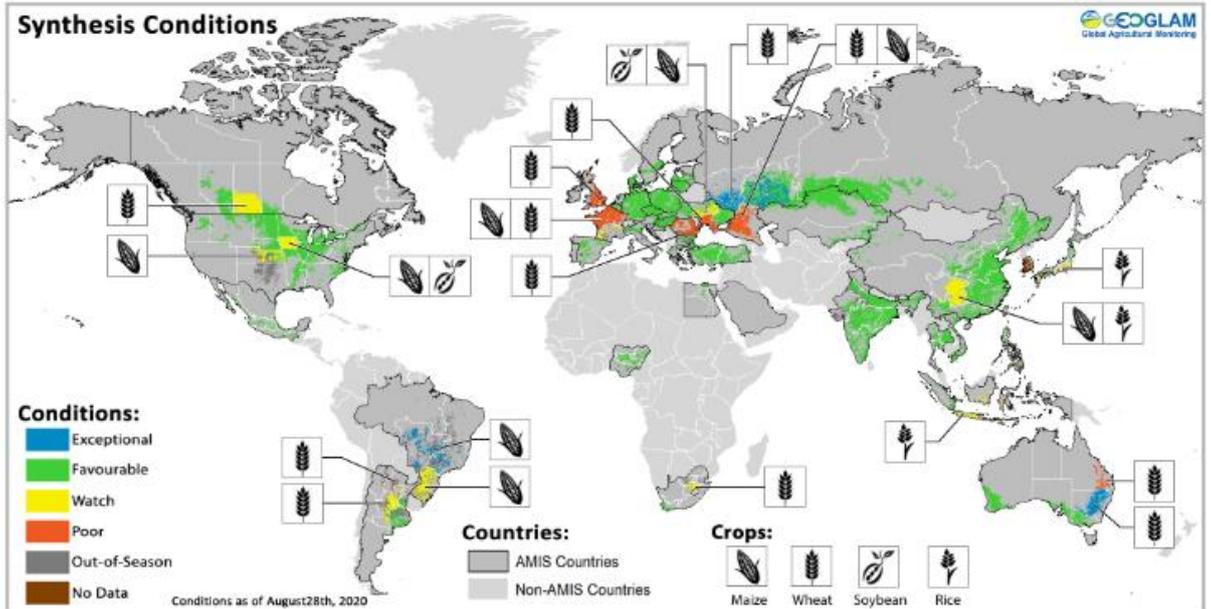
Marché mondial des céréales secondaires						
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20 estimation	2020/21 prévision	
					précédente (02 juil. 2020)	dernière (03 sept. 2020)
(..... millions de tonnes))						
Production1/	1 400.7	1 432.1	1 407.3	1 443.8	1 519.2	1 495.6
Disponibilités2/	1 780.6	1 833.2	1 823.8	1 855.9	1 937.3	1 916.9
Utilisation	1 382.8	1 409.8	1 424.0	1 427.9	1 471.0	1 479.3
Commerce3/	181.3	196.8	198.1	208.8	208.8	212.7
Stocks de clôture4/	401.1	416.5	412.1	421.2	462.9	432.1
(..... pour cent))						
Rapport stocks mondiaux- utilisation	28.4	29.3	28.9	28.5	30.3	28.3
Rapport stocks des principaux exportateurs- utilisation totale5/	14.8	15.7	16.1	16.0	20.2	16.7

(FAO)



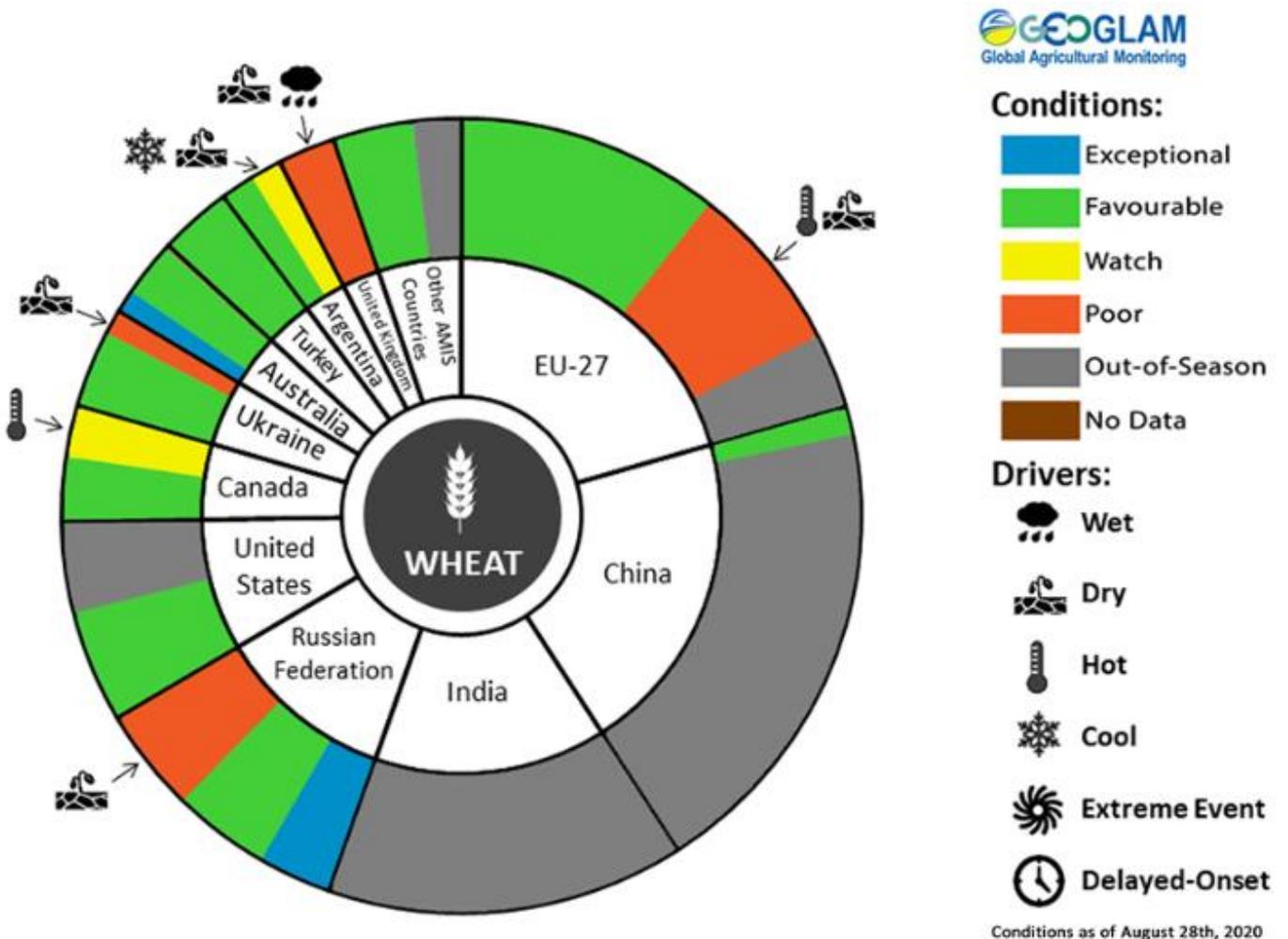
F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



Source : Agricultural Market Information System (AMIS)

Conditions de récolte du Blé pour 2020



Conditions as of August 28th, 2020



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Conditions de récolte du Maïs pour 2020



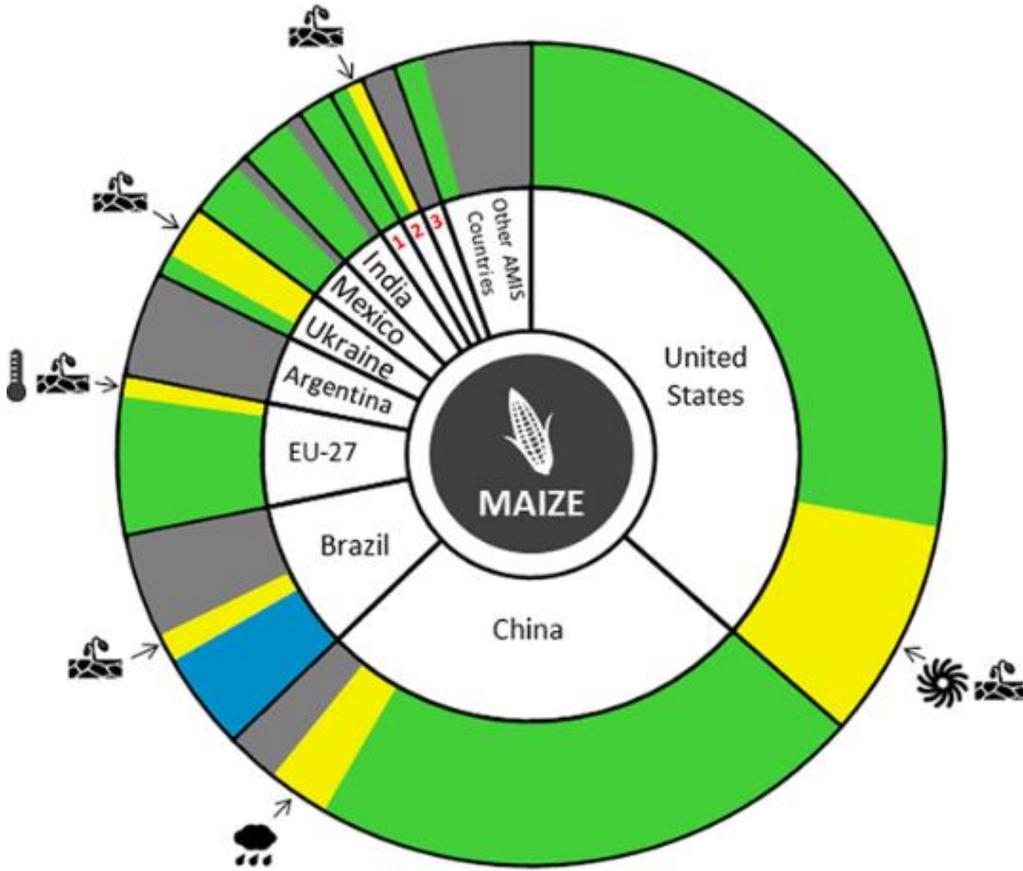
Conditions:

- Exceptional
- Favourable
- Watch
- Poor
- Out-of-Season
- No Data

Drivers:

- Wet
- Dry
- Hot
- Cool
- Extreme Event
- Delayed-Onset

Conditions as of August 28th, 2020



Canada¹, Russian Federation², South Africa³



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطنى
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Conditions de récolte du Soja pour 2020

GEGLAM
Global Agricultural Monitoring

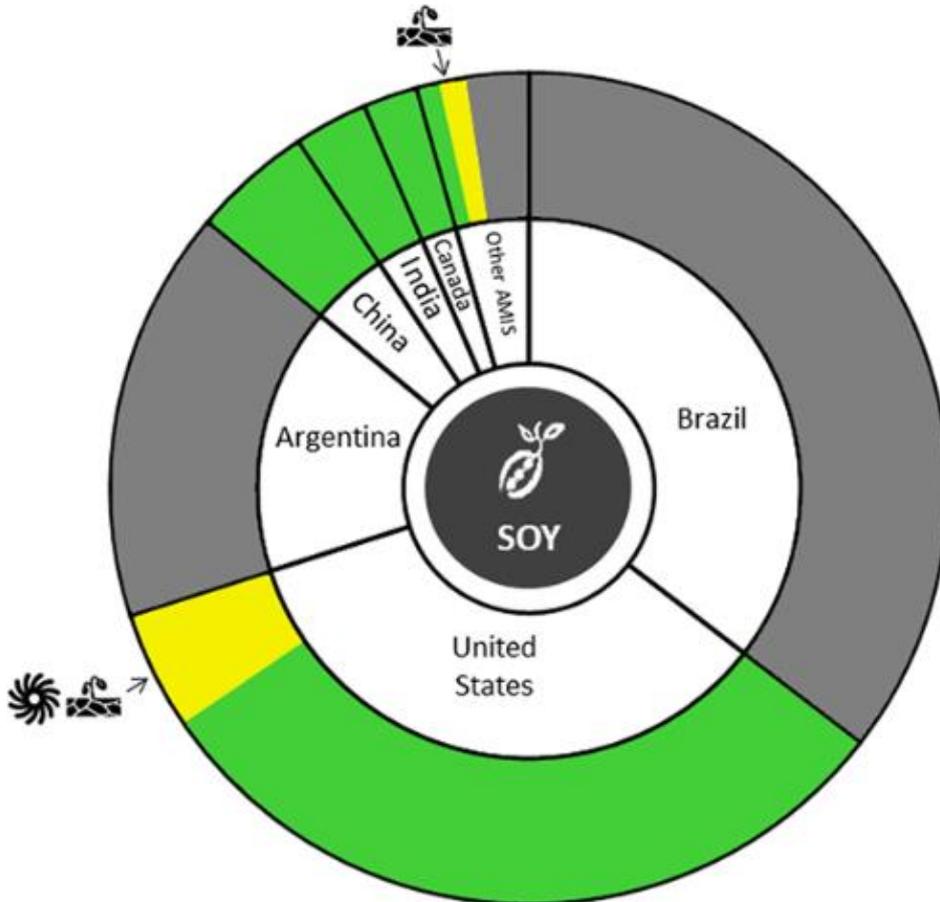
Conditions:

- Exceptional
- Favourable
- Watch
- Poor
- Out-of-Season
- No Data

Drivers:

- Wet
- Dry
- Hot
- Cool
- Extreme Event
- Delayed-Onset

Conditions as of August 28th, 2020





F.N.C.L

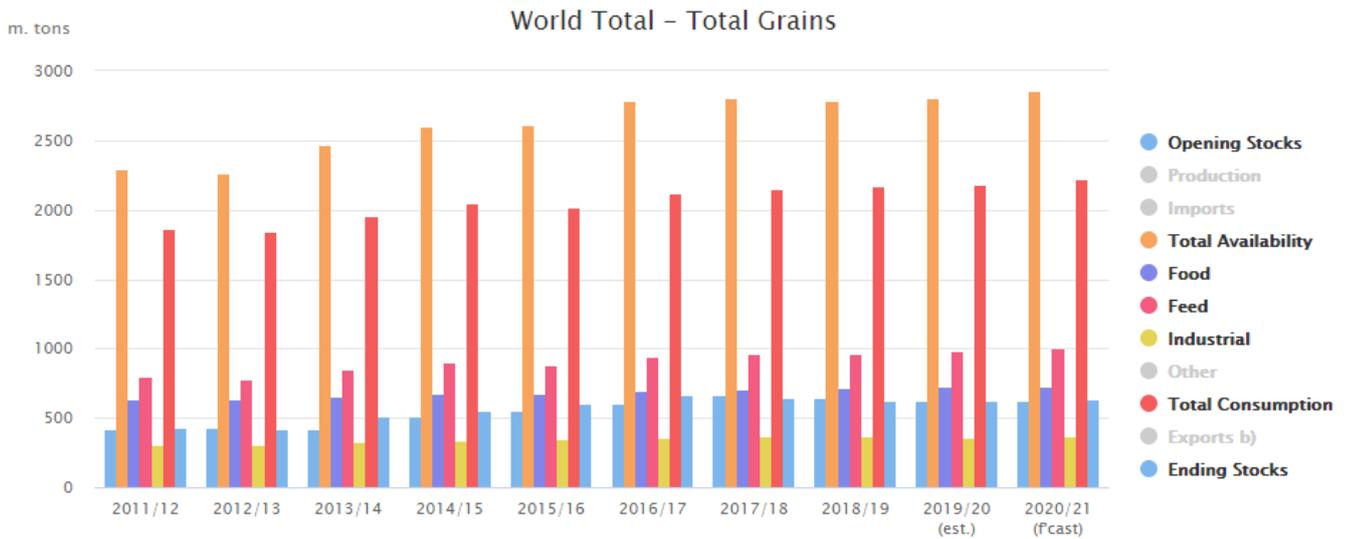
الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



(Source IGC)

Supply & Demand

Total Grains World Total



m. tons	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20 (est.)	2020/21 (f'cast)
Opening Stocks	416.5	432.8	420.5	507.3	553.5	599.1	663.3	649.7	622.3	622.0
Production	1879.5	1829.2	2042.6	2091.5	2057.7	2188.7	2138.4	2138.6	2180.7	2230.4
Imports	273.8	270.8	310.4	322.1	345.7	352.8	369.8	363.5	390.8	395.0
Total Availability	2296.0	2262.0	2463.1	2598.8	2611.2	2787.8	2801.7	2788.3	2803.0	2852.3
Food	637.7	639.2	656.4	675.8	675.9	699.9	707.9	713.9	724.3	731.9
Feed	799.1	782.8	845.8	904.1	878.1	945.2	958.6	964.6	983.7	1002.0
Industrial	307.9	309.5	329.3	337.6	343.1	356.4	367.4	367.8	354.9	367.1
Other	118.5	109.9	124.3	127.8	115.0	123.0	118.1	119.7	118.2	121.3
Total Consumption	1863.2	1841.4	1955.8	2045.3	2012.1	2124.5	2152.0	2166.0	2181.0	2222.3
Exports b)	273.8	270.8	310.4	322.1	345.7	352.8	369.8	363.5	390.8	395.0
Ending Stocks	432.8	420.5	507.3	553.5	599.1	663.3	649.7	622.3	622.0	630.0

a) Respective marketing years. Wheat and coarse grains. Excluding rice



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



SUPPLY / DEMAND: TOTAL GRAINS#

Million tons

	Opening stocks	Production	Imports	Total supply	Use			Exports	Closing stocks	
					Food	Industrial	Feed			Total a)
TOTAL GRAINS										
Argentina **										
2018/19	8,9	83,7	0,0	92,6	5,5	3,0	18,1	28,5	57,1	7,0
2019/20 <i>est.</i>	7,0	84,4	0,1	91,5	5,7	3,3	18,1	28,7	55,8	7,0
2020/21 <i>fcast</i>	7,0 (6,7)	79,1 (78,4)	0,1	86,1 (85,2)	5,7 (6,0)	3,6	18,6 (18,5)	29,6 (29,7)	49,5 (48,6)	6,9
Australia **										
2018/19	7,0	29,2	0,5	36,6	2,5	0,9	11,0	15,7	13,9	7,0
2019/20 <i>est.</i>	7,0	25,7	0,9	33,6	2,5	0,7	8,8	13,3	14,7	5,6
2020/21 <i>fcast</i>	5,6 (41,6)	43,3 (41,6)	0,3	49,2 (47,5)	2,6	0,8	9,4 (9,3)	14,3 (14,2)	23,8 (22,4)	11,1 (11,0)
Canada										
2018/19	10,8	58,3	3,1	72,3	3,3	6,5	20,2	31,5	31,7	9,1
2019/20 <i>est.</i>	9,1	60,9	2,6	72,6	3,3	6,3	21,1	32,2	31,7	8,7
2020/21 <i>fcast</i>	8,7 (9,5)	63,6 (64,8)	2,3 (2,1)	74,5 (76,4)	3,4	6,4	21,6 (21,9)	33,1 (33,4)	31,5 (32,0)	10,0 (11,0)
EU *										
2018/19	39,6	288,8	34,1	362,4	64,4	37,3	175,6	291,6	35,8	35,0
2019/20 <i>est.</i>	35,0	318,4	24,4	377,8	63,3	36,4	173,2	286,7	55,2	35,8
2020/21 <i>fcast</i>	31,0 (30,6)	276,0 (277,1)	28,5 (27,5)	335,5 (335,2)	56,4 (56,3)	35,3 (35,1)	157,3 (158,8)	262,1 (263,7)	39,4	33,9 (32,0)
Kazakhstan										
2018/19	3,2	19,2	0,2	22,5	2,5	0,3	4,2	9,5	10,7	2,4
2019/20 <i>est.</i>	2,4	16,5	0,6	19,4	2,4	0,2	4,8	9,6	8,2	1,6
2020/21 <i>fcast</i>	1,6	17,7	0,1	19,5	2,6	0,2	4,8	9,6	8,3	1,6
Russia										
2018/19	18,3	107,4	0,6	126,3	17,2	4,9	36,9	71,2	43,6	11,5
2019/20 <i>est.</i>	11,5	114,7	0,5	126,7	17,1	4,7	38,5	72,1	43,1	11,5
2020/21 <i>fcast</i>	11,5 (14,0)	123,6 (120,4)	0,5	135,5 (134,9)	17,0	4,9	40,5 (40,2)	72,9 (72,8)	48,1 (47,4)	14,5 (14,7)
Ukraine										
2018/19	4,5	69,6	0,3	74,4	6,1	1,0	10,0	20,1	50,1	4,2
2019/20 <i>est.</i>	4,2	75,7	0,2	80,1	5,9	0,9	10,0	19,7	55,3	5,0
2020/21 <i>fcast</i>	5,0 (4,4)	71,6 (73,6)	0,2	76,8 (78,1)	6,2	1,0	9,7 (10,0)	19,7 (20,1)	53,2 (54,2)	3,9
USA										
2018/19	87,2	429,6	6,6	523,4	32,6	172,3	145,9	353,1	81,2	89,2
2019/20 <i>est.</i>	89,2	412,0	6,3	507,5	33,1	157,8	148,7	342,2	76,9	88,4
2020/21 <i>fcast</i>	88,4 (86,9)	441,1 (449,0)	6,1	535,6 (542,0)	32,8 (32,9)	165,1 (167,6)	153,2 (153,8)	353,7 (357,0)	90,2	91,8 (94,9)
MAJOR EXPORTERS b)										
2018/19	179,4	1 085,8	45,4	1 310,5	134,2	226,2	421,9	821,1	324,1	165,3
2019/20 <i>fcast</i>	165,3	1 108,3	35,5	1 309,1	133,3	210,5	423,1	804,6	340,8	163,6
2020/21 <i>proj.</i>	158,8 (159,3)	1 115,9 (1122,7)	38,0 (36,8)	1 312,7 (1318,9)	126,7 (126,9)	217,4 (219,7)	415,1 (417,3)	795,0 (800,3)	344,0 (342,5)	173,7 (175,9)
China										
2018/19	337,0	396,5	14,4	747,9	104,7	92,8	199,4	419,3	1,9	326,6
2019/20 <i>est.</i>	326,6	402,4	23,0	752,0	104,7	93,7	204,3	426,1	2,0	324,0
2020/21 <i>fcast</i>	324,0	401,2 (404,2)	24,3 (23,6)	749,5 (751,8)	105,3	95,6	212,8	437,2 (437,3)	1,9	310,4 (312,6)
India										
2018/19	16,0	142,9	0,4	159,3	105,9	5,7	20,3	139,0	1,0	19,3
2019/20 <i>est.</i>	19,3	151,0	0,9	171,2	108,2	5,9	20,8	143,0	0,8	27,4
2020/21 <i>fcast</i>	27,4 (27,7)	153,3 (153,0)	0,6	181,3	110,1 (109,8)	6,1	22,1 (22,0)	147,4 (147,1)	1,5	32,3 (32,8)
WORLD TOTAL										
2018/19	649,7	2 138,9	363,5	2 788,6	713,9	367,8	964,6	2 166,0	363,5	622,5
2019/20 <i>est.</i>	622,5	2 181,3	394,2	2 803,8	724,5	354,1	985,2	2 181,7	394,2	622,1
2020/21 <i>fcast</i>	622,1 (622,0)	2 226,9 (2230,4)	398,4 (395,0)	2 849,1 (2852,3)	732,9 (731,9)	364,8 (367,1)	1 001,3 (1002,0)	2 220,2 (2222,3)	398,4 (395,0)	628,9 (630,0)
WORLD TOTAL (excl. China)										
2018/19	312,7	1 742,4	349,1	2 057,1	609,2	275,0	765,2	1 746,7	361,6	295,9
2019/20 <i>est.</i>	295,9	1 778,9	371,2	2 076,7	619,8	260,4	780,9	1 755,6	392,3	298,2
2020/21 <i>fcast</i>	298,2 (298,0)	1 825,8 (1826,2)	374,1 (371,4)	2 125,8 (2126,1)	627,6 (626,7)	269,2 (271,5)	788,5 (789,2)	1 783,0 (1785,0)	396,5 (393,1)	318,5 (317,5)



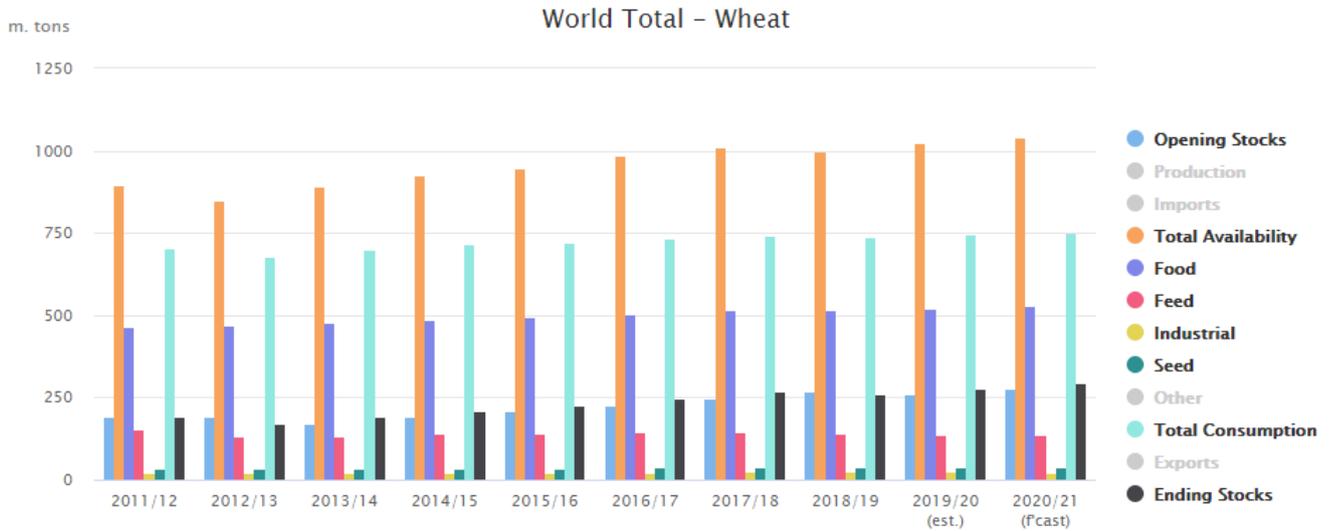
F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



Supply & Demand

Wheat World Total



m. tons	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20 (est.)	2020/21 (f'cast)
Opening Stocks	193.7	191.3	171.7	191.6	207.0	226.5	248.3	268.2	261.7	279.4
Production	701.1	659.3	718.4	732.2	739.8	757.0	761.9	731.9	762.2	763.3
Imports	146.5	141.9	156.5	153.1	166.2	176.7	176.4	168.3	183.4	181.2
Total Availability	894.9	850.5	890.0	923.8	946.8	983.6	1010.2	1000.1	1023.9	1042.7
Food	466.3	467.3	479.7	488.0	496.3	505.4	514.1	516.2	522.6	529.0
Feed	151.5	132.3	130.3	141.2	140.8	146.4	143.4	139.3	138.5	134.4
Industrial	21.1	21.3	21.6	22.3	22.4	23.0	23.9	24.7	23.8	23.3
Seed	35.9	35.8	35.9	36.1	36.1	36.8	36.5	37.5	37.1	37.6
Other	28.9	22.1	30.9	29.2	24.6	23.6	24.1	20.8	22.4	24.8
Total Consumption	703.6	678.9	698.4	716.7	720.2	735.3	742.0	738.5	744.5	749.1
Exports	146.5	141.9	156.5	153.1	166.2	176.7	176.4	168.3	183.4	181.2
Ending Stocks	191.3	171.7	191.6	207.0	226.5	248.3	268.2	261.7	279.4	293.6

a) Respective marketing years. Wheat and coarse grains. Excluding rice



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Million tons

	Opening stocks	Production	Imports d)	Total supply	Use			Exports d)	Closing stocks	
					Food	Industrial	Feed Total a)			
WHEAT										
Argentina (Dec/Nov)										
2018/19	0,7	19,5	0,0	20,1	4,6	0,1	0,1	5,3	13,1	1,7
2019/20 <i>est.</i>	1,7	19,8	0,0	21,5	4,8	0,1	0,1	5,5	14,0	2,0
2020/21 <i>fcast</i>	2,0 (1,7)	19,0 (20,4)	0,0	21,0 (22,1)	4,8 (5,0)	0,1	0,1	5,5 (5,8)	13,8 (14,4)	1,6 (1,9)
Australia (Oct/Sep)										
2018/19	5,3	17,6	0,4	23,2	2,2	0,4	5,7	9,1	9,0	5,2
2019/20 <i>est.</i>	5,2	15,2	0,8	21,1	2,2	0,4	4,2	7,6	10,0	3,5
2020/21 <i>fcast</i>	3,5 (27,5)	28,4 (27,5)	0,2	32,2 (31,3)	2,3	0,5	3,7	7,3	18,6 (17,5)	6,2 (6,4)
Canada (Aug/Jul)										
2018/19	6,7	32,2	0,5	39,4	3,0	1,0	4,2	9,1	24,3	6,0
2019/20 <i>est.</i>	6,0	32,3	0,6	39,0	2,9	1,0	4,7	9,7	24,3	5,0
2020/21 <i>fcast</i>	5,0 (5,9)	34,1 (34,9)	0,6	39,7 (41,4)	3,0	1,0	4,7 (5,0)	10,0 (10,3)	24,3 (24,8)	5,4 (6,2)
EU * (Jul/Jun)										
2018/19	20,2	137,7	6,6	164,5	54,9	11,3	52,6	125,4	23,6	15,5
2019/20 <i>est.</i>	15,5	155,0	5,2	175,6	53,7	11,0	50,5	121,6	38,6	15,4
2020/21 <i>fcast</i>	12,0	121,8	6,4	140,2 (140,1)	47,4 (47,3)	10,0	40,0	103,4 (103,3)	24,9	12,0
Kazakhstan (Jul/Jun)										
2018/19	2,9	13,9	0,1	16,9	2,3	0,0	1,9	6,3	8,8	1,8
2019/20 <i>est.</i>	1,8	11,5	0,5	13,7	2,2	0,0	1,8	5,9	6,7	1,2
2020/21 <i>fcast</i>	1,2	12,4	0,1	13,7	2,4	0,0	1,5	5,7	6,8	1,2
Russia (Jul/Jun)										
2018/19	15,6	71,7	0,4	87,7	13,8	1,9	18,0	42,0	35,7	10,0
2019/20 <i>est.</i>	10,0	73,6	0,2	83,8	13,6	1,7	17,4	40,7	34,1	9,0
2020/21 <i>fcast</i>	9,0 (10,2)	81,5 (79,9)	0,3	90,8 (90,4)	13,7	1,7	18,2	41,3	38,1	11,4 (11,0)
Ukraine (Jul/Jun)										
2018/19	1,6	25,1	0,2	26,8	5,2	0,2	2,5	9,3	16,0	1,5
2019/20 <i>est.</i>	1,5	29,2	0,1	30,8	5,1	0,1	2,2	8,5	21,1	1,2
2020/21 <i>fcast</i>	1,2	26,5	0,1	27,8	5,1	0,2	2,3	8,7	17,5	1,5
USA (Jun/May)										
2018/19	29,9	51,3	3,7	84,9	25,6	0,5	2,4	30,0	25,5	29,4
2019/20 <i>est.</i>	29,4	52,3	2,9	84,5	25,8	0,4	2,0	29,8	26,3	28,4
2020/21 <i>fcast</i>	28,4	50,0	3,1	81,5	25,7	0,4	2,0	29,8	26,5	25,3
MAJOR EXPORTERS b)										
2018/19	82,7	368,9	11,8	463,5	111,5	15,3	87,4	236,6	155,8	71,1
2019/20 <i>est.</i>	71,1	388,7	10,4	470,1	110,3	14,7	83,0	229,3	175,1	65,7
2020/21 <i>fcast</i>	62,3 (64,1)	373,8 (373,4)	10,8	446,9 (448,2)	104,3 (104,4)	13,9	72,5 (72,8)	211,7 (212,2)	170,6 (170,5)	64,6 (65,5)
China (Jul/Jun)										
2018/19	113,8	131,4	3,3	248,5	92,8	6,0	18,0	127,5	1,2	119,8
2019/20 <i>est.</i>	119,8	133,6	6,7	260,2	92,5	6,0	18,8	128,8	1,2	130,2
2020/21 <i>fcast</i>	130,2	135,0	6,9 (6,1)	272,1 (271,3)	93,0	6,0	21,0	132,0	1,3	138,8 (138,0)
India (Apr/Mar)										
2018/19	13,0	99,7	0,0	112,7	86,2	0,2	3,6	95,2	0,5	17,0
2019/20 <i>est.</i>	17,0	103,6	0,4	121,0	86,2	0,2	4,0	96,4	0,3	24,3
2020/21 <i>fcast</i>	24,3	107,6 (107,2)	0,1	132,0 (131,6)	88,6 (88,2)	0,2	5,0	101,0 (100,6)	1,0	30,0
WORLD TOTAL										
2018/19	268,2	731,9	168,3	1 000,1	516,2	24,7	139,3	738,5	168,3	261,7
2019/20 <i>est.</i>	261,7	762,2	184,9	1 023,9	522,9	24,0	138,6	744,7	184,9	279,2
2020/21 <i>fcast</i>	279,2 (279,4)	763,4 (763,3)	182,9 (181,2)	1 042,6 (1042,7)	530,0 (529,0)	23,3	133,8 (134,4)	748,8 (749,1)	182,9 (181,2)	293,8 (293,6)
WORLD TOTAL (excl. China)										
2018/19	154,4	600,5	165,0	756,1	423,4	18,7	121,3	611,0	167,1	141,8
2019/20 <i>est.</i>	141,8	628,7	178,1	771,7	430,4	18,0	119,8	615,9	183,6	149,1
2020/21 <i>fcast</i>	149,1 (149,2)	628,4 (628,3)	175,9 (175,0)	778,7 (778,8)	437,0 (436,0)	17,3	112,8 (113,4)	616,8 (617,1)	181,6 (179,9)	155,0 (155,5)



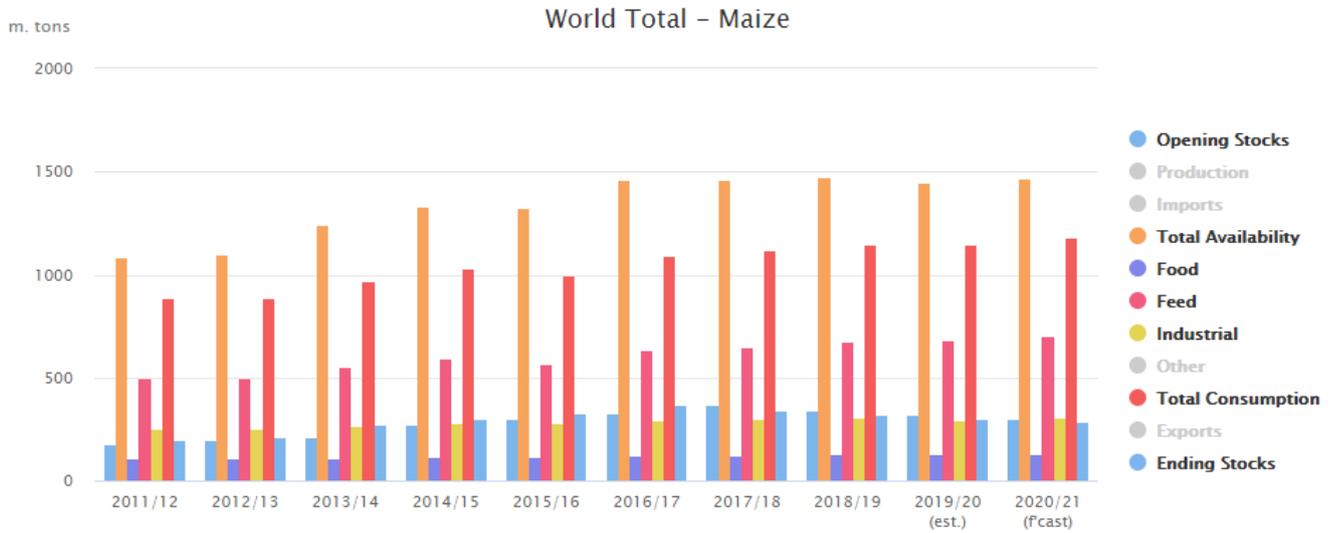
F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



Supply & Demand

Maize World Total



m. tons	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20 (est.)	2020/21 (f'cast)
Opening Stocks	177.8	198.7	212.6	272.7	302.6	325.8	369.5	342.6	324.2	300.1
Production	907.3	900.9	1031.8	1061.2	1022.9	1134.5	1090.8	1129.2	1120.8	1166.5
Imports	99.3	99.6	121.7	125.1	136.3	137.4	153.3	164.6	171.8	177.0
Total Availability	1085.2	1099.7	1244.4	1333.9	1325.5	1460.2	1460.2	1471.8	1445.0	1466.6
Food	108.2	109.2	112.6	118.0	113.6	122.9	125.5	127.3	129.7	130.9
Feed	495.3	494.9	551.4	593.3	569.5	633.8	650.6	674.9	684.0	703.5
Industrial	250.5	250.1	269.6	277.9	281.0	292.4	303.7	303.9	292.4	305.4
Other	32.5	32.9	38.1	42.2	35.7	41.8	37.8	41.5	38.8	38.6
Total Consumption	886.4	887.1	971.7	1031.4	999.7	1090.8	1117.6	1147.6	1144.9	1178.4
Exports	99.3	99.6	121.7	125.1	136.3	137.4	153.3	164.6	171.8	177.0
Ending Stocks	198.7	212.6	272.7	302.6	325.8	369.5	342.6	324.2	300.1	288.2

a) Respective marketing years. Wheat and coarse grains. Excluding rice



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والبقطنى
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Million tons

	Opening stocks	Production	Imports	Total supply	Use			Exports	Closing stocks	
					Food	Industrial	Feed			
MAIZE										
Argentina (Mar/Feb)										
2018/19	6,1	43,5	0,1	49,7	0,8	2,5	14,5	18,3	24,1	7,3
2019/20 <i>est.</i>	7,3	56,9	0,0	64,2	0,8	2,6	16,3	20,3	39,3	4,6
2020/21 <i>fcast</i>	4,6	58,5	0,0	63,1	0,8	2,8	16,2	20,5	38,2	4,4
2021/22 <i>proj.</i>	4,4	54,3	0,0	58,7	0,8	3,0	16,7	21,3	32,5	4,9
		(52,1)		(56,5)			(16,5)	(21,1)	(31,0)	(4,4)
Brazil (Mar/Feb)										
2018/19	17,4	80,8	1,1	99,2	5,0	5,5	49,5	62,5	25,3	11,4
2019/20 <i>est.</i>	11,4	100,0	1,7	113,1	5,0	7,3	51,7	67,1	40,3	5,8
2020/21 <i>fcast</i>	5,8	102,5	1,0	109,3	5,0	7,2	53,5	69,1	34,5	5,6
2021/22 <i>proj.</i>	5,6	112,5	0,8	118,9	5,1	7,9	55,5	72,3	37,5	9,2
	(5,8)	(106,3)		(112,9)			(54,5)	(71,0)	(36,0)	(5,9)
EU * (Oct/Sep)										
2018/19	8,3	67,0	26,1	101,3	4,9	14,8	66,3	88,6	3,5	9,1
2019/20 <i>est.</i>	9,1	68,1	18,5	95,7	4,9	14,2	63,6	85,3	4,6	5,9
2020/21 <i>fcast</i>	5,7	67,4	21,4	94,4	4,7	14,4	64,3	85,7	3,9	4,8
		(69,2)	(20,4)	(95,3)		(14,2)	(64,9)	(86,4)		(5,0)
South Africa (May/Apr)										
2018/19	3,7	13,1	0,2	17,0	5,6	0,1	5,9	12,2	2,1	2,7
2019/20 <i>est.</i>	2,7	11,8	0,4	14,9	5,7	0,1	5,8	12,3	1,4	1,2
2020/21 <i>fcast</i>	1,2	15,8	0,1	17,1	6,0	0,2	5,9	12,7	2,6	1,9
2021/22 <i>proj.</i>	1,9	14,0	0,1	15,9	6,0	0,2	5,8	12,5	1,6	1,8
Ukraine (Oct/Sep)										
2018/19	2,2	35,8	0,0	38,0	0,2	0,4	5,0	6,1	30,3	1,6
2019/20 <i>est.</i>	1,6	35,9	0,0	37,5	0,3	0,4	4,9	6,1	29,0	2,4
2020/21 <i>fcast</i>	2,4	35,0	0,0	37,4	0,4	0,5	4,6	6,0	30,5	0,8
	(1,8)	(37,0)		(38,8)			(5,0)	(6,5)	(31,5)	
USA (Sep/Aug)										
2018/19	54,4	364,3	0,5	419,1	5,3	166,5	138,0	310,2	52,6	56,4
2019/20 <i>est.</i>	56,4	345,9	1,1	403,4	5,6	152,8	142,2	301,4	44,8	57,2
2020/21 <i>fcast</i>	57,2	376,5	0,6	434,3	5,5	160,8	147,0	314,0	56,5	63,8
	(55,8)	(384,2)		(440,6)		(163,3)	(147,5)	(317,1)		(67,0)
China (Oct/Sep)										
2018/19	220,8	257,3	5,0	483,1	10,0	81,4	176,0	278,4	0,1	204,6
2019/20 <i>est.</i>	204,6	260,8	7,0	472,4	10,2	82,5	177,0	280,9	0,1	191,5
2020/21 <i>fcast</i>	191,5	258,0	7,0	456,5	10,2	84,0	182,0	287,1	0,1	169,3
		(261,0)		(459,5)				(287,2)		(172,2)
Japan (Oct/Sep)										
2018/19	1,2	0,0	16,6	17,9	1,1	3,3	11,7	16,4	0,0	1,4
2019/20 <i>est.</i>	1,4	0,0	16,1	17,5	1,1	3,3	11,7	16,4	0,0	1,1
2020/21 <i>fcast</i>	1,1	0,0	16,4	17,5	1,1	3,3	11,7	16,4	0,0	1,1
WORLD TOTAL										
			g)						g)	
2018/19	342,6	1 129,3	164,6	1 471,9	127,3	303,9	674,9	1 147,5	164,6	324,4
2019/20 <i>est.</i>	324,4	1 121,1	173,3	1 445,5	129,7	291,3	685,2	1 145,0	173,3	300,5
2020/21 <i>fcast</i>	300,5	1 160,4	178,0	1 460,9	131,0	303,1	703,1	1 176,2	178,0	284,7
	(300,1)	(1166,5)	(177,0)	(1466,6)	(130,9)	(305,4)	(703,5)	(1178,4)	(177,0)	(288,2)
WORLD TOTAL (excl. China)										
2018/19	121,8	872,0	159,6	993,9	117,3	222,5	498,9	869,1	164,5	119,8
2019/20 <i>est.</i>	119,8	860,3	166,3	980,2	119,5	208,8	508,2	864,2	173,3	109,0
2020/21 <i>fcast</i>	109,0	902,4	171,0	1 011,5	120,8	219,1	521,1	889,1	177,9	115,3
	(108,6)	(905,5)	(170,0)	(1014,2)	(120,7)	(221,4)	(521,5)	(891,2)	(177,0)	(116,0)



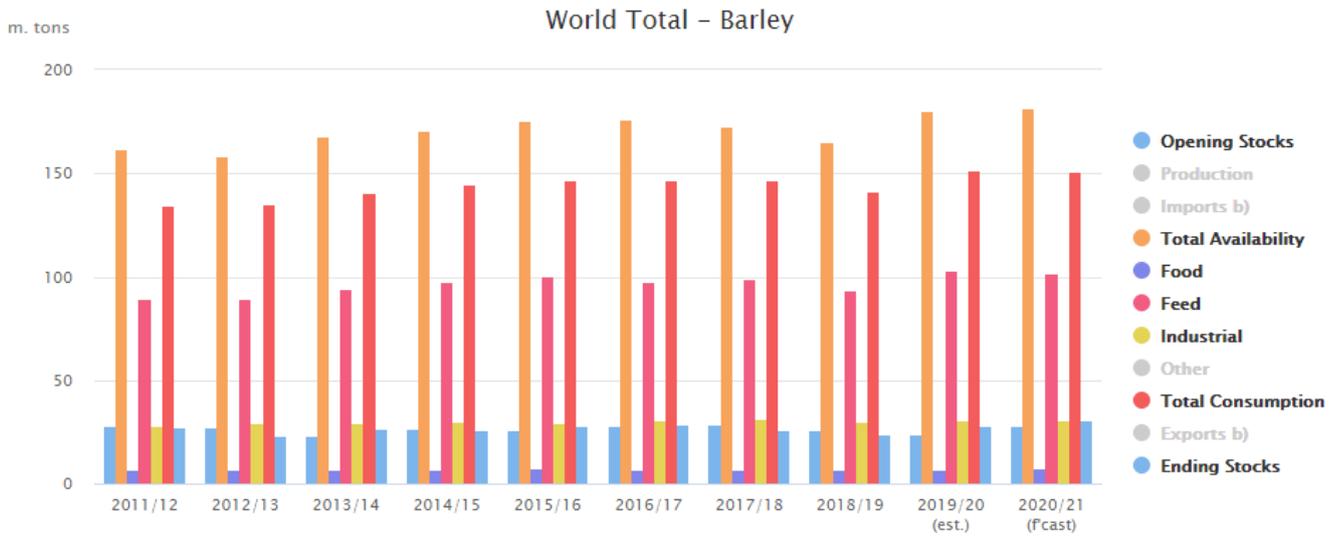
F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Supply & Demand

Barley World Total



m. tons	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20 (est.)	2020/21 (f'cast)
Opening Stocks	28.2	27.3	23.0	26.7	25.9	28.3	29.0	25.6	23.7	28.1
Production	133.8	130.9	144.6	143.7	149.4	147.8	143.5	139.5	156.2	153.5
Imports b)	20.3	19.5	22.9	29.2	29.4	28.4	29.8	24.5	26.5	26.1
Total Availability	162.1	158.2	167.6	170.4	175.3	176.0	172.5	165.1	179.9	181.6
Food	6.8	6.5	6.9	7.0	7.3	7.1	6.6	6.7	7.1	7.2
Feed	89.6	89.2	94.1	97.3	100.6	97.8	98.9	93.4	102.9	101.7
Industrial	28.1	29.4	29.4	29.8	29.4	31.0	31.2	30.3	30.5	30.6
Other	10.2	10.0	10.4	10.5	9.6	11.2	10.3	10.9	11.1	11.1
Total Consumption	134.7	135.2	140.8	144.5	147.0	147.0	147.0	141.4	151.7	150.7
Exports b)	20.3	19.5	22.9	29.2	29.4	28.4	29.8	24.5	26.5	26.1
Ending Stocks	27.3	23.0	26.7	25.9	28.3	29.0	25.6	23.7	28.1	30.9

a) Respective marketing years. Wheat and coarse grains. Excluding rice



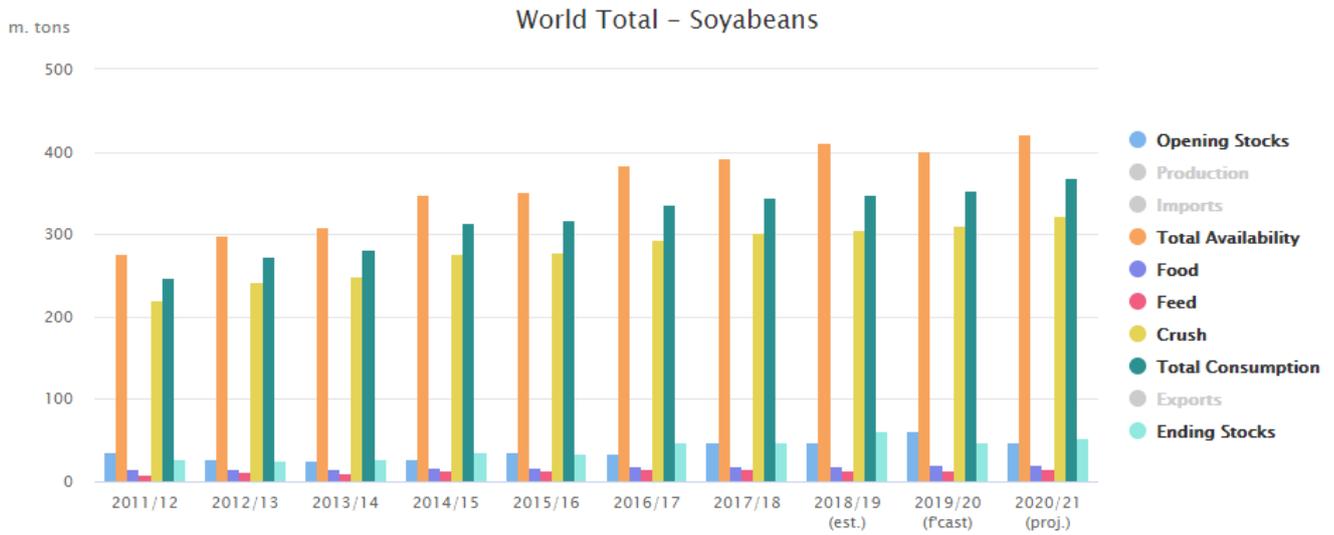
F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



Supply & Demand

Soyabeans



m. tons	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19 (est.)	2019/20 (f'cast)	2020/21 (proj.)
Opening Stocks	36.1	28.0	25.3	28.1	35.5	33.8	47.4	47.6	61.7	47.3
Production	240.2	270.2	284.4	320.5	316.4	350.6	344.4	363.0	339.3	373.4
Imports	93.3	99.4	113.1	126.8	133.8	147.6	152.7	151.6	162.7	164.3
Total Availability	276.2	298.2	309.7	348.6	351.9	384.4	391.8	410.5	401.1	420.7
Food	15.8	15.8	15.9	16.6	17.4	18.4	19.1	19.3	20.5	21.2
Feed	9.2	11.1	10.9	13.3	13.3	16.0	14.6	14.3	13.1	15.3
Crush	219.7	241.8	249.0	276.6	277.5	293.6	301.2	305.5	311.1	322.4
Total Consumption	248.2	272.9	281.6	313.3	318.1	337.0	344.2	348.8	353.8	368.5
Exports	93.3	99.4	113.1	126.8	133.8	147.6	152.7	151.6	162.7	164.3
Ending Stocks	28.0	25.3	28.1	35.5	33.8	47.4	47.6	61.7	47.3	52.2

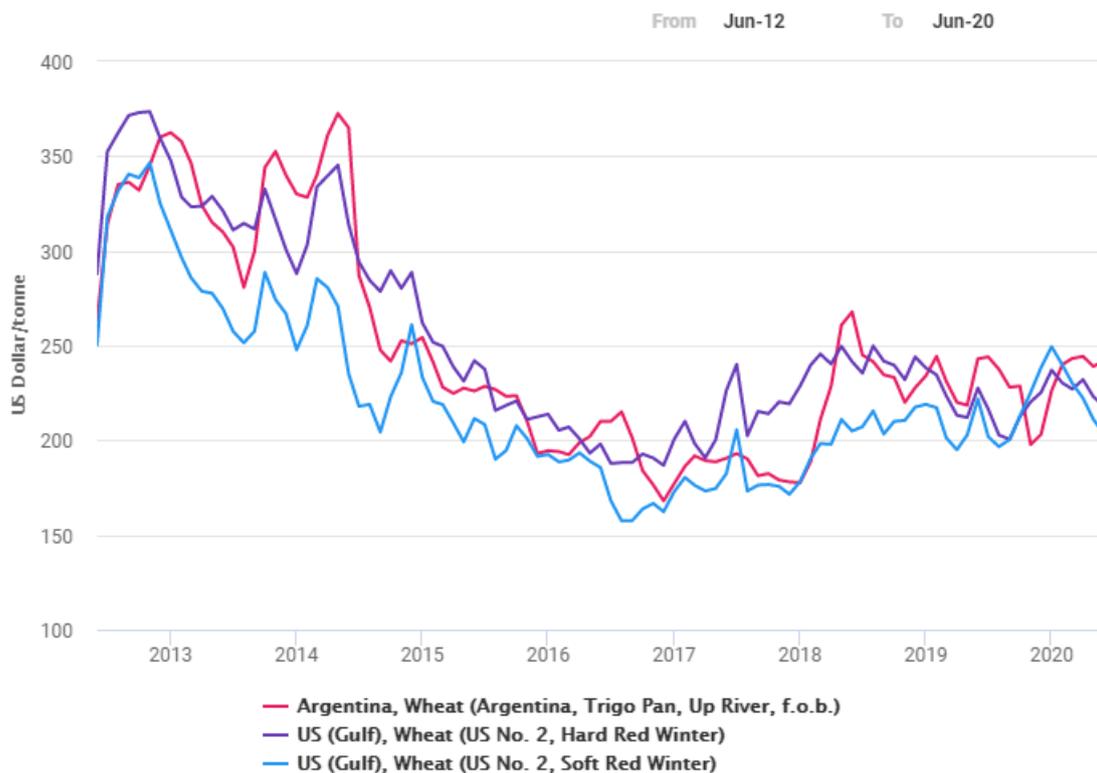


F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



International wheat prices





F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



International maize prices



International soybean price





F.N.C.L.

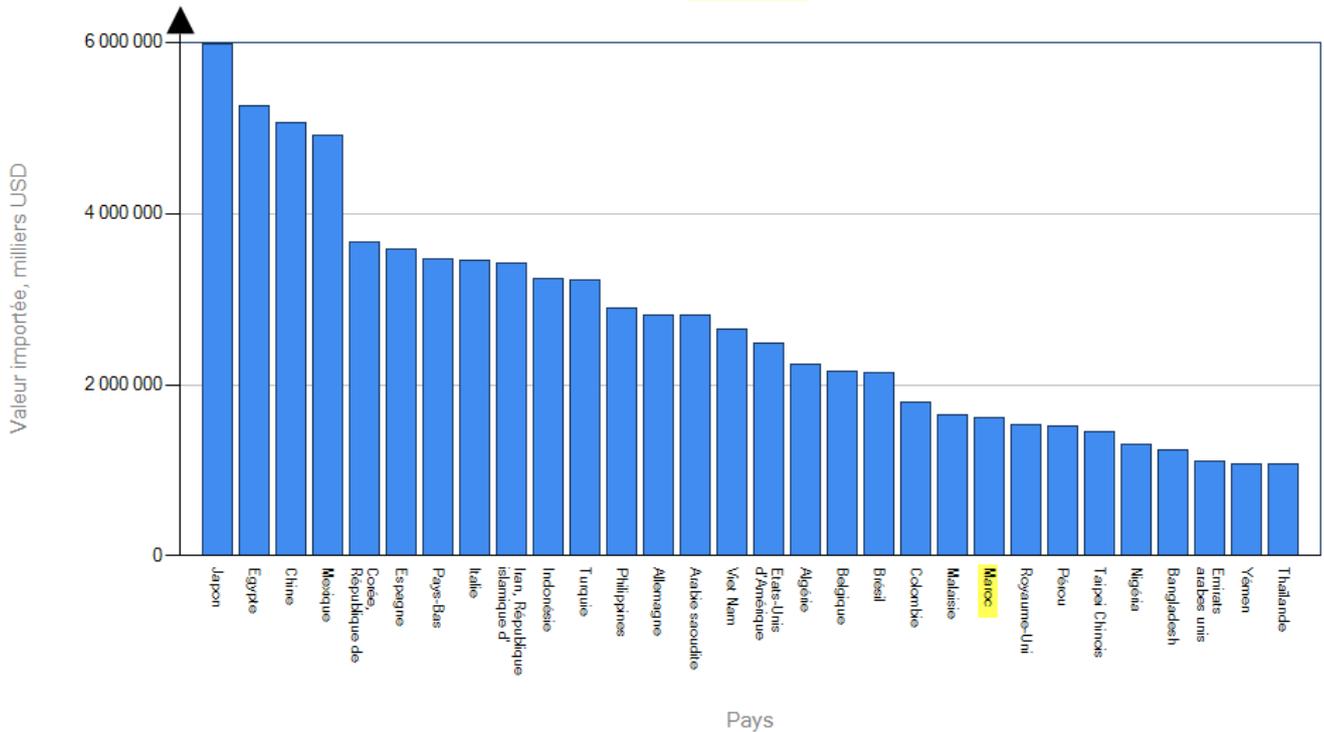
الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



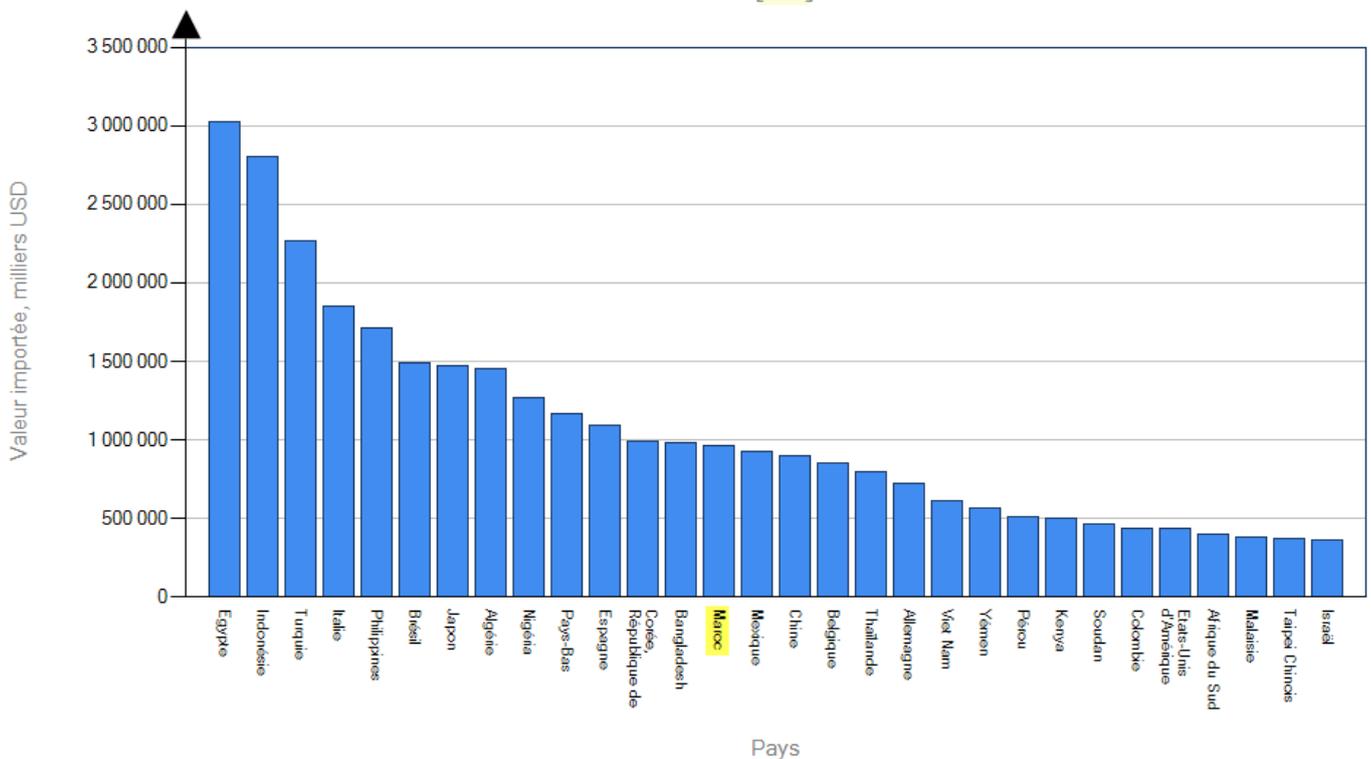
Principaux pays Importateurs dans le monde en 2019 (en milliers USD)

(Source TradeMap)

Liste des pays importateurs pour le produit sélectionné en 2019
 Produit : 10 Céréales



Liste des pays importateurs pour le produit sélectionné en 2019
 Produit : 1001 Froment [blé] et méteil





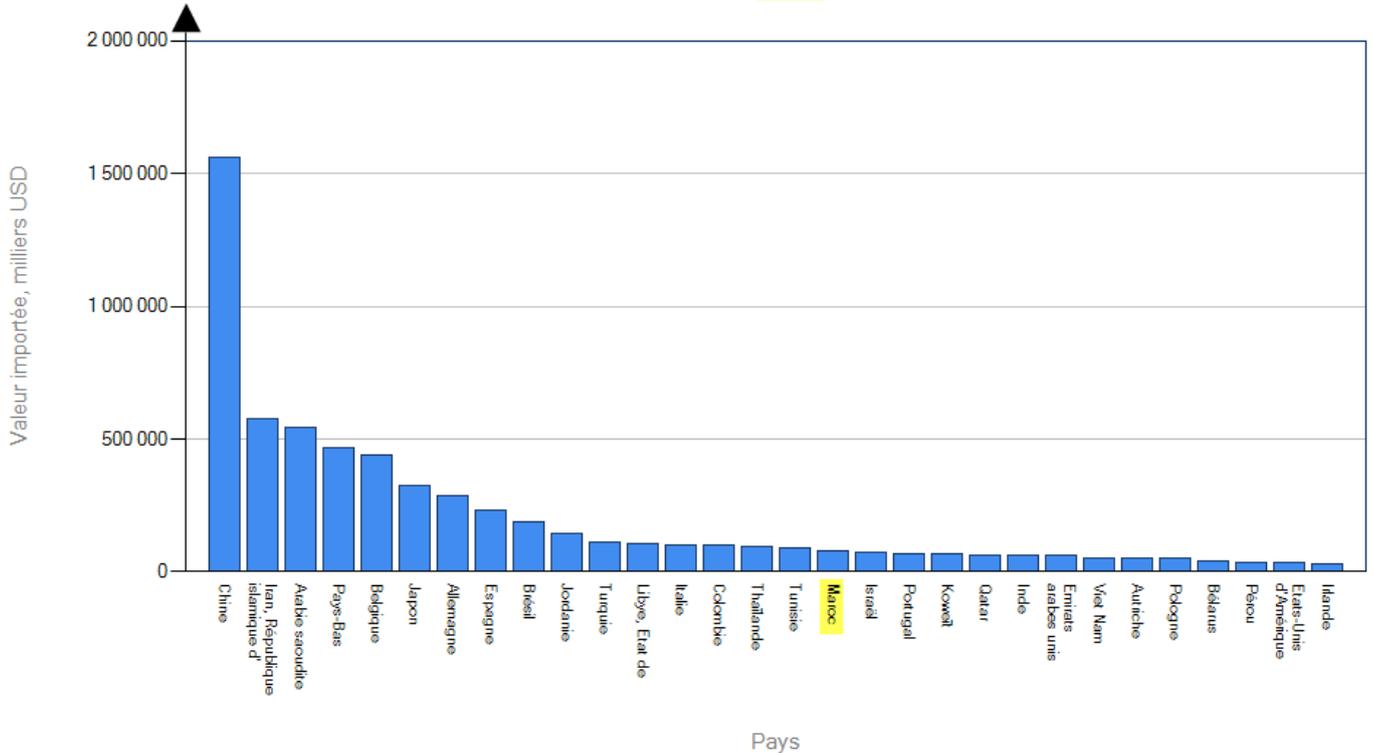
F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Liste des pays importateurs pour le produit sélectionné en 2019

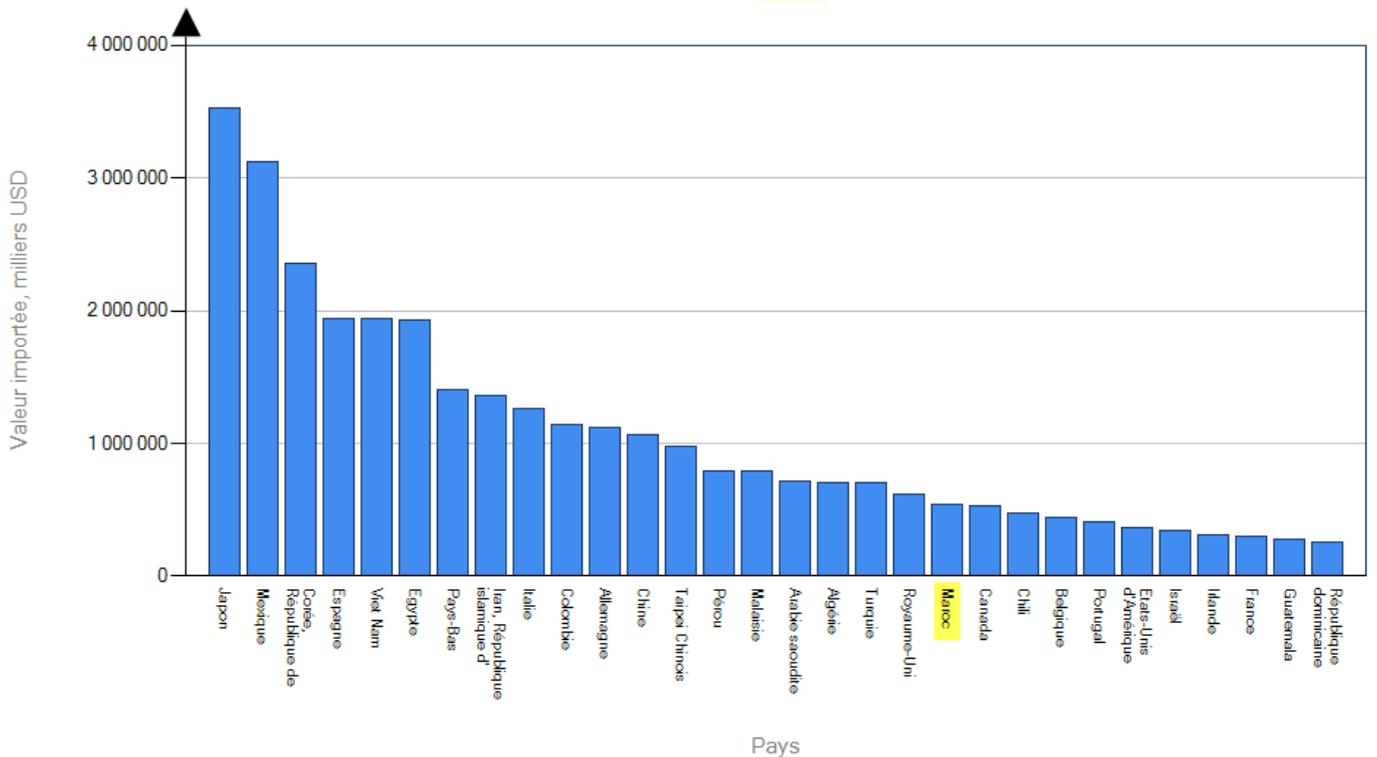
Produit : 1003 Orge



Pays

Liste des pays importateurs pour le produit sélectionné en 2019

Produit : 1005 Maïs



Pays



F.N.C.L

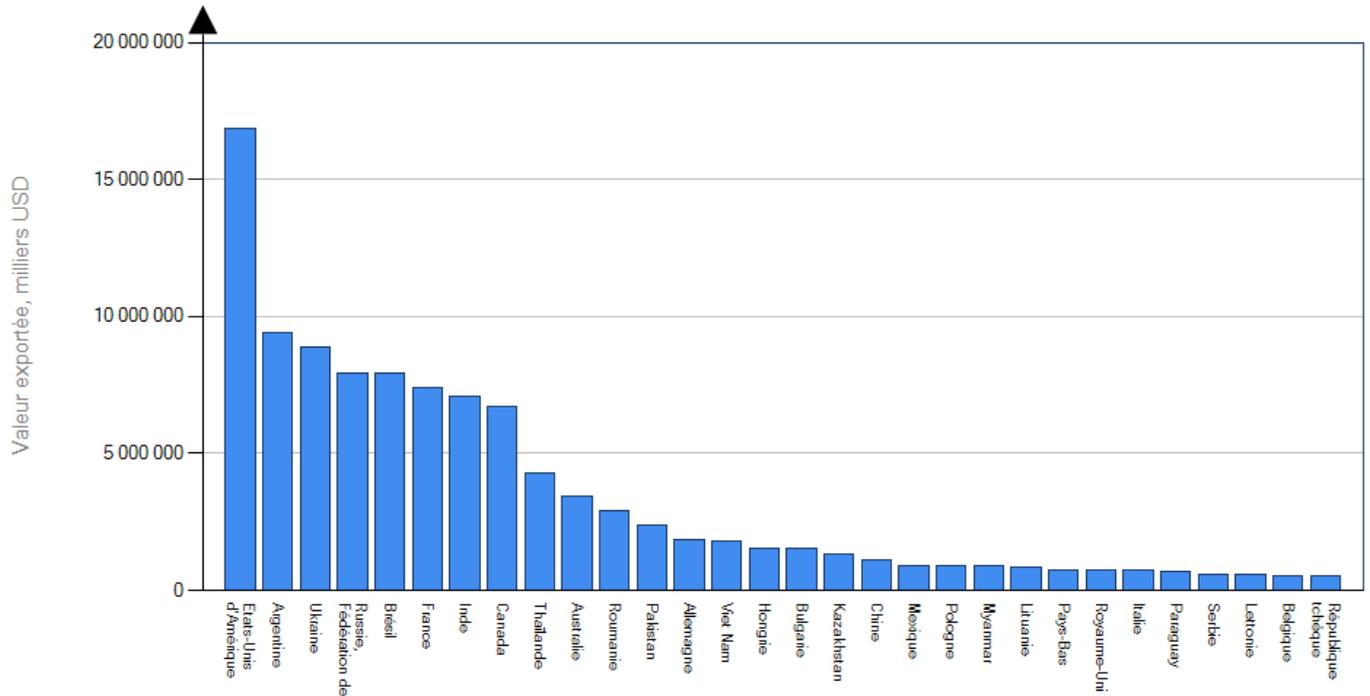
الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



Principaux pays Exportateurs dans le monde en 2019 (en milliers USD)

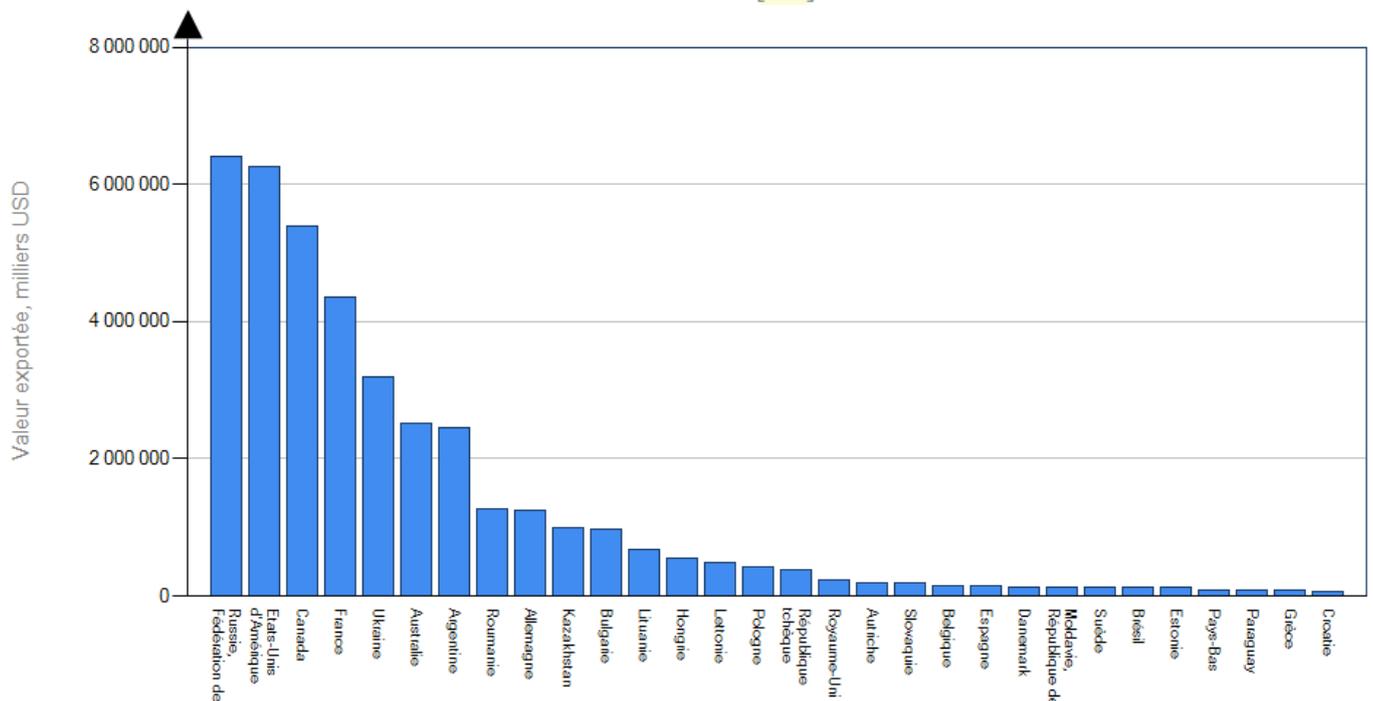
(Source TradeMap)

Liste des pays exportateurs pour le produit sélectionné en 2019
 Produit : 10 Céréales



Pays

Liste des pays exportateurs pour le produit sélectionné en 2019
 Produit : 1001 Froment [blé] et méteil



Pays

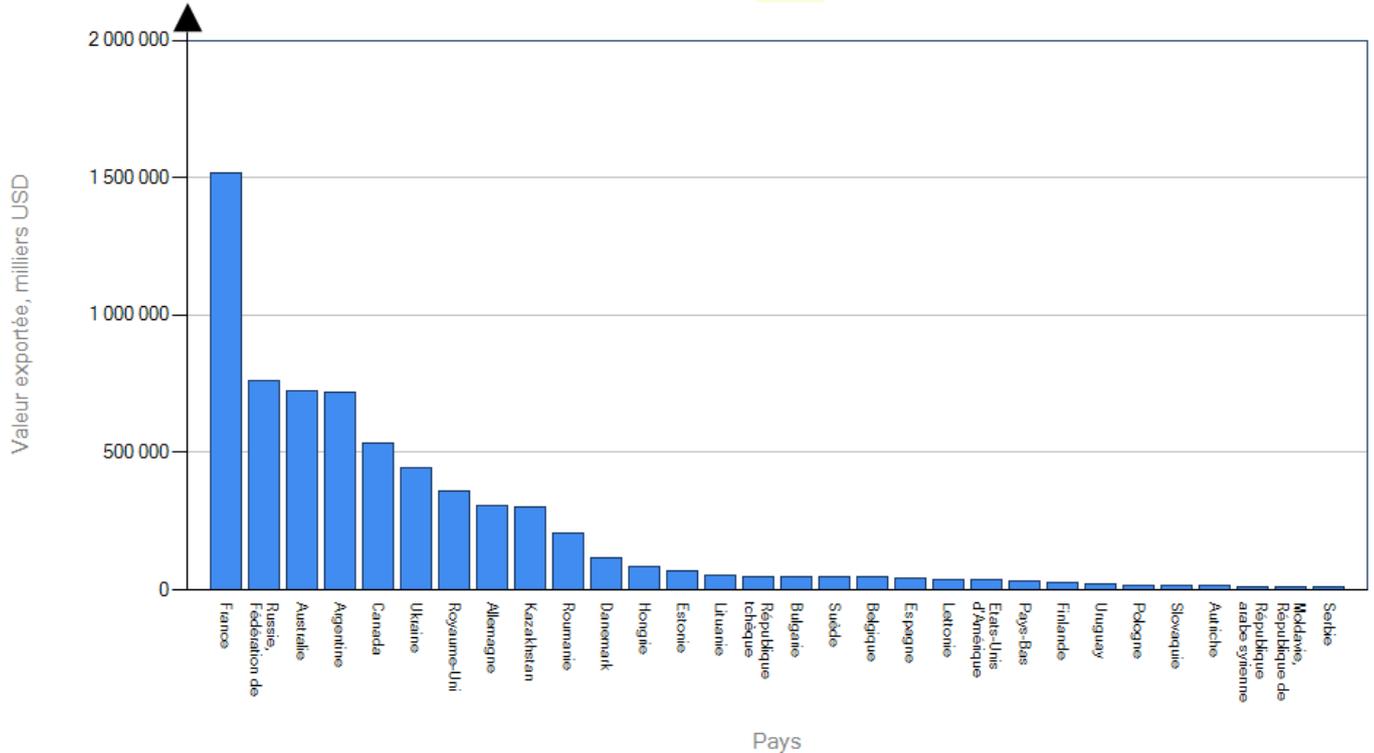


F.N.C.L.

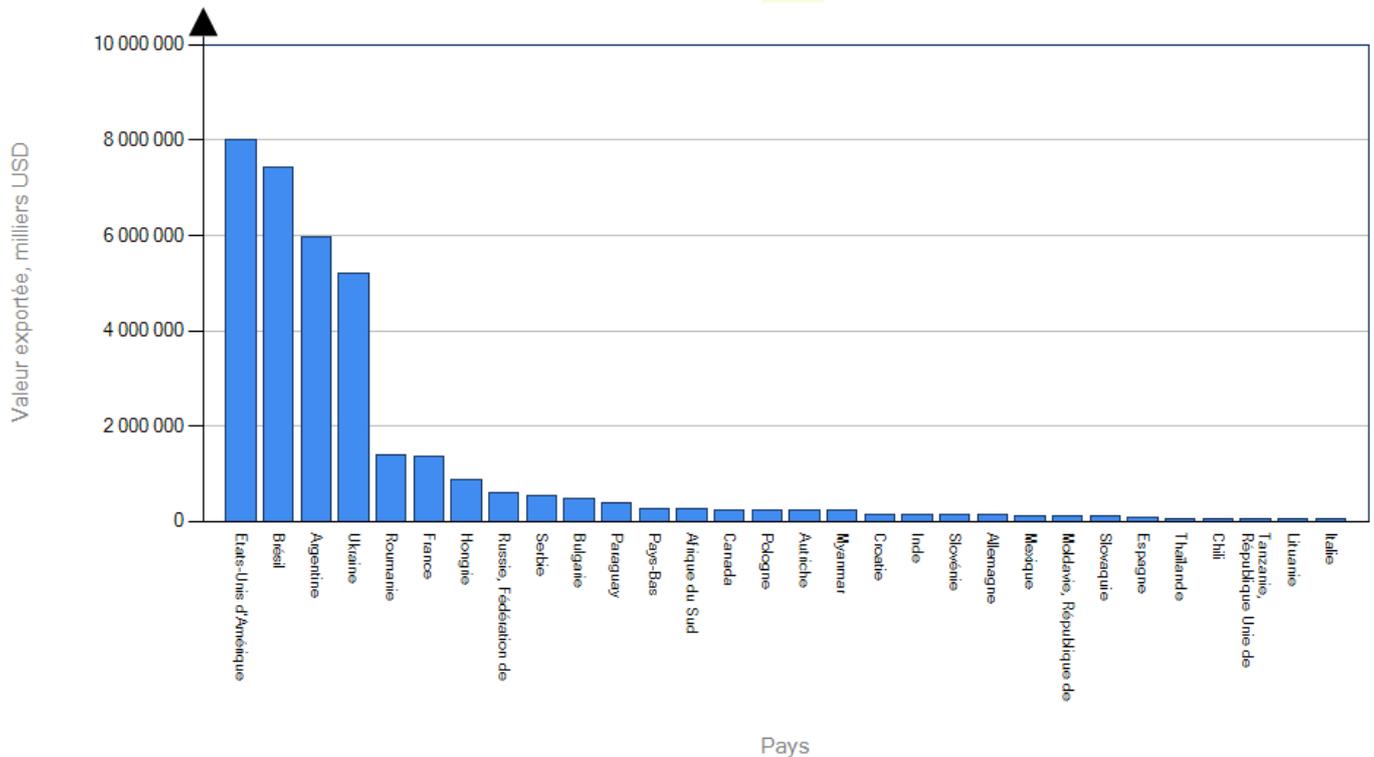
الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
**Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses**



Liste des pays exportateurs pour le produit sélectionné en 2019
 Produit : 1003 Orge



Liste des pays exportateurs pour le produit sélectionné en 2019
 Produit : 1005 Maïs



Plan d'Actions 2020/2021

La FNCL est depuis plusieurs années confrontée aux mêmes problématiques :

- Un cadre juridico-réglementaire en déphasage par rapport à l'évolution et aux mutations de notre profession
- Un manque de visibilité, parfois entretenu par les pouvoirs publics
- Une logistique portuaire en déphasage avec les besoins de notre profession

Principales Priorités :

- Améliorer et optimiser la Logistique du transit portuaire
- Permettre l'émergence d'un écosystème national de commerce des céréales et légumineuses, agile et performant
- Révision du Cadre Réglementaire de la profession
- Modalités de Gestion & de Financement des Stocks de Sécurité
- Mise à niveau des Organismes Stockeurs
- Développement du secteur des Légumineuses avec l'Association Interprofessionnelle Marocaine des Exportateurs et Importateurs des Céréales, des Légumineuses et des Épices (AIMEXICLE)
- Fiscalité (Surestaries, Retenue à la Source, Cotisation minimale...)

① FNCL / ONICL

- Démarrer le comité de Travail FIAC / FNCL / ONICL
- Finaliser le Contrat Programme relatif à la mise à niveau et aux Normes des Capacités de stockage de céréales
- Réactiver les textes relatifs à la constitution et au financement des Stocks de Sécurité
- Commander une Étude sur les Stocks de Sécurité
- Mettre à jour les CPS

② FNCL / Logistique Portuaire

- Initier un Groupe de Travail FNCL / Opérateurs portuaires
- Faire évoluer la réglementation portuaire, dans le sens des intérêts des importateurs

③ GVM – Stratégie, Communication & Lobbying

- Interagir avec la CGEM pour faire aboutir nos doléances
- Renforcer nos actions avec la FIAC, la FNM, l'AFAC & la COMADER par des réunions de concertation

④ FNCL / Formation

- Formations Certifiantes aux Métiers du Négoce de Céréales ESSEC / GVM



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Annexes

Éphémérides - décembre 2019 à septembre 2020	48 - 59
Importations	
<u>Année civile 2019</u>	
Palmarès des origines pays et ports d'arrivée	60
<u>Campagne 2019/2020</u>	
Palmarès des origines pays et ports d'arrivée	61
Palmarès importateurs	62
Détail des importations par opérateurs et par ports d'arrivée	63
Palmarès des importateurs par céréales (Blés, Maïs, Orge)	64 - 66
Logistique portuaire	
Attribution des quais pour les navires de céréales et produits dérivés de mars à juin 2020 à CasaPort	67 - 70
Compte-rendus et courriers	71 - 141



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Éphémérides	Depuis Décembre 2019
25/12/2019 FNCL Gouvernance	Assemblée Générale Ordinaire Élective Réélection de M. Jamal M'HAMDI
31/12/2020 Douane Droits d'importation	Suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et à ses dérivés, du 02 janvier au 30 avril 2020
09/01/2020 ONICL AO USA	Ouverture des plis AO BD USA 01/CT-USA/01/20 354.545TM – aucune offre
16/01/2020 SOSIPO Logistique Portuaire Tarification	Évacuations au tarif du direct, appliqué aux navires céréaliers en transit aux terminaux céréaliers des ports de Casablanca, Safi, Agadir et Nador « Toutes les évacuations des marchandises appartenant au navire en cours de traitement à quai et dûment opérées, à partir des silos par camions ou wagons, seront facturées au tarif du direct (y compris les quantités ensilées et desensilées) tant que les opérations de déchargement du navire en question ne sont pas encore achevées. »
21/01/2020 FNCL Gouvernance	Conseil d'administration : élection des membres du Bureau
21/01/2020 ONSSA Chenille	Courrier de l'ONSSA à l'association des transitaires Mesures à prendre face à l'apparition de la Chenille légionnaire (Annexe pages 72 - 73)
22/01/2020 CGEM Gouvernance	Assemblée Générale Ordinaire Élective Élection de M. Chakib ALJ
24/01/2020 ONICL Logistique Portuaire Dématérialisation Attestation d'escale	Attestation d'escale originale Acceptation des copies certifiées conformes, original présenté par le chef de file (Annexe page 74)



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والبقوليات
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



29/01/2020 FNCL Logistique Portuaire « Pour compte de »	Réunion de concertation chez GRADERCO / Problématique du « pour compte de », avant contacts douane (Annexe page 75 - 76)
30/01/2020 ONSSA Chenille	Réunion FNCL / ONICL / ONSSA Cas de la Chenille Légionnaire d'Automne – Spodoptera frugiperda Attestation Technique d'Importation
01/02/2020 Ministères FNBT	Circulaire conjointe modifiant les modalités de répartition, de production et de livraison du contingent de la farine nationale de blé tendre, et de la farine spéciale destinée aux provinces du sud
06/02/2020 ONICL AO FNBT	AO FNBT N°07/DC/BT/02/2020 1.233.000 Qx
06/02/2020 FNM Gouvernance	Élection de Moulay Abdelkader ALAOUI à la Présidence de la FNM
07/02/2020 Douane Logistique Portuaire	Courrier de la FNCL : Demande d'harmonisation des procédures nationales au niveau du port d'Agadir (Annexe pages 76 – 77)
10/02/2020 Douane Logistique Portuaire « Pour compte de »	Courrier de la FNCL : Demande de délivrance des récépissés pour compte de tiers (Annexe pages 78 - 79)
14/02/2020 ONSSA Chenille	Courrier de la FNCL à l'ONSSA Demande d'information sur la chenille d'automne (Spodoptera Frugiperda) à l'intention de ses homologues des pays exportateurs de céréales (Annexe pages 79 – 80)
18/02/2020 MAPMA ONSSA / Chenille	Courrier de la FNCL au Secrétaire Général Demande d'arbitrage concernant la date d'application de la procédure déclarative relative à la Chenille légionnaire d'automne (Annexe page 81)



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



20/02/2020 FNCL Développement associatif	Réunion interne Recensement des organismes stockeurs Projet de création d'une association affiliée à la FNCL
26/02/2020 FNCL Logistique portuaire	Réunion Commission Logistique Feuille de route / congestion portuaire (Annexe page 82)
27/02/2020 FNCL	Visite chez MULTIGRAINS Groupe BENZAKOUR
02/03/2020 Relations internationales	Délégation d'agriculteurs allemands Organisation d'une visite des installations portuaires de CasaPort
02/03/2020 ONICL CPS Orge	Réunion avec la profession
03/03/2020. ONSSA Chenille	Courrier de la FNCL : Demande de RDV Enjeux et risques en cas d'application immédiate de la procédure déclarative relative à la chenille (Annexe page 83)
05/03/2020 ONICL AO USA	Ouverture des plis AO BD USA 02/CT-USA/03/20 354.545TM – aucune offre
06/03/2020 ONSSA Chenille	Réunion FNCL / ONSSA Chenille Légionnaire d'Automne – Spodoptera frugiperda Report de l'application de la procédure déclarative (Annexe page 84)
09 et 10/03/2020 ONICL Orge 2020	Rencontres de sensibilisation à l'intention des importateurs, sur le Programme Orge 2020 Fès à la DPA Casablanca à la FNM
10/03/2020 Douane Covid Dématérialisation	Réunion Commission Logistique Préparation courrier à la douane : Demande de dématérialisation



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



11/03/2020 FNCL Administratif	Visite aux impôts Assiette IS supprimée
12/03/2020 ONICL AO Orge	Ouverture des plis AO 01/DC/ORGE/03/2020 2.165.000 Qx
13/03/2020 FIAC Gouvernance	Réunion du CA à la CGEM Cooptation de M. Jamal M'HAMDI à la présidence par intérim
14/03/2020 Ministère Transport Covid Logistique Portuaire	Note relative à la nouvelle procédure de gestion des escales des navires de commerce « Les navires doivent être maintenus en rade juste le temps d'évaluation des risques par l'officier de santé habilité à délivrer la libre pratique ./. Les documents officiels doivent être placés sous film plastique et faire l'objet d'une désinfection avant leur remise aux autorités concernées » (Annexe pages 84 - 85)
16/03/2020 ONICL Concertation profession FIAC	Réunion ONICL – FNCL – FNM - Report date butoir importations au 31 mai - Déficit de stocks de blé tendre - Mobilisation des importateurs pour combler ce déficit (Annexe page 86)
17/03/2020 ONSSA / Douane / PortNet Covid Dématérialisation	Courriers de la FNCL : Nouvelles dispositions documentaires des pays exportateurs Propositions pour une dématérialisation des documents (Annexe pages 86 - 89)
17/03/2020 ONSSA Covid Dématérialisation	Réponse positive de l'ONSSA : Acceptation à titre exceptionnel des scans des certificats phytosanitaires émis par les autorités officielles du pays exportateur (Annexe page 89)
18/03/2020 PortNet Covid Dématérialisation	Réponse positive de PortNet en faveur de la dématérialisation, en interfaçage avec l'ONSSA, la douane et l'ONICL (Annexe page 90)



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



19/03/2020 Douane Covid Dématérialisation	Réponse positive de la douane Acceptation de copies scannées (Annexe page 91)
19/03/2020 MAPMA / ONICL / OC Sécheresse et Covid Dématérialisation	Conference call Mesures prises pour la Campagne d'importations Facilités documentaires de l'Office des Changes (Annexe pages 92)
20/03/2020 Office des Changes Covid Dématérialisation	Demande de Règlement des importations par remise documentaire contre copie numérisée des connaissements maritimes, pour les opérations d'importation de céréales et produits dérivés. (Annexe pages 93 - 94)
20/03/2020 ANP Logistique Portuaire	Décisions 30 & 31/DG/2020 relatives aux conditions d'accès des navires céréaliers, et contestées par la profession (Annexe pages 95 - 96)
21/03/2020 Ministère des transports et de la logistique ANP Logistique Portuaire	Courrier conjoint de la FIAC, de la FNCL, de la FNM et de la FISA, adressé au Ministre des Transports : - Rejet de la décision de l'ANP N° 30/DG/2020 - Demande d'arbitrage (Annexe page 97)
23/03/2020 ONICL Orge 2020	Circulaire relative à l'approvisionnement des centres relais en orge subventionnée au titre de l'exercice 2020
23/03/2020 Office des Changes Covid Dématérialisation	Autorisation jusqu'au 30 avril, de paiement des importations de produits céréaliers par remise documentaire contre copie numérisée du connaissance maritime.
23/03/2020 SOSIPO Logistique Portuaire	Circulaire relative au traitement des affaires clients (documents navire, garanties, factures, règlements, etc.) (Annexe pages 98 - 99)



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Fin mars – début avril 2020 Relations internationales Pays exportateurs Covid	Courriers des associations professionnelles nous garantissant la continuité de l'activité d'exportation vers le Maroc France, USA, Ukraine, Canada, Brésil, Argentine, (Annexe pages 100 - 105)
27/03/2020 Douane Droits d'importation	Prorogation de la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et à ses dérivés, jusqu'au 15 juin 2020. Suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé dur et légumineuses à partir du 1 ^{er} avril 2020.
30/03/2020 ONICL Orge 2020	Communiqué de L'ONICL : Télédéclaration du programme de distribution de l'Orge subventionnée (Annexe pages 106)
30/04/2020 Ministère de l'équipement, des transports, de la logistique et de l'eau Logistique Portuaire	Réponse à notre réclamation relative aux décisions ANP 30 & 31/DG/2020 (Annexe pages 107 - 109)
31/03/2020 ONICL Covid Dématérialisation	Avis d'annulation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt / participants aux AO (Annexe page 110)
03/04/2020 Ministère de l'économie et des Finances Covid Dématérialisation	Circulaire relative à la simplification de certaines procédures liées aux marchés publics de l'État et des collectivités territoriales : nécessité de privilégier, durant la période d'urgence sanitaire, l'échange électronique sous ses différentes formes (Annexe pages 111 - 112)
03/04/2020 Douane Covid Dématérialisation	Recevabilité des certificats EUR.1 et EUR-MED à l'import sous format électronique à compter du 1 ^{er} mars 2020, et jusqu'au retour à une situation normale, avec ou sans cachet humide et signature.
06/04/2020 Ministère de l'industrie Dématérialisation	Avis aux importateurs Dématérialisation des Demandes de Franchise Douanière (DFD) via le Guichet Unique PortNet (Annexe page 115)



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



07/04/2020 MAPMA Logistique portuaire ANP	Courrier FNCL au Secrétaire Général Demande d'intervention au sujet du port de Jorf (Annexe page 116)
08/04/2020 ONICL Concertation profession FIAC	Conférence call avec les Fédérations céréalières - Importations - Récolte nationale - Stocks (Compte-rendu en annexe page 117)
09/04/2020 ONICL AO BT Dématérialisation	Ouverture des plis 02/DC/BT/04/2020 1.268.000 Qx 1 ^{er} cas de dépôt des dossiers d'offres via le portail www.marchespublics.ma
10/04/2020 ANP / Silos portuaires Logistique Portuaire	Consultation des membres par la FNCL au sujet de leurs difficultés et des mises en demeure de l'ANP concernant leurs cadences d'évacuation (Annexe page 118)
15/04/2020 ONICL AO Orge	Ouverture des plis AO 03/DC/ORGE/04/2020 146.800 Qx
17/04/2020 ONICL Récolte Nationale	Courrier de la FNCL Engagement d'achats de la Récolte nationale (Annexe page 121)
20/04/2020 Douane Dématérialisation	Envoi électronique obligatoire du Bon à Délivrer via la plateforme « PortNet », à compter du 04/05/2020
21/04/2020 MAPMA Logistique Portuaire	Courrier de la FNCL Demande d'intervention / Décisions ANP 30 & 31/DG/2020 (Annexe page 122)
23/04/2020 Ministères (Santé, Travail, Industrie) Covid Prévention sanitaire	Publication d'une Fiche de Contrôle de la mise en place des mesures de protection contre l'exposition au Covid-19 dans les unités industrielles (Circulaire FNCL)



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



04/05/2020 MAPMA Récolte Nationale	Communiqué de presse relatif aux mesures prises pour assurer la commercialisation de la production de la Récolte 2020 (Annexe page 124)
06/05/2020 ANP / PortNet / Alliance Mondiale pour la Facilitation des Échanges	Web-conference : Avant-projet ePort / Processus vracs / céréales (Annexe page 125)
06/05/2020 Douane Logistique Portuaire « Pour compte de »	Circulaire douane : insertion de la rubrique « pour compte de » dans l'attestation d'importation (Annexe page 126)
07/05/2020 MAPMA Contrat programme	Conference call Déclinaison filières de la stratégie « Génération Green 2020-2030 » Filière céréalière - Bilan des réalisations de la filière céréalière depuis le lancement du PMV jusqu'à fin 2019 - Présentation de la nouvelle stratégie « Génération Green 2020-2030 » - Axes prioritaires de développement de la filière céréalière pour la période 2021-2030
11/05/2020 ONICL	Publication de la circulaire relative aux modalités d'importation et d'exportation des céréales et des légumineuses
11/05/2020 Office des Changes Covid Dématérialisation	Reconduction au 30 juin 2020 de l'autorisation de paiement des importations de produits céréaliers par remise documentaire contre copie numérisée du connaissance maritime (Annexe page 127)
15/05/2020 MAPMA Récolte nationale	Circulaire relative à la commercialisation des céréales de la récolte 2020
15/05/2020 ONICL Récolte nationale	Circulaire relative à la commercialisation des céréales de la récolte 2020

19/05/2020 Ministère de l'agriculture ANP Logistique Portuaire	Courrier au Secrétaire Général du ministère de l'agriculture Demande d'arbitrage / décisions ANP 30 & 31/DG/ANP (Annexe page 128)
19/05/2020 Office des Changes Covid Dématérialisation	Instruction au GPBM relative au paiement des importations de produits céréaliers par remise documentaire contre copie numérisée du connaissement maritime. Reconduction au 30 juin 2020
20/05/2020 ONICL Dématérialisation	Courrier de la FNCL : Déclarations quotidiennes des enlèvements du Blé Tendre à partir des ports marocains - Demande d'implémentation sur le portail de l'ONICL pour éviter les doubles saisies sur tableur (Annexe page 129)
22/05/2020 ONICL AO Orge	Ouverture des plis AO 05/DC/ORGE/05/2020 452.500 Qx
26/05/2020 Douane Droits d'importation	Prorogation de la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés jusqu'au 31 décembre 2020
27/05/2020 ANP Logistique Portuaire	Consultation des membres par la FNCL, concernant leurs difficultés avec l'ANP (Annexe page 129)
28/05/2020 ONICL AO FNBT	Ouverture des plis AO 04/DC/BT/05/2020 1.275.000 Qx
01/06/2020 FNCL Récolte nationale	Courrier du Président aux membres : Appel à participer activement à la Collecte du blé tendre local panifiable (Annexe page 130)
04/06/2020 ONICL AO Orge	Ouverture des plis AO 06/DC/ORGE/06/2020 2.850.000 Qx

04/06/2020 ANP Logistique Portuaire	Courrier du Directeur Régional de CasaPort à la FNCL, pour demander aux membres d'accélérer leurs évacuations (Annexe page 131)
09/06/2020 ONICL Logistique Portuaire Dématérialisation	Option activée « pour compte de tiers » sur la déclaration initiale du portail ONICL
16/06/2020 FIAC Gouvernance	AGO réunie Extraordinairement Élection de M. Jamal M'HAMDI
Semaine du 22/06/2020 FIAC Gouvernance	Transmission de documents par la FNM
23/06/2020 ONSSA Chenille Légionnaire d'Automne	Report à une date indéterminée de la procédure relative à la Chenille Légionnaire d'Automne, dont la mise en application était prévue à compter du 13 juillet 2020
24/06/2020 Ministère du Travail Covid Prévention sanitaire	Publication du protocole préparé par le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, relatif à la gestion du risque de contamination au Covid-19 sur les lieux de travail. Ce protocole vise la garantie des conditions saines de travail pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés, et pour limiter ainsi la propagation de la contamination au virus.
07/07/2020 Douane Dématérialisation	Circulaire concernant l'évaluation des marchandises à l'importation : Dématérialisation et déconcentration de l'arbitrage de la valeur (Annexe page 132)
09/07/2020 FNCL Gouvernance	E-réunion du Conseil d'administration <ol style="list-style-type: none"> 1- Logistique portuaire 2- Stock de sécurité 3- Récolte nationale
15/07/2020 FIAC / ONSSA Gouvernance	E-réunion du Comité Consultatif institué auprès de l'ONSSA - Proposition nouveau président du conseil consultatif



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



16/07/2020 ONICL AO FNBT	Ouverture des plis AO 09/DC/BT/07/2020 1.252.500 Qx
16/07/2020 FNCL Covid Prévention sanitaire	Appel aux membres pour une vigilance accrue Lien d'adhésion à la campagne de dépistage (Annexe page 133)
20/07/2020 ONICL Reportings	Courrier de la FNCL au Chef de la division de la Commercialisation / ONICL sur les reportings demandés aux entreprises (Annexe page 133)
23/07/2020 SOSIPO Tarification	Circulaire Augmentation des tarifs à Casablanca à compter du 1 ^{er} août (Annexe page 135)
28/07/2020 ONICL Concertation profession FIAC	E-Réunion ONICL / Profession Création d'un espace de concertation pour améliorer et développer la filière, dans le cadre du CP génération Green <ul style="list-style-type: none">- FIAC- Stock de sécurité- Stratégie d'approvisionnements- Appels d'offres, CPS- Subventions
05/08/2020 ONICL	E-Réunion ONICL / Profession <ul style="list-style-type: none">- Plans d'actions
13/08/2020 FNBT	Parution au bulletin officiel n°6908 du 13 août 2020, de la décision conjointe des ministères de l'Intérieur, des Finances, et de l'Agriculture, fixant les conditions de fabrication et de commercialisation de la FNBT
07/09/2020 ONICL Procédures	Courrier de la FNCL au sujet des difficultés de gestion de la Demande Initiale d'Importation (Annexe pages 135 - 136)
14/09/2020 Administratif FNCL	E-Conseil d'administration <ol style="list-style-type: none">1. Logistique portuaire et importations2. Stock de sécurité3. Comité de travail avec l'ONICL4. Arrêté des comptes au 30 juin 20205. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 29 septembre



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



	6.Adhésion d'un nouveau membre : Association AIMEXICLE (légumineuses)
15/09/2020 ONICL Procédures	Solution adoptée par l'ONICL suite aux difficultés de gestion de la Demande Initiale d'Importation (Annexe page 136)
16/09/2020 FNCL Logistique portuaire	E-réunion Commission logistique Préparation rencontre ANP CasaPort
17/09/2020 ANP Logistique portuaire	Rencontre ANP à CasaPort (Annexe pages 136 - 137)
18/09/2020 ONICL Concertation profession FIAC	Constitution du Comité Technique FIAC/ONICL Désignation des représentants pour la FNCL (Annexe page 138)
22/09/2020 ONICL Concertation profession FIAC	E-réunion : Cahier de charge Stockage, et CPS blé tendre et orge (Annexe pages 139 - 141)
29/09/2020 FNCL Gouvernance	AGO FNCL en visioconférence



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Palmarès Origines pays et ports d'arrivée™ Année civile 2019

2019 - janvier à décembre - Classement Pays

	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Saf	Tanger	Total général
ARGENTINE	260.940	1.758.240	219.954		27.500		2.266.635
Maïs	133.026	1.236.766	122.274				1.492.066
Tourtaux SOJA	27.220	224.634	22.857				274.711
Blé Tendre	50.931	126.468	33.000		27.500		237.899
Coque de Soja	5.643	92.757	41.823				140.223
Son de Blé	44.120	39.588					83.708
Tourtaux TOURNESOL		27.027					27.027
Graine de Soja		11.000					11.000
FRANCE	244.368	1.144.034	429.098	211.301	108.285	23.386	2.160.473
Blé Tendre	157.518	846.894	320.219	63.852	91.785	13.050	1.493.328
Orge	81.450	138.845	41.733	147.439	16.500		425.967
Blé dur		58.750				10.336	69.086
Tourtaux COLZA		62.844					62.844
Luzerne			39.145				39.145
Blé Tendre Fourrager		19.850	6.597				26.447
Pulpe de Betterave	5.400		13.975				19.375
Maïs		11.351	7.430				18.781
Blé tendre Biscuit		5.500					5.500
UKRAINE	133.814	860.246	243.913	58.331	26.530		1.322.833
Blé Tendre	101.214	361.321	186.835	58.331	19.530		727.230
Tourtaux TOURNESOL	23.500	278.255					301.755
Blé Tendre Fourrager		122.999			7.000		129.999
Maïs		38.853	44.632				83.485
Orge	9.100	29.344					38.444
Tourtaux SOJA		23.974					23.974
Graine de Soja			12.446				12.446
Coque de Soja		5.500					5.500
BRESIL	103.500	576.047	376.294		26.697		1.082.538
Maïs	103.500	576.047	376.294		26.697		1.082.538
CANADA		493.852	293.450				787.302
Blé dur		477.352	283.150				760.502
Blé Tendre		16.500					16.500
Pulpe de Betterave			10.300				10.300
USA	49.240	541.166	92.536				682.942
Tourtaux SOJA	13.090	257.462					270.552
DDGS	23.350	173.698					197.048
Maïs			61.751				61.751
Pulpe de Betterave	6.000	21.343	30.785				58.128
Gluten de Maïs	1.000	39.528					40.528
Blé Tendre		32.200					32.200
Coque de Soja	5.800	16.934					22.734
LETTONIE	22.260	31.940	128.563	3.126			185.889
Pulpe de Betterave		31.940	128.563	3.126			163.629
Maïs	15.360						15.360
Tourtaux SOJA	5.500						5.500
Coque de Soja	1.400						1.400
EGYPTE	43.000	66.663	47.210	12.285			169.158
Pulpe de Betterave	43.000	66.663	47.210	12.285			169.158
ALLEMAGNE		133.796					133.796
Blé Tendre		133.796					133.796
CONGO	11.600	83.985					95.585
Son de Blé	11.600	83.985					95.585
RUSSIE		33.000	30.000	32.500			95.500
Blé Tendre		33.000	30.000	32.500			95.500
BULGARIE		48.005		4.950			52.955
Tourtaux TOURNESOL		33.000					33.000
Blé Tendre Fourrager		15.005					15.005
Maïs				4.950			4.950
ANGOLA	6.600	38.434					45.034
Son de Blé	6.600	38.434					45.034
LITUANIE	6.000	33.000					39.000
Blé Tendre		33.000					33.000
Son de Blé	6.000						6.000
POLOGNE		38.150					38.150
Blé Tendre		32.999					32.999
Son de Blé		5.150					5.150
ROUMANIE		34.584					34.584
Tourtaux TOURNESOL		34.584					34.584
GRAND BRETAGNE	27.300	7.053					34.353
Orge	27.300						27.300
Blé Tendre		7.053					7.053
NIGERIA	14.200	14.200					28.400
Son de Blé	14.200	14.200					28.400
GUINEE	5.000	16.455					21.455
Son de Blé	5.000	16.455					21.455
ESPAGNE	6.600	5.250					11.850
Luzerne	6.600						6.600
CAROLUBES		5.250					5.250
COTE D'IVOIRE	6.000	3.492					9.492
Son de Blé	6.000	3.492					9.492
GABON		6.931					6.931
Son de Blé		6.931					6.931
HOLLANDE	6.600						6.600
DDGS	6.600						6.600
GHANA	6.000						6.000
Son de Blé	6.000						6.000
Italie		5.627					5.627
Son de Blé		5.627					5.627
COLOMBIE		5.145					5.145
Tourtaux SOJA		5.145					5.145
Total général	953.022	5.979.295	1.861.019	322.492	189.012	23.386	9.328.226



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Palmarès Origines pays et ports d'arrivée TM Campagne 2019-2020

	Agadir	Casablanca	Jorf	Nador	Safi	Total général
FRANCE	420 060	1 323 282	483 639	357 793	138 875	2 723 650
Blé Tendre	305 094	928 555	325 578	79 398	89 925	1 728 550
Orge	114 966	200 527	83 563	278 395	48 950	726 401
Blé dur		90 411	6 600			97 011
Tourtaux COLZA		55 239				55 239
Luzerne			37 043			37 043
Blé Tendre Fourrager		31 700				31 700
Pulpe de Betterave			23 425			23 425
Maïs		11 351	7 430			18 781
Blé tendre Biscuit		5 500				5 500
ARGENTINE	272 475	1 708 220	403 508			2 384 204
Maïs	153 146	1 328 844	289 642			1 771 632
Tourtaux SOJA	47 766	188 984	54 026			290 776
Coque de Soja	7 843	78 077	41 241			127 161
Son de Blé	63 720	39 588				103 308
Tourtaux TOURNESOL		34 677				34 677
Blé Tendre		27 060				27 060
DDGS			18 600			18 600
Graine de Soja		11 000				11 000
UKRAINE	131 784	949 544	275 821	110 167	41 480	1 508 797
Blé Tendre	97 584	273 636	56 425	58 331	19 530	544 506
Maïs		180 697	167 960	6 083		354 730
Tourtaux TOURNESOL	25 100	288 817				313 917
Orge	9 100	54 644		45 754	9 500	118 998
Blé Tendre Fourrager		89 999			7 000	96 999
Tourtaux SOJA		51 619			5 450	57 069
Graine de Soja			12 446			12 446
Coque de Soja		10 131				10 131
CANADA		489 618	416 878			906 495
Blé dur		422 476	406 578			829 053
Blé Tendre		67 142				67 142
Pulpe de Betterave			10 300			10 300
BRESIL	56 500	456 375	312 501		26 697	852 072
Maïs	56 500	424 119	312 501		26 697	819 817
Graine de Soja		19 066				19 066
Tourtaux SOJA		13 199				13 199
USA	24 030	669 210	30 785			724 025
Tourtaux SOJA		289 358				289 358
DDGS	11 230	204 489				215 719
Gluten de Maïs	1 000	72 403				73 403
Pulpe de Betterave	6 000	11 000	30 785			47 785
Blé Tendre		32 200				32 200
Coque de Soja	5 800	22 929				28 729
Graine de Soja		28 500				28 500
Maïs		8 330				8 330
ALLEMAGNE	59 298	413 536	29 896	21 573		524 302
Blé Tendre	26 300	377 237	29 896	21 573		455 006
Orge	32 998	32 999				65 997
Tourtaux COLZA		3 300				3 300
RUSSIE	61 750	220 448	61 500		29 248	372 946
Blé Tendre	30 100	210 988	61 500		29 248	331 836
Blé dur	31 650					31 650
Graines de Tournesol		9 460				9 460
LETTONIE	54 942	145 522	122 124	9 726		332 314
Pulpe de Betterave	32 682	113 522	116 850	9 726		272 780
Blé Tendre		32 000				32 000
Maïs	15 360					15 360
Tourtaux SOJA	5 500					5 500
AVOINE			4 473			4 473
Coque de Soja	1 400					1 400
Son de Blé			801			801
POLOGNE		97 739	62 163			159 902
Blé Tendre		65 999	62 163			128 162
Orge		29 230				29 230
Son de Blé		2 450				2 450
EGYPTE	34 000	64 305	27 210	9 785		135 300
Pulpe de Betterave	34 000	64 305	27 210	9 785		135 300
ROUMANIE		64 436	52 150			116 586
Blé Tendre		9 000	52 150			61 150
Tourtaux TOURNESOL		36 331				36 331
Tourtaux COLZA		10 634				10 634
AVOINE		8 472				8 472
CONGO	18 000	96 289				114 289
Son de Blé	18 000	96 289				114 289
GRANDE BRETAGNE	49 842	18 743				68 585
Orge	49 842	11 690				61 532
Blé Tendre		7 053				7 053
FINLANDE		64 526				64 526
Orge		33 000				33 000
Blé Tendre		31 526				31 526
ANGOLA	12 104	51 732				63 836
Son de Blé	12 104	51 732				63 836
ESPAGNE	6 600	39 679				46 279
Orge		15 629				15 629
Blé dur		14 200				14 200
CAROBES		9 850				9 850
Luzerne	6 600					6 600
PEROU		42 300				42 300
Maïs		42 300				42 300
NIGERIA	14 200	27 400				41 600
Son de Blé	14 200	27 400				41 600
HOLLANDE	13 200				26 173	39 373
Blé Tendre					26 173	26 173
DDGS	13 200					13 200
LITUANIE	6 000	33 000				39 000
Blé Tendre		33 000				33 000
Son de Blé	6 000					6 000
BULGARIE		28 205		4 950		33 155
Blé Tendre Fourrager		15 005				15 005
Tourtaux TOURNESOL		13 200				13 200
Maïs				4 950		4 950
TURQUIE		19 066				19 066
Blé dur		19 066				19 066
GUINEE	5 000	10 534				15 534
Son de Blé	5 000	10 534				15 534
COTE D'IVOIRE	6 000	8 685				14 685
Son de Blé	6 000	8 685				14 685
Italie		9 627				9 627
Son de Blé		9 627				9 627
GABON		6 931				6 931
Son de Blé		6 931				6 931
PORTUGAL		5 500				5 500
Tourtaux SOJA		5 500				5 500
Total général	1 245 785	7 064 452	2 278 174	513 994	262 473	11 364 878

(BASE DATE ARRIVÉE)

Attribution des quais pour les navires de céréales et produits dérivés de mars à juin 2020 à CasaPort.

Casablanca Mars 2020	Nb de navires						Ratios Rade/ Quais		
	Quais			Rade			Global	Céréales	Bétail
	Total	Céréales	Bétail	Total	Céréales	Bétail			
dim 01 03 2020									
lun 02 03 2020	6	2	4	6	5	1	1,00	2,50	0,25
mar 03 03 2020	5	2	3	9	6	3	1,80	3,00	1,00
mer 04 03 2020	5	2	3	9	5	4	1,80	2,50	1,33
jeu 05 03 2020	4	2	2	10	6	4	2,50	3,00	2,00
ven 06 03 2020	3	2	1	9	5	4	3,00	2,50	4,00
sam 07 03 2020									
dim 08 03 2020									
lun 09 03 2020	4	2	2	10	6	4	2,50	3,00	2,00
mar 10 03 2020	5	2	3	9	6	3	1,80	3,00	1,00
mer 11 03 2020	5	2	3	9	6	3	1,80	3,00	1,00
jeu 12 03 2020	5	2	3	9	5	4	1,80	2,50	1,33
ven 13 03 2020	4	2	2	11	7	4	2,75	3,50	2,00
sam 14 03 2020									
dim 15 03 2020									
lun 16 03 2020	5	2	3	11	7	4	2,20	3,50	1,33
mar 17 03 2020	7	2	5	9	7	2	1,29	3,50	0,40
mer 18 03 2020	7	2	5	11	9	2	1,57	4,50	0,40
jeu 19 03 2020	7	2	5	12	10	2	1,71	5,00	0,40
ven 20 03 2020	7	3	4	11	8	3	1,57	2,67	0,75
sam 21 03 2020									
dim 22 03 2020									
lun 23 03 2020	7	3	4	9	6	3	1,29	2,00	0,75
mar 24 03 2020	7	3	4	12	8	4	1,71	2,67	1,00
mer 25 03 2020	7	2	5	11	7	4	1,57	3,50	0,80
jeu 26 03 2020	8	2	6	8	6	2	1,00	3,00	0,33
ven 27 03 2020	8	3	5	7	6	1	0,88	2,00	0,20
sam 28 03 2020									
dim 29 03 2020									
lun 30 03 2020	8	4	4	6	4	2	0,75	1,00	0,50
mar 31 03 2020	8	4	4	7	5	2	0,88	1,25	0,50



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



Casablanca Avril 2020	Nb de navires						Ratios Rade/ Quais		
	Quais			Rade			Global	Céréales	Bétail
	Total	Céréales	Bétail	Total	Céréales	Bétail			
mer 01 04 2020	7	4	3	5	4	1	0,71	1,00	0,33
jeu 02 04 2020	8	4	4	6	5	1	0,75	1,25	0,25
ven 03 04 2020	7	3	4	8	7	1	1,14	2,33	0,25
sam 04 04 2020									
dim 05 04 2020									
lun 06 04 2020	8	4	4	11	9	2	1,38	2,25	0,50
mar 07 04 2020	8	4	4	10	8	2	1,25	2,00	0,50
mer 08 04 2020	5	5	0	13	10	3	2,60	2,00	
jeu 09 04 2020	8	5	3	12	9	3	1,50	1,80	1,00
ven 10 04 2020	6	5	1	9	6	3	1,50	1,20	3,00
sam 11 04 2020									
dim 12 04 2020									
lun 13 04 2020	7	6	1	7	5	2	1,00	0,83	2,00
mar 14 04 2020	7	5	2	8	6	2	1,14	1,20	1,00
mer 15 04 2020	7	4	3	11	10	1	1,57	2,50	0,33
jeu 16 04 2020	9	5	4	8	7	1	0,89	1,40	0,25
ven 17 04 2020	9	5	4	7	7		0,78	1,40	0,00
sam 18 04 2020									
dim 19 04 2020									
lun 20 04 2020	7	4	3	7	6	1	1,00	1,50	0,33
mar 21 04 2020	7	4	3	7	6	1	1,00	1,50	0,33
mer 22 04 2020	7	4	3	8	7	1	1,14	1,75	0,33
jeu 23 04 2020	6	4	2	9	7	2	1,50	1,75	1,00
ven 24 04 2020	6	4	2	12	9	3	2,00	2,25	1,50
sam 25 04 2020									
dim 26 04 2020									
lun 27 04 2020	7	2	5	15	14	1	2,14	7,00	0,20
mar 28 04 2020	9	4	5	14	13	1	1,56	3,25	0,20
mer 29 04 2020	8	4	4	13	12	1	1,63	3,00	0,25
jeu 30 04 2020	9	5	4	15	13	2	1,67	2,60	0,50



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطناني
 Fédération Nationale des Négociants
 en Céréales et Légumineuses



Casablanca Mai 2020	Nb de navires						Ratios Rade/ Quais		
	Quais			Rade			Global	Céréales	Bétail
	Total	Céréales	Bétail	Total	Céréales	Bétail			
ven 01 05 2020									
sam 02 05 2020									
dim 03 05 2020									
lun 04 05 2020	9	4	5	16	11	5	1,78	2,75	1,00
mar 05 05 2020	8	4	4	16	12	4	2,00	3,00	1,00
mer 06 05 2020	10	4	6	15	11	4	1,50	2,75	0,67
jeu 07 05 2020	10	4	6	14	10	4	1,40	2,50	0,67
ven 08 05 2020	9	5	4	14	10	4	1,56	2,00	1,00
sam 09 05 2020									
dim 10 05 2020									
lun 11 05 2020	7	4	3	9	6	3	1,29	1,50	1,00
mar 12 05 2020	7	4	3	9	6	3	1,29	1,50	1,00
mer 13 05 2020	7	4	3	10	6	4	1,43	1,50	1,33
jeu 14 05 2020	6	4	2	9	6	3	1,50	1,50	1,50
ven 15 05 2020	6	4	2	12	9	3	2,00	2,25	1,50
sam 16 05 2020									
dim 17 05 2020									
lun 18 05 2020	6	4	2	14	10	4	2,33	2,50	2,00
mar 19 05 2020	7	5	2	13	8	5	1,86	1,60	2,50
mer 20 05 2020	7	5	2	14	9	5	2,00	1,80	2,50
jeu 21 05 2020	5	3	2	13	9	4	2,60	3,00	2,00
ven 22 05 2020	6	3	3	13	9	4	2,17	3,00	1,33
sam 23 05 2020									
dim 24 05 2020									
lun 25 05 2020									
mar 26 05 2020	7	2	5	13	9	4	1,86	4,50	0,80
mer 27 05 2020	7	2	5	15	10	5	2,14	5,00	1,00
jeu 28 05 2020	6	1	5	15	10	5	2,50	10,00	1,00
ven 29 05 2020	8	2	6	15	11	4	1,88	5,50	0,67
sam 30 05 2020									
dim 31 05 2020									



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses

Casablanca 2020	Juin	Nb de navires						Ratios Rade/ Quais		
		Quais			Rade			Global	Céréales	Bétail
		Total	Céréales	Bétail	Total	Céréales	Bétail			
lun 01 06 2020	7	3	4	12	9	3	1,71	3,00	0,75	
mar 02 06 2020	7	4	3	10	8	2	1,43	2,00	0,67	
mer 03 06 2020	8	4	4	11	9	2	1,38	2,25	0,50	
jeu 04 06 2020	7	2	5	9	7	2	1,29	3,50	0,40	
ven 05 06 2020	7	3	4	9	7	2	1,29	2,33	0,50	
sam 06 06 2020										
dim 07 06 2020										
lun 08 06 2020	7	5	3	6	2	4	0,86	0,40	1,33	
mar 09 06 2020	6	3	3	5	2	3	0,83	0,67	1,00	
mer 10 06 2020	6	3	3	6	2	4	1,00	0,67	1,33	
jeu 11 06 2020	6	3	3	6	2	4	1,00	0,67	1,33	
ven 12 06 2020	8	3	5	2	1	1	0,25	0,33	0,20	
sam 13 06 2020										
dim 14 06 2020										
lun 15 06 2020	5	1	4	5	1	4	1,00	1,00	1,00	
mar 16 06 2020	5	1	4	5	1	4	1,00	1,00	1,00	
mer 17 06 2020	5	1	4	2	0	2	0,40	0,00	0,50	
jeu 18 06 2020	5	1	4	2	0	2	0,40	0,00	0,50	
ven 19 06 2020	6	1	5	1	0	1	0,17	0,00	0,20	
sam 20 06 2020										
dim 21 06 2020										
lun 22 06 2020	4	1	3	0	0	0	0,00	0,00	0,00	
mar 23 06 2020	3		0	0	0	0	0,00			
mer 24 06 2020	4	1	3	1	1	0	0,25	1,00	0,00	
jeu 25 06 2020	3	0	3	1	1	0	0,33		0,00	
ven 26 06 2020	4	1	3	1	1	0	0,25	1,00	0,00	
sam 27 06 2020										
dim 28 06 2020										
lun 29 06 2020	7	2	5	2	1	1	0,29	0,50	0,20	
mar 30 06 2020	7	2	5	1	1	0	0,14	0,50	0,00	



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطنى
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Compte-rendus et courriers



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Royaume du Maroc
Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires



المملكة المغربية
المكتب الوطني للسلامة الصحية
للمنتجات الغذائية

N° 438.../ONSSA/DRCS/DCQ/SPVCSP

Casablanca, le **21 JAN 2020**

**LE DIRECTEUR DU CONTROLE ET DE LA QUALITE AUX POSTES FRONTIERES DU
GRAND CASABLANCA**

A

ASSOCIATION DES TRANSITAIRES AGREES EN DOUANE AU MAROC

CASABLANCA

Suite à l'apparition rapide de la chenille légionnaire d'automne « Spodoptera frugiperda » dans plusieurs pays, sur des végétaux identifiés comme hôtes de cet insecte notamment Zea mays (maïs) y compris les semences et les graines destinées à l'alimentation humaine ou animale. Des instructions relatives aux mesures phytosanitaires visant à éviter l'introduction et la propagation de Spodoptera frugiperda au Maroc sont mises :

N.B : Ces mesures seront appliquées dès le 09/03/2020.

Cas des pays indemnes de S.frugiperda :

Les végétaux spécifiés originaires d'un pays indemne de S.frugiperda peuvent être importés au Maroc s'ils sont accompagnés d'un certificat d'origine et d'un certificat phytosanitaire, indiquant sous la rubrique « Déclaration supplémentaire » que : « Le pays est indemne de Spodoptera frugiperda ».

Cas des pays infestés par S.frugiperda :

A/ Cas où la zone de production est indemne de S.frugiperda :

Les végétaux spécifiés originaires d'une zone indemne d'un pays infesté peuvent être importés au Maroc s'ils répondent aux exigences énoncées aux points suivants :

1/ L'envoi doit être accompagné d'un certificat d'origine et d'un certificat phytosanitaire ;

2/ Le certificat phytosanitaire doit indiquer :

- Sous la rubrique « Déclaration supplémentaire » que : « La zone de production est indemne de S.frugiperda telle qu'établie par l'ONPV, conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes » et « l'envoi est inspecté et trouvé indemne de S.frugiperda » ;
- Sous la rubrique « Lieu d'origine »: le nom de la zone de production et du pays d'origine.

DIRECTION DU CONTROLE ET DE LA QUALITE AUX POSTES FRONTIERES DE LA WILAYA DU GRAND CASABLANCA
PORT DE COMMERCE DE CASABLANCA - CODE POSTAL 20000; RELEPHOIN
TEL 0522317047/0673998295 FAX 0522318648 EMAIL dcq.casa@gmail.com





F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Royaume du Maroc
Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires



المملكة المغربية
المكتب الوطني للسلامة الصحية
للمنتجات الغذائية

B/ Cas ou la zone de production est infestée par S.frugiperda :

➤ **Pour les semences et les graines destinées à l'alimentation humaine ou animale :**

Les semences et les graines originaires d'une zone infestée peuvent être importées au Maroc s'ils satisfont aux exigences énoncées aux points suivants :

1/ L'envoi doit être accompagné d'un certificat d'origine et d'un certificat phytosanitaire ;

2/ Le certificat phytosanitaire doit indiquer :

- Sous la rubrique « Déclaration supplémentaire » que : « l'envoi est inspecté et trouvé indemne de S.frugiperda » ;
- Sous la rubrique « Lieu d'origine »: le nom de la zone de production et du pays d'origine.

3/ L'envoi a été soumis à un traitement efficace, juste avant leur expédition au Maroc, pour garantir l'absence de S.frugiperda, et ce traitement est indiqué sur le certificat phytosanitaire dans les rubriques réservées aux traitements.

➤ **Pour les végétaux spécifiés autres que les semences et les graines :**

Les végétaux spécifiés autres que les semences et les graines originaires d'une zone infestée peuvent être importés au Maroc s'ils satisfont aux exigences énoncées aux points suivants :

1/ L'envoi doit être accompagné d'un certificat d'origine et d'un certificat phytosanitaire ;

2/ Le certificat phytosanitaire doit indiquer :

- Sous la rubrique « Déclaration supplémentaire » que :
- Le site de production est exempt de Spodoptera frugiperda conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes ;
- Le site de production est enregistré et supervisé par l'organisation nationale de la protection des végétaux dans le pays d'origine ;
- Les inspections officielles ont été réalisées dans le site de production au cours des trois précédant l'exportation, et juste avant leur exportation et se sont révélés exempts de S.frugiperda ;
- L'envoi est inspecté et trouvé indemne de S.frugiperda.
- Sous la rubrique 'Lieu d'origine' : le nom de la zone de production et du pays d'origine.

3/ L'envoi a été soumis à un traitement efficace, juste avant leur expédition au Maroc, pour garantir l'absence de S.frugiperda, et ce traitement est indiqué sur le certificat phytosanitaire dans les rubriques réservées aux traitements.

ROYAUME DU MAROC - OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
 ONSSA - DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE ET DE LA QUALITÉ AUX POSTES FRONTIÈRES DE LA WILAYA DU GRAND CASABLANCA
 PORT DE COMMERCE DE CASABLANCA - CODE POSTAL 20000
 TEL 0522317047/0673998295 FAX 0622318648 EMAIL sdq.casa@gmail.com
 BELFAQIH

24/01/2020

FNCL / Note d'information : Attestations d'escale originales

Chers Adhérents,

Dans les cas de « part cargo » (plusieurs importateurs pour un même navire), il était d'usage de présenter une copie de l'attestation d'escale à l'ONICL pour le dossier de restitution des cautions.

Depuis le début de l'année, l'ONICL réclame la présentation d'un document original, afin d'appliquer strictement le décret publié en 2014, et refuse les copies simples.

De leur côté, les autorités portuaires n'acceptent de délivrer qu'une seule attestation d'escale originale par navire, en se basant sur leur interprétation du même décret, et considèrent que des copies certifiées conformes légalisées ont valeur d'original.

Le directeur de la division de la commercialisation de l'ONICL vient d'accepter, à titre provisoire en attendant de parvenir à un consensus entre les juristes des deux parties, que des copies certifiées conformes soient jointes aux dossiers déposés à l'Office.

À condition que l'original de l'attestation d'escale soit remis à l'ONICL par un des importateurs du navire.

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Groupe de travail	Participants	Date	Lieu	Ordre du jour
« Pour compte de »	KENZA TAZI / YELLOWROCK DOUNIA ANARIM / YELLOWROCK DRISSI MOUAD / GROMIC SIHAM AITOUAHMAN / GROMIC CHARAF DAFER / COPRAGRI MED FARHI / ALIMAROC GRADERCO ZEINEB EL BERGUI / ALIMAROC GRADERCO TAZI HANINE / FNCL Excusée : SALIMA GUERSSEL / CASAGRAINS	29/01/2020	FNCL	Concertation et adoption d'une démarche commune vis-à-vis de la problématique du « pour compte de »

Rappel du Contexte

Dans le cadre du projet de dématérialisation du système d'information de l'ONICL, et suite à la mise en ligne de la déclaration initiale d'importation, certaines entreprises nous avaient fait part de problèmes liés à l'ergonomie du formulaire. Celui-ci notamment, ne prévoyant pas de rubrique « pour compte de ».

Deux réunions avaient été organisées à ce sujet à l'ONICL le 31 octobre dernier (avec MM. Arban et Harti), puis le 21 novembre avec le DG et son équipe.

Entretemps, l'ordonnateur de la douane de CasaPort nous avait assurés que la dématérialisation n'était qu'une simple transposition des pratiques « papier », et que la mention « pour compte de » ne devrait poser aucun problème ; à charge pour l'ONICL de s'approcher de PortNet et du département informatique de la douane pour le paramétrage de la rubrique.

Ces derniers faits ayant été exposés au DG de l'Office le 21 novembre, des discussions ont été entamées entre l'ONICL et le Directeur de la Facilitation et de l'Informatique au siège de la douane.

Celui-ci a conclu que la rubrique « pour compte de » peut être inscrite à la case 38 de la DUM, mais que les récépissés doivent être libellés au nom inscrit sur l'attestation d'importation, sans référence « pour compte de ».

À noter que cette position est la même que celle de l'ordonnateur d'Agadir.

L'usage de la mention « pour compte de », en cours au sein de la profession de négociant, a pour but de fluidifier l'exécution portuaire, et s'applique généralement dans deux cas :

- Le négociant est chef de file, il est garant de la bonne exécution du navire en important pour le compte de clients, qui n'ont pas les capacités, le savoir-faire, la ligne de caution, etc.
- L'entreprise importatrice appartient à un groupe de sociétés, elle importe pour le compte d'une autre société du groupe, afin de ne pas bloquer le déchargement du navire.

La remise en cause de cette pratique représente un danger pour le négociant, puisque c'est la restitution de sa caution d'importation qui est en jeu : Si le négociant opte pour une caution globale, il ne pourra plus la récupérer dans ces nouvelles conditions ; si ce sont ses clients qui déposent des cautions, il faudra qu'ils le fassent tous avant l'accostage du navire pour le passage de la marchandise en douane.

C'est ingérable pour la fluidité du trafic portuaire, pour les entreprises, et pour le suivi des cautions par l'ONICL. La suppression de la mention « pour compte de » risque de générer des surestaries supplémentaires pour les importateurs, ainsi que des surcoûts logistiques importants (frais de shifting et autres ...)

Par ailleurs, l'engagement de l'importateur pour compte des destinataires finaux, est une assurance pour l'ONICL de la bonne exécution de l'opération d'importation car ce dernier est avisé. L'importateur ou chef de file a le souci du respect des délais impartis, et de la mise en place de l'ensemble des moyens afin de respecter ces délais.

Recommandations retenues Points d'actions	Responsables	Délais
<ul style="list-style-type: none"> Rédiger un projet de courrier au DG de l'ONICL pour expliquer le bien fondé du « pour compte de », exposer les différents cas, les problématiques pour les importateurs (*), et lui demander un rendez-vous pour la semaine prochaine. 	FNCL	Vendredi 31/01/2020
<ul style="list-style-type: none"> Compléter et valider le projet de courrier 	Groupe de travail	Lundi 03/02/2020
<ul style="list-style-type: none"> L'approche auprès de la douane et de PortNet interviendra après avoir convaincu et obtenu l'appui de l'ONICL 		

(*) D'après M. Arbani, le risque fiscal latent est à étudier de près pour convaincre l'ONICL : S'agit-il d'une marge de transformation sur un service, ou sur des marchandises ? Quid de la TVA et de l'IS, etc.

07/02/2020

FNCL / ADII : Demande d'harmonisation des procédures nationales au niveau du port d'Agadir – Cas urgent ALIMAROC P/C GRADERCO

Bonjour Monsieur HALLOU,

Suite à votre discussion avec le Président M'HAMDI avant-hier, nous nous permettons de prendre attache au sujet des modalités d'importation de la douane au niveau du port d'Agadir, qui divergent par rapport à celles de CasaPort et de Jorf Lasfar – qui font référence au niveau national en ce qui concerne les céréales et produits dérivés.

Outre la **gestion des récépissés** (un par navire à Casablanca et Jorf, un par client de l'importateur à Agadir -ce qui alourdit considérablement les temps et coûts de gestion des dossiers), la problématique urgente qui se pose est celle des importations « **pour compte de** » :

À Agadir, la récente décision de ne plus tenir compte de la mention « pour compte de » porte en effet gravement préjudice aux réceptionnaires, qui se trouvent confrontés à l'impossibilité de récupérer leurs cautions auprès de l'ONICL.

C'est aussi dans le cadre du projet de dématérialisation du système d'information de l'ONICL, et suite à la mise en ligne de la déclaration initiale d'importation, que certaines entreprises nous avaient fait part de problèmes liés à l'ergonomie du formulaire. Celui-ci notamment, ne prévoyant pas de rubrique « pour compte de ».

La dématérialisation n'étant en principe qu'une simple transposition des pratiques « papier », la mention « pour compte de » ne devrait poser aucun problème ; à charge pour l'ONICL de s'approcher de PortNet et du département informatique de la douane pour le paramétrage de la rubrique.

L'usage de la mention « pour compte de », en cours au sein de la profession de négociant en céréales, a **pour but de fluidifier l'exécution portuaire**, et s'applique généralement dans deux cas :

- Le négociant est chef de file, il est garant de la bonne exécution du navire en important pour le compte de clients, qui n'ont pas les capacités, le savoir-faire, la ligne de caution, etc.
- L'entreprise importatrice appartient à un groupe de sociétés, elle importe pour le compte d'une autre société du groupe, afin de ne pas bloquer le déchargement du navire.

Certains membres de notre fédération, qui interviennent plus particulièrement dans le négoce, le stockage et la distribution des produits destinés à l'alimentation animale, importent ainsi pour le compte d'autres entreprises, moyennant rétribution pour ce service logistique.

L'engagement de l'importateur pour compte des destinataires finaux, est une assurance de la bonne exécution de l'opération d'importation ; l'importateur ou chef de file a le souci du respect des délais impartis, et de la mise en place de l'ensemble des moyens afin de respecter ces délais.

La suppression de la mention « pour compte de » risque donc de générer des ralentissements significatifs au niveau de l'exécution portuaire, des surestaries supplémentaires pour les importateurs, ainsi que des surcoûts logistiques importants (frais de shifting et autres ...)

Nous sommes actuellement devant le cas de ALIMAROC, qui risque de perdre ses cautions déposées à l'ONICL pour plusieurs dossiers en souffrance à Agadir, et qui a d'autres importations prévues vers le 20 février.

Cette situation de blocage risque aussi d'avoir des conséquences sur les approvisionnements en produits de base destinés à l'alimentation des régions d'Agadir et du Sud marocain.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir intervenir pour une harmonisation des procédures sur tout le territoire marocain, qui puisse tenir compte des spécificités du métier de négociant en céréales et produits dérivés, telles qu'exposées plus haut.

Vous remerciant pour votre compréhension et votre soutien, nous nous tenons à votre disposition pour tous éclaircissements supplémentaires, et vous prions d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Hanine TAZI



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Casablanca, le 10 février 2020
Direction Générale de l'ONICL
Rabat

Réf. 04/JM/2020

Objet : Demande de délivrance des récépissés « pour compte de »

Monsieur le Directeur Général,

Suite aux récents échanges entre l'ONICL et la FNCL, relatifs à la remise en cause de la délivrance des récépissés « pour compte de », nous souhaitons vous exposer les raisons pour lesquelles il nous apparaît indispensable et urgent de valider officiellement et définitivement cette pratique.

C'est dans le cadre du projet de dématérialisation du système d'information de l'ONICL, et suite à la mise en ligne de la déclaration initiale d'importation, que certaines de nos entreprises membres nous avaient fait part de problèmes liés à l'ergonomie du formulaire. Celui-ci notamment, ne prévoyant pas de rubrique « pour compte de ».

La dématérialisation n'étant en principe qu'une simple transposition des pratiques « papier », la mention « pour compte de » ne devrait poser aucun problème ; à charge pour PortNet et pour le département informatique de la douane de collaborer avec l'ONICL pour le paramétrage de la rubrique.

L'usage de la mention « pour compte de », en cours au sein de la profession de négociant en céréales, a pour but de fluidifier l'exécution portuaire, et s'applique généralement dans deux cas :

- Le négociant est chef de file, il est garant de la bonne exécution du navire en important pour le compte de différents clients, qui préfèrent regrouper et optimiser leurs importations autour du chef de file pour gérer les risques et limiter la mobilisation de trésorerie.
- L'entreprise importatrice appartient à un groupe de sociétés, elle importe pour le compte d'une autre société du groupe, afin de ne pas bloquer le déchargement du navire.

Certains membres de notre fédération, qui interviennent plus particulièrement dans le négoce, le stockage et la distribution des produits destinés à l'alimentation animale, importent ainsi pour le compte d'autres entreprises, moyennant rétribution pour ce service logistique.

L'engagement de l'importateur pour compte des destinataires finaux, est une assurance de la bonne exécution de l'opération d'importation ; l'importateur ou chef de file a le souci du respect des délais impartis, et de la mise en place de l'ensemble des moyens afin de respecter ces délais.

La suppression de la mention « pour compte de » risque donc de générer des ralentissements significatifs au niveau de l'exécution portuaire, des surestaries supplémentaires pour les importateurs, de perturber l'approvisionnement des réceptionnaires finaux, et d'entraîner des surcoûts logistiques importants (frais de shifting et autres ...)

Nous sommes actuellement devant le cas de ALIMAROC, qui risque de perdre ses cautions déposées à l'ONICL pour plusieurs dossiers en souffrance à Agadir, et qui y a d'autres importations prévues vers le 20 février.

Cette situation de blocage risque aussi d'avoir des conséquences sur les approvisionnements en produits de base destinés à l'alimentation des régions d'Agadir et du Sud marocain.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir accéder à notre demande de délivrance des récépissés « pour compte de », et intervenir auprès de la douane pour une harmonisation des procédures sur les différents ports marocains, qui puisse tenir compte des spécificités du métier de négociant en céréales et produits dérivés, telles qu'exposées plus haut.

Vous remerciant pour votre compréhension et votre soutien, nous vous prions d'agréer l'expression de notre très haute considération.

Jamal M'HAMDI
Président

FNCL
Résidence El Hadi B4
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

14/02/2020

FNCL / ONSSA : Information sur la chenille d'automne (*Spodoptera Frugiperda*) à l'intention de vos homologues des pays exportateurs de céréales

Monsieur BARIK,

Je me permets de reprendre attache au sujet de la chenille d'automne, et vous remercie pour votre intervention auprès de l'ambassade de France, afin d'éviter un blocage des expéditions françaises vers le Maroc.

Nous recevons d'autres alertes urgentes en provenance des autres pays, dont l'Ukraine, qui attendent une instruction officielle de votre département.

À cet effet, pourriez-vous contacter officiellement les autorités phytosanitaires et les ambassades de tous les pays exportateurs de céréales et produits dérivés vers le Maroc, afin qu'aucune expédition vers notre pays ne soit bloquée le 09 mars 2020, date de mise en application des directives ?

Voici la liste des pays concernés

(Les noms en gras sont prioritaires en raison de l'importance des volumes) :



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Angola
Argentine
Brésil
Bulgarie
Canada
Congo
Côte d'Ivoire
Égypte
Finlande
France
Gabon
Grande
Bretagne
Guinée
Hollande
France
Lettonie
Lituanie
Nigéria
Pologne
Roumanie
Ukraine
USA

Le blé en particulier, étant un produit stratégique pour la sécurité alimentaire du Maroc, nous comptons sur votre coopération et votre support urgent.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleures salutations.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses

Hanine TAZI
Directeur
0654 70 70 44
hanine.tazi@fncl.ma
www.fncl.ma



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



18/02/2020

Casablanca, le 18 février 2020
Secrétariat Général
Ministère de l'Agriculture
Rabat

Réf. 27/HT/2020

Objet : Chenille légionnaire d'automne

Monsieur le Secrétaire Général,

Notre Fédération est inquiète quant aux conséquences de la note qui a été adressée par l'ONSSA aux transitaires le 21 janvier dernier, relative aux déclarations à faire inscrire sur les certificats phytosanitaires délivrés par les pays exportateurs de céréales et produits dérivés, concernant la chenille légionnaire d'automne.

- Ces instructions étant jusqu'à ce jour absentes du portail de l'ONSSA, et les services phytosanitaires des pays exportateurs n'ayant toujours pas été avisés officiellement pour appliquer les nouvelles exigences marocaines, nous demandons votre arbitrage afin d'éviter un blocage des approvisionnements céréaliers du pays début mars.

- Vous en remerciant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Hanine TAZI
Directeur

FNCL
Résidence El Hadi B4
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

Copie : Monsieur le Directeur Général de l'ONICL

Association professionnelle à but non lucratif régie par le dahir n°1.58.376 du 3 jomada 1378 (15 Novembre 1958)

Résidence El Hadi B4, 57 Boulevard Abdelmoumen * Casablanca Maroc – CNSS : 6352398 – ICE 001957497000068– IF : 1024040
Tél. : 212 (0) 522 47 64 38 / 68 * Fax : 212 (0) 522 47 42 07
Site Web : www.fncl.ma - E-mail : federation@fncl.ma



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



COMPTE RENDU DE RÉUNION

Groupe de travail	Participants	Date	Lieu	Ordre du jour
Commission Logistique	Yousef MIKOU / ALF SAHEL Dounia ANARIM / YELLOWROCK Siham AITOUAHMAN / GROMIC Salima GUERSSEL/ CASAGRAINS Ibtissam SELMANI / IZDA Wadie BENJELLOUN / CF Transit TAZI Hanine / FNCL	26/02/2020	FNCL	Comment améliorer les conditions et diminuer les temps d'attente et de traitement des navires pour éviter la congestion portuaire ?

Améliorations proposées / Actions à mener	Interlocuteurs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de congestion : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liberté de choix du lieu d'accostage pour les importateurs (terminaux céréaliers, MARSA et SOMAPORT) ▪ Suspension de la règle des six jours d'attente ▪ Un même opérateur ne peut pas occuper simultanément plusieurs quais si d'autres opérateurs sont en rade 	ANP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps d'attente et surestaries : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les temps d'attente en rade par ports d'arrivée, et les temps de déchargement par opérateurs portuaires et par ports ▪ Évaluer les surestaries (2018 et 2019) 	FNCL
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestations des silos de transit portuaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser les temps d'ensilage et de désensilage par ports et par prestataires (SOSIPO, MASS – 2018 et 2019) ▪ Observer les améliorations attendues dans les jours qui viennent à SOSIPO Casablanca (nouveaux portiques de 800 et 400 T/j) 	Silos portuaires Membres / FNCL
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problème des manquants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Compiler les données des entreprises pour obtenir des pourcentages moyens par origines, ports d'arrivée et opérateurs portuaires (2018 et 2019) 	Membres
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentations annuelles des tarifs portuaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séminaire de sensibilisation des parlementaires 	Législatif
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Son de blé : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacer les visites systématiques (chronophages) par des visites par sondage (Le besoin initial de différencier le son de blé à usage humain/animal n'existe plus depuis l'unification du taux de TVA à 10%) 	Douane



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Casablanca, le 03 mars 2020
Direction Générale
ONSSA
Rabat

Réf. 29/HT/2020

Objet : Chenille légionnaire d'automne / Demande de rendez-vous

Monsieur le Directeur Général,

Notre Fédération est inquiète quant aux conséquences de la note qui a été adressée par l'ONSSA aux transitaires le 21 janvier dernier, relative aux déclarations à faire inscrire sur les certificats phytosanitaires délivrés par les pays exportateurs de céréales et produits dérivés, concernant la chenille légionnaire d'automne.

Ces instructions étant jusqu'à ce jour absentes du portail de l'ONSSA, et les services phytosanitaires des pays exportateurs n'ayant toujours pas été avisés officiellement pour appliquer les nouvelles exigences marocaines, nous allons au devant d'un blocage des approvisionnements céréaliers du pays le 9 mars prochain.

À noter que les délais de traversée de l'Atlantique font que les cargaisons au départ ces jours-ci du Brésil, de l'Argentine et du Canada arriveront probablement au-delà de la première décade du mois de mars.

Le manque de visibilité, causé par l'absence de communication officielle de la part de l'ONSSA à l'intention de ses homologues des pays exportateurs de céréales et produits dérivés, commence déjà à créer des dommages préjudiciables à l'ensemble de la filière marocaine et de ses partenaires internationaux - qui préfèrent souvent sursoir aux chargements à destination du Maroc.

Afin de trouver une solution urgente, nous vous prions de bien vouloir nous accorder une audience dès que possible cette semaine pour en discuter.

Vous remerciant pour votre aimable retour, nous vous prions d'agréer Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Hanine TAZI
Directeur

FNCL
Résidence El Hadi B4
57, C.C. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

06/03/2020

FNCL / ONSSA : Prorogation du délai de mise en application de l'Instruction relative à la Chenille d'Automne

Monsieur le Directeur de la Protection du Patrimoine Animal et Végétal,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre bon accueil ce matin, et pour les dispositions que vous avez décidé de prendre afin d'informer officiellement et rapidement les homologues étrangers de l'ONSSA au sujet de la Chenille d'Automne.

Vous avez proposé par ailleurs de proroger le délai de mise en application de l'instruction y relative, et avez bien voulu demander notre avis à ce sujet.

Après consultations, il apparaît qu'un délai de deux mois serait un minimum, voire trois mois afin de sécuriser tous les partenaires et leur laisser le temps de prendre les dispositions nécessaires.

Avec nos remerciements.

Meilleures salutations et cordialement.

Hanine TAZI

13/03/2020

FNCL / ONICL / MAPMA : Urgent : Recensement des prévisions d'arrivées de céréales

Chers Membres,

En raison de la situation actuelle (sècheresse, COVID19 et annonce d'instauration aujourd'hui d'une quarantaine de quatorze jours en rade pour les navires de commerce à leur arrivée au Maroc), une réunion de crise sera programmée en début de semaine prochaine à Rabat.

En prévision de cette réunion, et à la demande expresse de l'ONICL et du Ministère de l'Agriculture, nous prions tous les importateurs de nous communiquer les tonnages de leurs prévisions d'arrivées d'orge, blés et maïs.

(Traitement confidentiel assuré)

Merci pour vos retours urgents.

14/03/2020

FNCL / Ministère Transport : Note N°7/2020 du 14 mars 2020 relative à la nouvelle procédure de gestion des escales des navires de commerce

Chers Adhérents,

Veillez trouver ci-joint la Note N°7/2020 du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, relative à la gestion des escales des navires de commerce et de pêche hauturière.

« Les navires doivent être maintenus **en rade juste le temps d'évaluation des risques** par l'officier de santé habilité à délivrer la libre pratique

./.

Les documents officiels doivent être placés sous film plastique et faire l'objet d'une désinfection avant leur remise aux autorités concernées »



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء

N° 041/DMM | Sec Min | 2020

Casablanca, le 14 MARS 2020

NOTE N° 7/2020

PROCEDURE DE GESTION DES ESCALES DES NAVIRES DE COMMERCE ET DE PECHE HAUTURIERE

Objet : Coronavirus « 2019-nCoV ».

Réf. :- Directives nationales, directives de l'OMS, directives de l'OMI

- Note N°5/2020 de la DMM du 12 mars 2020.
- Note N°4/2020 de la DMM du 10 mars 2020.
- Note N°3/2020 du METLE du 4 mars 2020.
- Note N°2/2020 de la DMM du 12 février 2020.

Pour plus de vigilance et suite aux évolutions de la situation du Coronavirus, il devient important d'adopter une nouvelle procédure de gestion des escales des navires de commerce et de pêche hauturière, et ce en complément des notes citées en références.

Cette procédure s'applique aux navires de pêche sous pavillon étranger et aux navires de commerce (à l'exception des RORO et ROPAX transportant des camions avec chauffeurs exclusivement) autorisés à accéder aux ports du Royaume du Maroc.

Les navires doivent être maintenus en rade juste le temps d'évaluation des risques par l'officier de santé habilité à délivrer la libre pratique et à définir les mesures de protection à prendre, pour les personnes devant accéder au navire, en concertation avec les autorités portuaires.

Après accostage du navire, aucun contact physique (accolade, poignée de mains, ...) ne doit être établi entre l'équipage du navire et le personnel au sol accédant au navire.

Aucun membre d'équipages n'est autorisé à quitter le navire sauf en cas d'extrême urgence et sous contrôle des services sanitaires compétents.

Pour les navires de pêches :

Les inspections des navires doivent être effectuées par un interlocuteur unique désigné par le délégué de pêche du port concerné. Etant donné que cet inspecteur désigné est la première personne à accéder navire, il doit impérativement être équipé d'un masque

Marine Marchande

1. Place Zellaqa Casablanca

Tél : 05 29 02 86 00 Fax : 05 22 27 33 40



www.equipement.gov.ma

مديرية الملاحة التجارية
ساحة الزلاقة الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 27 33 40 الفاكس: 05 29 02 86 00

RÉUNION ONICL – FNCL – FNM Du 16 mars 2020

Ref. 33/JM/2020

Chers Membres,

Suite à la réunion de crise tenue hier au siège de l'ONICL ;

Et au regard de la conjoncture actuelle, l'ONICL nous informe une nouvelle fois que la date butoir pour les importations de blé tendre préalablement fixée au 30 avril est reportée au 31 mai 2020, cette date est amenée à évoluer en fonction de la situation globale.

De plus la situation actuelle des stocks et des prévisions d'importations de blé tendre, font ressortir un déficit de 9.000.000 Qx.

L'ONICL sollicite la mobilisation de l'ensemble de nos membres pour œuvrer en vue de combler au plus vite ce déficit.

Nous invitons l'ensemble de nos membres à communiquer et confirmer directement à l'ONICL par mail et / ou par le dépôt de la déclaration initiale leurs programmes d'importations sur ladite période.

L'ONICL et le ministère de l'Agriculture s'engagent à mettre tous les moyens en œuvre pour faciliter et lever toutes contraintes majeures pouvant impacter négativement la bonne exécution des opérations de déchargement de céréales.

Votre Dévoué

Jamal M'HAMDI

17/03/2020

FNCL / ONSSA : Crise du Covid-19 – Nouvelles dispositions documentaires des pays exportateurs

Cher Monsieur EL ABRAK,

Face à la pandémie du Covid-19, les grands négociants internationaux de céréales (CARGILL, LECUREUR, SOUFFLET...) ont pris des dispositions pour organiser le télétravail, en respect avec les règles de distanciation sociale imposées par les pays exportateurs.

Voici à titre d'exemple le message de sensibilisation ci-après, qui nous a été communiqué aujourd'hui par la société française LECUREUR.

Ce courrier évoque les répercussions sur la gestion administrative et documentaire au niveau des services douaniers et phytosanitaires à l'export en France, mais aussi à destination, notamment en ce

qui concerne la validation de **e-documents**, en lieu et place des documents papier habituels dument signés et cachetés.

Nous vous serions vraiment reconnaissants de bien vouloir nous faire un retour concernant les propositions présentées, et nous fournir toutes autres informations utiles à ce sujet, afin d'en aviser nos partenaires étrangers pour qu'ils s'organisent au mieux pour assurer la continuité des approvisionnements céréaliers du Maroc.

Meilleures salutations.

« Bonjour à tous,

Nous vous informons qu'en application des mesures décrétées par le gouvernement français dans le cadre de la crise du coronavirus, l'ensemble de notre équipe parisienne est depuis ce matin en télétravail.

Nous restons bien évidemment à votre écoute et sommes tous joignables sur nos portables.

Nous souhaitons vous communiquer quelques informations concernant l'activité dans les ports français suite aux discussions que nous avons pu avoir hier et ce matin avec les différents intervenants.

Nous restons à ce jour très confiants sur la poursuite de l'activité portuaire, nous n'avons aucune raison de penser que les chargements et les approvisionnements de nos navires puissent être menacés. Nous restons en étroite contact avec les équipes portuaires afin de suivre au plus près l'évolution de la situation et de prendre toutes les dispositions permettant la continuité de l'activité, si cela s'avérait nécessaire.

Les mesures de confinement prises par les entreprises vont cependant avoir des **répercussions sur la gestion administrative et documentaire des exportations**.

Nos échanges avec les autorités locales nous amènent à attirer d'ores et déjà votre attention sur les points suivants :

▪ **Douane / Eur1 :**

Le dédouanement des marchandises par le déclarant pourra se faire comme d'habitude via la plateforme électronique.

L'émission des documents nécessitant la signature d'un agent tel que l'EUR1 est pour l'instant encore faisable, mais nous devons envisager la possibilité d'une fermeture du guichet (reportée pour l'instant). Les documents seraient alors émis mais non signés par la douane.

▪ **Certificats phytosanitaires :**

Télétravail pour tous les agents des services phytos depuis cet après-midi.

Les transitaires ne pourront plus se déplacer pour faire signer et récupérer directement les certificats. Ceux-ci seront émis à distance puis renvoyés par courrier postal au transitaire.

Une copie scannée sera adressée au transitaire dès émission. L'envoi de l'original sera soumis aux délais et aléas du courrier postal, il y aura donc **des retards à prévoir dans la transmission**.

▪ **Certificats d'origine :**

Afin de respecter les mesures de distanciation sociale, le personnel de la Chambre de Commerce ne délivrera plus de certificat « papier ».

Seuls des certificats électroniques pourront être validés.

▪ **Certificats des surveillants :**

Mise en place progressive de télétravail, l'émission de e-certificats va être généralisée.

Il faut également s'attendre à des **délais supplémentaires d'analyses d'environ 24h**, les laboratoires ayant été eux aussi contraints de prendre des mesures de protection de leurs équipes.

Enfin, d'une manière générale, la présentation de documents originaux « papier » va se heurter aux capacités d'impression et d'envoi par DHL des différents intervenants sur leurs lieux de confinement.

Nous serons notamment dans ce cas pour l'émission de nos factures commerciales et attestations diverses : nous avons la capacité d'émettre à distance ces **documents en format PDF portant notre signature électronique**, mais **les factures / attestations signées en original ne pourront plus être émises pendant cette période de confinement**.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, nous vous invitons d'ores et déjà à envisager la possibilité d'accepter et de **faire accepter à titre exceptionnel pour vos démarches auprès des services douaniers et phytosanitaires à destination**

(Si cela n'est pas déjà le cas) :

- ✓ Des factures commerciales signées en format électronique
- ✓ Un scan de l'original des certificats phytosanitaires
- ✓ Des certificats d'origine en format électronique
- ✓ Des e-certificats pour tous les documents émis par les surveillants
- ✓ L'absence de certificat EUR1

Une démarche identique sera nécessaire auprès de vos **banques** en cas de paiement par remise documentaire ou crédit documentaire.

Soyez assurés que la continuité de l'activité et des chargements de vos navires dans les meilleurs délais et conditions possibles demeure notre priorité et que nous mettons tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

Nous comptons cependant sur votre coopération afin d'obtenir les aménagements ou mesures dérogatoires qui vont s'avérer nécessaires pour la documentation habituellement émise, compte tenu du contexte exceptionnel que nous traversons.

Je vous remercie de me tenir étroitement informée de l'avancée de vos négociations en ce sens.

De même, nous vous remercions de **nous transmettre toute information concernant les mesures prises dans les ports de destination pour les navires arrivant de pays touchés par le virus.** Ces informations sont essentielles pour que nous puissions anticiper avec les armateurs et agents les dispositions permettant d'optimiser l'escale du navire.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des dernières évolutions de la situation. N'hésitez pas à me contacter directement pour toute question ou point d'attention que vous souhaiteriez nous signaler.

La lutte contre cette pandémie est l'affaire de tous.
Nous ne doutons pas de votre compréhension et coopération, et vous en remercions sincèrement.
Bon courage à tous. »

17/03/2020

RE : FNCL / ONSSA : Crise du Covid-19 – Nouvelles dispositions documentaires des pays exportateurs

Bonjour Si TAZI

Suite à nos échanges et après concertation avec la hiérarchie, je vous informe que, compte tenu des circonstances exceptionnelles en relation avec l'évolution de la pandémie mondiale due au virus COVID-19 dans le monde, l'ONSSA accepte, à titre exceptionnel, les propositions objet de votre mail, à savoir notamment la présentation, à nos services aux postes d'inspection frontaliers, d'un scan de l'original des certificats phytosanitaires émis par les autorités officielles du pays exportateur ; et ce dans l'attente de la présentation par vos soins des originaux desdits certificats ultérieurement.

Restant à votre disposition.

Cordialement

Abderrahman EL ABRAK
Directeur de la Protection du Patrimoine Animal et Végétal
ONSSA

17/03/2020

FNCL / ADII : Crise du Covid-19 – Nouvelles dispositions documentaires des pays exportateurs

Bonsoir Monsieur HALLOU,

Face à la pandémie du Covid-19, les grands négociants internationaux de céréales (CARGILL, LECUREUR, SOUFFLET...) ont pris des dispositions pour organiser le télétravail, en respect avec les règles de distanciation sociale imposées par les pays exportateurs.

Voici à titre d'exemple le message de sensibilisation ci-après, qui nous a été communiqué aujourd'hui par la société française LECUREUR.

Ce courrier évoque les répercussions sur la gestion administrative et documentaire au niveau des services douaniers et phytosanitaires à l'export en France, mais aussi à destination, notamment en ce



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



qui concerne la validation de **e-documents**, en lieu et place des documents papier habituels dument signés et cachetés.

Nous vous serions vraiment reconnaissants de bien vouloir nous faire un retour concernant les propositions présentées, et nous fournir toutes autres informations utiles à ce sujet, afin d'en aviser nos partenaires étrangers pour qu'ils s'organisent au mieux pour assurer la continuité des approvisionnements céréaliers du Maroc.

Meilleures salutations.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses

Hanine TAZI
Directeur
0654 70 70 44
hanine.tazi@fncl.ma
www.fncl.ma

18/03/2020



mer. 18/03/2020 08:44

Jalal Benhayoun <jbenhayoun@portnet.ma>

Re: FNCL / ADII : Crise du Covid-19 - Nouvelles dispositions documentaires des pays exportateurs

À Hanine TAZI

Cc Youssef AHOUI PortNet; cc: Dris BARIK; Présidence FNCL; Janati DG; Hamid Lachhab; Nadia Laraki; MAAOUNI TARIK; HARRAK ANOUAR; HALLOU LHASSANE; LAKHDAR NABYL

Bonjour Monsieur Tazi,

Dans ces circonstances difficiles, nous nous engageons à vous accompagner pour garantir la continuité de vos activités et celles des autorités et administrations publiques intervenant dans les processus du commerce extérieur sans mettre en risque inutile nos clients, nos partenaires et nos collaborateurs.

Nous prenons acte avec satisfaction toutes les facilités agréées par l'ONSSA, l'ONICL et la DOUANE.

Nous vous assurons que l'interfacage effectué à ce jour avec l'ONSSA et la douane permettra à l'ensemble des importateurs de constituer leur dossier à déposer électroniquement (documents scannés) via PortNet chez l'ONSSA à l'instar de ce qui se fait (avec un mode complètement dématérialisé) par les importateurs des produits industriels auprès du ministère du commerce et d'industrie.

Nous allons nous rapprocher de nos partenaires chez l'ONSSA et l'ONICL pour accélérer la mise en oeuvre.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jalal Benhayoun

Directeur Général | CEO

19/03/2020

RE : FNCL / ADII : Crise du Covid-19 – Nouvelles dispositions documentaires des pays exportateurs

Bonjour,

Suite à votre message ci-dessous je vous prie de trouver les précisions suivantes :

Pour les factures, nous acceptons les copies scannées sans exigence des originaux.

Par contre, pour le récépissé de l'ONICL et l'attestation d'importation, on doit convenir avec cet organisme une procédure provisoire d'échange desdits documents par messagerie comme pour les DFD. On est ouvert à toute proposition de l'ONICL tendant à sécuriser les documents requis.

C'est le cas également des avis d'exportation destinés à la DGI.

S'agissant des preuves d'origine préférentielle la question requiert un traitement réciproque avec les autorités européennes émettrices, car le protocole relatif aux règles d'origine prévoit la présentation des originaux qui devront être conservés par les importateurs. Il est possible toutefois de consigner les droits et taxes exonérés en attendant la production du certificat d'origine original dès retour à la normale, et ce dans un délai de 4 mois.

Cordialement

HALLOU Lhassane

Directeur de la Facilitation et de l'Informatique

Administration des douanes et impôts indirects

19/03/2020

FNCL / MAPMA / ONICL / OC / Sécheresse et COVID-19 : Mesures prises pour la Campagne d'importations, et Facilités documentaires de l'Office des Changes

Chers Membres,

La FNCL a pris part à une conférence-call ce jeudi matin avec le Ministère de l'Agriculture.

Voici ce qui a été convenu :

1. **Il n'y a plus de règles d'attente et d'accostage** imposées par l'ANP, les céréaliers sont prioritaires sur tous les ports durant cette période de crise.
2. **La suspension des droits de douane est portée jusqu'au 31 mai 2020, clause transitoire incluse.** Si les quantités à importer ne peuvent être exécutées intégralement à cette date, il y aura négociation pour un nouveau report.

(Cf. Note d'information du 16 mars relative à la situation actuelle des stocks et des prévisions d'importations, faisant apparaître un déficit à combler de 9 MQx de Blé Tendre).

3. **Il est demandé aux importateurs de reconfirmer d'urgence la liste ferme de leurs prévisions actualisées d'importations de mars à mai**, en vue de permettre à l'ONICL et à la FNCL d'évaluer précisément la quantité manquante par rapport à l'objectif défini.
4. Par ailleurs, l'**Office des Changes** va donner ses instructions à toutes les **banques** de la place pour qu'elles acceptent la **validation des transactions des importateurs de céréales et produits dérivés, sur la base de documents électroniques en lieu et place des documents papier.**

Par la même occasion, l'Office des Changes transmettra aux banques la **liste des entreprises bénéficiaires de la mesure**, que lui fournira la FNCL, ainsi que la **liste des produits importés concernés.**

À cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer d'urgence les informations suivantes, concernant toutes vos entreprises importatrices, directement affiliées ou non à la FNCL :

Nom entreprise	N° RC	N° IF	N° ICE	Produits importés (Céréales, produits dérivés, autres)

Nous comptons sur votre collaboration et vos retours urgents, pour que ces mesures puissent être déployées le plus tôt possible dans le courant de la semaine prochaine.

Meilleures salutations.

20/03/2020

FNCL / OC : Demande de Règlement des importations par remise documentaire contre copie numérisée des connaissements maritimes, pour les opérations d'importation de céréales et produits dérivés

Casablanca, le 20 mars 2020
Office des Changes
Rabat

À l'aimable intention de Monsieur Mostafa HAFSI, Chef du Département des Autorisations et des Relations Usagers

Réf. : 35/JM/2020

Objet : Règlement des importations par remise documentaire contre copie numérisée des connaissements maritimes.

Monsieur le Chef du Département des Autorisations et des Relations Usagers,

Les mesures de confinement imposées par de nombreux pays exportateurs de céréales, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, créent des perturbations importantes dans la chaîne de production et de transmission des documents physiques servant de support au paiement des importations.

De nombreux fournisseurs nous informent de la difficulté et parfois même de l'impossibilité pour les armateurs d'émettre les connaissements originaux sous forme papier, et nous indiquent que la solution consiste à transmettre les connaissements sous forme numérique par canal bancaire.

Or l'article 42 de l'Instruction Générale Des Opérations de Change stipule que « le paiement des importations par les banques marocaines est subordonné à la justification de l'expédition finale à destination du Maroc de la marchandise, par l'original du connaissement maritime (Bill of Lading) ».

Afin d'anticiper les retards et/ou ruptures éventuels dans la chaîne d'approvisionnement du pays en produits céréaliers, nous vous demandons de bien vouloir autoriser les banques marocaines, de façon dérogatoire durant la période de confinement, à accepter la production du connaissement maritime (Bill of Lading) sous format numérique, de la part des entreprises importatrices de céréales et produits dérivés, dont la liste est présentée en annexe.

Afin de sécuriser le paiement de l'importation, la banque du fournisseur transmettra les documents sous format numérique par email à la banque marocaine, sous couvert des règles relatives aux Encaissements documentaires de la CCI, Brochure N° 522 ; avec engagement de fournir les originaux dès que les moyens de communication le permettront. Cet email sera authentifié par message SWIFT de la banque étrangère à la banque marocaine.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Nous restons à votre disposition pour mettre en place dans les meilleurs délais avec l'Office Des Changes et le Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM) les solutions techniques adéquates.

Meilleures salutations.

FNCL
Résidence El Hadi B4
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

Jamal M'HAMDI
Président



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Royaume du Maroc



الوكالة الوطنية للموانئ
+212 5 22 78 06 94
Agence Nationale des Ports

20 MARS 2020

Casablanca, le

DECISION N° 30...../DG/2020

La Directrice Générale de l'Agence Nationale des Ports

- Vu la loi 15-02 relative aux ports et portant création de l'Agence Nationale des Ports et de la Société d'Exploitation des Ports, notamment ses articles 6, 7, 16, 24 et 33 ;
- Vu la décision n°7bis/DG/09 du 1^{er} octobre 2009 ;
- Vu le PV ANP-FNCL-SOSIPO-Mass Céréales du 29 avril 2011 portant procédure de traitement des navires céréaliers au port de Casablanca ;
- Considérant les circonstances actuelles liées à la pandémie coronavirus ;
- Considérant la nécessité d'augmenter le nombre de navires céréaliers à quai et les cadences de leurs traitements.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Le traitement des navires céréaliers sur les quais banalisés est autorisé à titre exceptionnel lorsque le délai d'attente desdits navires dépasse 6 jours ou lorsque le nombre de navires en attente est supérieur ou égal à 5.

Le nombre de quais banalisés ouverts pour le traitement des navires céréaliers peut atteindre 3 quais.

ARTICLE DEUX :

Les réceptionnaires ayant une cargaison dans les silos verront leurs navires en rade perdre leur rôle de priorité jusqu'à l'évacuation complète de ladite cargaison.

ARTICLE TROIS :

Les réceptionnaires qui ne respectent pas une cadence d'enlèvement du port d'au moins 2.000 tonnes/jour, verront leurs navires en rade perdre leur rôle de priorité.

ARTICLE QUATRE :

Les conditions d'ouverture des quais banalisés pour le traitement des navires céréaliers visés à l'article premier, pourront être ajustées par le Directeur Régional du Port de Casablanca, selon les disponibilités d'accostage du port.

ARTICLE CINQ :

Les autres dispositions du PV ANP-FNCL-SOSIPO-Mass Céréales, restent applicables.

ARTICLE SIX :

Le Directeur Régional du Port de Casablanca et les concessionnaires exploitant des terminaux au port de Casablanca sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui entre en vigueur à compter de 21 Mars 2020.

LA DIRECTRICE GENERALE

NADIA LARAKI



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Royaume du Maroc



الوكالة الوطنية للموانئ
البحرية
Agence Nationale des Ports

20 MARS 2020

Casablanca, le

DECISION N°...31.../DG/2020

La Directrice Générale de l'Agence Nationale des Ports

- Vu la loi 15-02 relative aux ports et portant création de l'Agence Nationale des Ports et de la Société d'Exploitation des Ports, notamment ses articles 6, 7, 16, 24 et 33 ;
- Considérant les circonstances actuelles liées à la pandémie coronavirus ;
- Considérant la nécessité d'augmenter le nombre de navires céréaliers à quai et leurs cadences de traitement dans les ports de Nador, Safi et Agadir.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Le traitement des navires céréaliers sur un quai banalisé est autorisé à titre exceptionnel lorsque le délai d'attente desdits navires dépasse 3 jours ou lorsque le nombre de navires en attente est supérieur ou égal à 3.

ARTICLE DEUX :

Les réceptionnaires ayant une cargaison dans les silos verront leurs navires en rade perdre leur rôle de priorité jusqu'à l'évacuation complète de ladite cargaison.

ARTICLE TROIS :

Les réceptionnaires qui ne respectent pas une cadence d'enlèvement du port d'au moins 2.000 tonnes/jour, verront leurs navires en rade perdre leur rôle de priorité.

ARTICLE QUATRE :

Les conditions d'ouverture des quais banalisés pour le traitement des navires céréaliers visés à l'article premier, pourront être ajustées par les Directeurs Régionaux, selon les disponibilités des ports et la situation des escales dans chaque port tout trafic confondu.

ARTICLE CINQ :

Les Directeurs Régionaux de l'ANP dans les ports de Nador, Safi et Agadir, ainsi que les concessionnaires exploitant des terminaux dans lesdits ports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui entre en vigueur à compter de 21 Mars 2020.

٧

LA DIRECTRICE GENERALE

NADIA LARAKI



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Casablanca, le 21 mars 2020

A son Excellence
Monsieur le Ministre de l'Équipement,
Du Transport, de la Logistique et de l'Eau
RABAT

Objet : Demande d'Arbitrage / Décision de l'ANP N°30/DG/2020

Monsieur le Ministre,

Nous sommes fort surpris par le contenu de la décision N° 30/DG/2020 de l'ANP, définissant les termes et modalités de traitement et d'accostage des navires céréaliers.

Cette décision vient contrarier les engagements et les mesures d'accompagnements qui ont été prônés lors de notre call conférence du 19 courant avec M. le Secrétaire Général de l'Agriculture et M. le Directeur de l'ONICL.

Ladite décision, aura comme conséquences, une congestion portuaire, des délais d'attentes et de déchargements plus longs, des surestaries supplémentaires à payer en devises et un renchérissement du coût de nos marchandises.

Eu égard à ce qui précède et en considération des circonstances liées à la pandémie coronavirus que connaît notre pays, nous fédérations

- Fédération Interprofessionnelle des Activités Céréalières, - FIAC -
- Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole, - FISA -
- Fédération Nationale des Négociants de Céréales et Légumineuses, - FNCL -
- Fédération Nationale de la Minoterie, - FNM -

Dénonçons et rejetons ladite décision N°30/DG/2020 et sollicitons votre intervention et arbitrage pour son remplacement par une décision de circonstance instaurant la priorité d'accostage et de déchargements des cargaisons de Céréales sans limitation de quais disponibles.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

FISA
Youssef ALAOUI

FNM
Moulay Abdelkader ALAOUI

Fédération Nationale de la Minoterie

*** F. N. M. ***

FIAC / FNCL
Jamal M'HAMDI

FNCL
Résidence El-Hadi B4
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

CC : M. Le Directeur de l'ONICL
M. Le Président de la CGEM



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



23/03/2020

**ROYAUME DU MAROC
SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES**

Société Anonyme à Directoire
et à Conseil de Surveillance
Au capital de 1.000.000,00 de dirhams



SOSIPO s.a

**المملكة المغربية
شركة المخازن المينائية**

شركة مجهولة الإسم ذات مجلس إدارة و مجلس مراقبة
رأسمالها 1.000.000,00 درهم

Note circulaire

S/SO/1196/2020-23/03/2020

Dans le cadre de la mise en œuvre des directives des pouvoirs publics pour faire face à la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), nous informons nos clients au niveau des silos à céréales des ports de Casablanca, Safi, Agadir et Nador des mesures préventives mises en place par la SOSIPO :

1. Tous les documents concernant le dossier navire peuvent être envoyés soit par fax ou scannés par mail aux adresses suivantes :

Site	Adresse mail	N° Fax
Silos de Casablanca	siloscasa@sosipo.ma	0522-30-00-19
Silos d'Agadir	silosagadir@sosipo.ma	0528-84-76-63
Silos de Nador	silosnador@sosipo.ma	0536-60-88-70
Silos de Safi	silossafi@sosipo.ma	0524-46-47-68

2. Pour ce qui est des garanties de paiement des prestations rendues par les silos, il est vivement recommandé d'opter pour le paiement des factures pro-forma au lieu de la caution bancaire et ce, pour éviter le déplacement de nos collaborateurs respectifs et l'échange de documents papiers ;
3. Les factures des prestations rendues par les silos vous seront, dorénavant, transmises par mails (copies scannées signées cachetées). A ce sujet, nous vous prions de communiquer à la SOSIPO, vos adresses mail professionnelles ;
4. Pour le règlement des factures des prestations rendues par les silos, nous vous prions d'abolir les chèques et de procéder par virements bancaires aux comptes suivants :

Site	Agence	RIB
Silos de Casablanca	TGR, 191, BOULEVARD BOURDEAU-BOURGOGNE, CASABLANCA	310 780 1003124001250801 34
Silos d'Agadir	TGR, 191, BOULEVARD BOURDEAU-BOURGOGNE, CASABLANCA	310 780 1003126700759601 45
Silos de Nador	TGR, 191, BOULEVARD BOURDEAU-BOURGOGNE, CASABLANCA	310 780 1003126700759801 27
Silos de Safi	TGR, 191, BOULEVARD BOURDEAU-BOURGOGNE, CASABLANCA	310 780 1003126700759701 36

5. Le trop-perçu concernant le règlement des factures pro-forma vous sera, dorénavant, restitué, par virement bancaire. A ce sujet, nous vous prions de communiquer à la SOSIPO, votre attestation de RIB.

h

u



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Il reste entendu qu'une fois que l'état d'urgence sanitaire est levé, une opération de régularisation des documents originaux peut être envisagée, notamment, pour ce qui des Bons de Commande et des factures.

Comptant sur votre collaboration pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Société des Silos Portuaires
SOSIPO
Le Directeur Général Unique
Signé : Najib FALAH

Fédération Nationale des Négociants en
Céréales et Légumineuses
Casablanca - Maroc

M. Jamal M'HAMDI
Président

Paris le 23 Mars 2020

Monsieur le Président,

Le représentant de la filière française à Casablanca, Monsieur Yann Lebeau, nous remonte les inquiétudes de vos adhérents sur le bon déroulement des chargements de céréales à destination du Maroc, suite au développement de l'épidémie de coronavirus et aux récentes mesures mises en place par le gouvernement français.

Nous comprenons parfaitement ces inquiétudes qui sont tout à fait légitimes, compte tenu des responsabilités de nos partenaires.

A ce jour, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponses suivants :

Les entreprises impliquées dans l'exportation de grains ont établi depuis plusieurs semaines et mis en œuvre des plans de continuité de leur activité, leur permettant pour le moment de faire face aux contraintes que nous rencontrons.

A cette date, les ports impliqués dans l'exportation de grains continuent à fonctionner.

Les Fédérations Professionnelles concernées ont obtenu des Pouvoirs Publics que la chaîne alimentaire soit clairement identifiée comme secteur prioritaire. Nous ajoutons que malgré la fermeture de l'espace Schengen, les transports de marchandises sont maintenus, comme l'a annoncé dernièrement la Présidente de la Commission européenne.

Au-delà de cette réponse collective, les opérateurs commerciaux sont en contact direct avec leurs clients pour évoquer au cas par cas les ajustements nécessaires.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués et de notre plus haute estime.



Jean-François Loiseau
Président d'Intercéréales



Philippe Heusèle
Président de France Export Céréales



Raphaël Latz
Président du Synacomex



3103 10th Street, North
Suite 300
Arlington, VA 22201
USA

Objet: Mise à Jour sur les Opérations de l'U.S. Wheat Associates concernant le COVID-19

A nos chers Partenaires,

En réponse à la pandémie de COVID-19 et aux recommandations des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, l'US Wheat Associates (USW) a demandé à ses collègues de notre siège social et de nos bureaux de la côte ouest de travailler de chez eux jusqu'au 31 mars. Nos bureaux à l'étranger mettent également en œuvre des plans individuels pour protéger la santé et le bien-être de nos collègues, de leurs familles et de nos clients.

Nous continuerons à revoir nos politiques opérationnelles, au besoin, avec les conseils de responsables gouvernementaux aux États-Unis et à l'étranger. Nous réévaluerons la situation à la fin du mois de mars.

Bon nombre de nos activités officielles de développement des marchés d'exportation de blé, en particulier celles qui nécessitent des déplacements, ont été suspendues. Cependant, nous prévoyons de reporter le plus grand nombre possible d'entre eux.

Dans cette circonstance sans précédent et nous restons déterminés à remplir notre mission. Nous encourageons nos clients et parties prenantes à contacter nos collègues par téléphone, e-mail ou applications de communication en ligne. Nous restons prêts à fournir les informations dont nos clients ont besoin sur les approvisionnements en blé américain ou sur tout problème de marché et de traitement qui pourrait survenir.

Les coordonnées de tous nos bureaux sont publiées en ligne à <https://www.uswheat.org/about-us/office-locations/>.

Nous tous à USW avons été et continuerons de faire tout notre possible pour soutenir nos clients tout en prenant soin de nos familles et de nous-mêmes. Merci de votre patience pendant que nous naviguons ensemble dans ces eaux inexplorées.

Très Cordialement,

Vince Peterson
Président
U.S. Wheat Associates, Inc.

/armoiries d'État de l'Ukraine/

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE,
DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE DE L'UKRAINE**

(Minéconomie)

12/2, rue M.Hrushevskogo, 01008 Kyiv
Tél. : +38 044 200-47-53 ; fax : +38 044 253-63-71
E-mail : meconomy@me.gov.ua
<http://www.me.gov.ua>

Réf. :

N° _____ du _____.

**Fédération Nationale des Négociants en
Céréales et Légumineuses,
Casablanca – Maroc**

**Mr Jamal M'HAMDI,
Président**

Monsieur le Président,

Le représentant de l'Association des céréales de l'Ukraine Mr Mykola Gorbachov nous a informé concernant les inquiétudes de vos adhérents sur le bon déroulement des chargements et des livraisons des marchandises de céréales à destination du Maroc suite au développement de l'épidémie de COVID-19 et aux récentes mesures mises en place par le Gouvernement de l'Ukraine.

Nous comprenons parfaitement ces inquiétudes qui sont tout à fait légitimes, compte tenu des engagements de nos partenaires. À ce jour, nous pouvons vous informer ce qui suit :

Les entreprises qui sont impliquées dans l'exportation des céréales font tout leur possible et ont mis en oeuvre des mesures pour assurer le travail ininterrompu ce qui permet à résoudre les problèmes que nous rencontrons. À cette date, les ports impliqués dans l'exportation de grains continuent à fonctionner. Les associations concernées ont été informées par les autorités publiques que le secteur agricole était clairement identifié comme prioritaire pour l'économie de l'Ukraine. En outre, nous ajoutons que malgré la restriction de circulation par les frontières de l'Ukraine, les transports des marchandises n'ont subi aucunes restrictions.

En plus, chaque année le Ministère du développement de l'économie, du commerce et de l'agriculture de l'Ukraine et les associations sectorielles qui unissent des exporteurs de grains, signent le Memorandum d'entente entre des opérateurs du marché de grains où est déterminé un volume maximum des grains possible pour l'export de l'année de marketing 2019/2020. Ce fait permet à éviter des mesures restrictives supplémentaires de la part du Gouvernement.

Tout ce qui précède, donne de l'assurance que l'Ukraine reste toujours un des garants de sécurité alimentaire dans la région et dans le monde entier.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Adjoint du Ministre –

Représentant de commerce de l'Ukraine

/signature/

Taras KACHKA

DOCUMENT de Minéconomie ASKOD
Certificat 58E2D9E7F900307804000005C792C00818B7F00
Signateur Kachka Taras Andriyovych
Valable du 31.01.2020 8:35 au 31.01.2022 8:35

Minéconomie

4201-06/22006-07 du 01.04.2020



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Cereals Canada

Pulse Canada 

March 25, 2020

M. Jamal M'HAMDI, Président
Fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses
Casablanca - Maroc

We welcome the opportunity to provide assurances to our Moroccan customers on the continued reliability of the Canadian supply chain amid the current global health situation.

We want to begin by underscoring that there are strong supplies available of Canadian durum wheat and pulse crops such as peas and lentils. Canada continues to be in a strong position to keep meeting Moroccan demand. Moreover, as a leading global agri-food exporter, Canada fully appreciates the important value of open trade in supporting global food security.

Exports of Canadian grains, oilseeds and pulses are currently moving at a rapid pace with no interruptions at inland elevators where farmers deliver their grain or at port terminals where vessels are loaded. The Port of Thunder Bay and the St. Lawrence Seaway system are set to open for 2020 operations next week (April 1st). No delays are anticipated.

We are confident that the Canadian supply chain will remain operational during the worldwide crisis caused by the COVID-19 virus. There are three key reasons for our confidence:

- a) Exporters and the businesses that support grain exports (e.g., port operations) have established protocols to minimize the risk of infection to their employees and to ensure ongoing operations should infections occur;
- b) The Prime Minister of Canada, the Rt. Hon. Justin Trudeau, has publicly stressed the importance of Canada's agriculture and food industries; and
- c) Provincial jurisdictions (which have authority over health-related matters) that have moved to close non-essential businesses have all designated agriculture as an essential service, meaning continued operations.

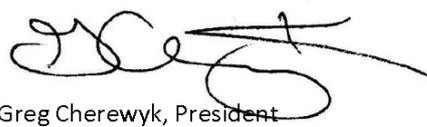
Essential services in Canada are generally defined as work critical to preserving life, health and basic functioning of society. This definition includes work essential to supplying society with critical goods, such as food, and businesses that provide support, supplies, systems or services.

The Canadian grain supply system is highly efficient and because of significant investments by all parts of the value chain in recent years Canada is well positioned to meet the growing demand for food around the world. This applies even during this time of crisis, with the movement of food and agricultural products a priority for industry, the Government of Canada and provincial governments.

Canadian export companies will continue to be in direct contact with customers in Morocco to help ensure ongoing movement of grain to meet your needs. We trust that you find this helpful and would be happy to answer any questions you may have.



Cam Dahl
President, Cereals Canada



Greg Cherewyk, President
Pulse Canada

São Paulo, le 27 Mars 2020

À l'attention de **M. Jamal M'HAMDI**, Président
F.N.C.L. - Fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses
Résidence El Hadi, B4 57, Bd. Abdelmoumen
Casablanca - Maroc

Objet: **Exportations de Maïs Brésilien au Maroc**

Monsieur,

L'ANEC (Association Brésilienne de Exportateurs de Céréales), entité qui représente les plus grandes sociétés exportatrices de soja et de maïs au Brésil, rassure par la présente nos clients importateurs du Maroc concernant les exportations de maïs brésilien vers cet important marché.

La rétraction des volumes de maïs exportés par le Brésil au début de l'année 2020, en comptant tous nos partenaires commerciaux pour ce produit, a été de 2,6 millions de tonnes, soit une réduction d'environ 55%. Cependant, cette situation était déjà pleinement attendue par le marché en raison de certaines situations, parmi lesquelles le faible stock de maïs disponible au Brésil à la fin 2019; une première récolte légèrement inférieure à celle obtenue entre la fin 2018 et le début 2019 (0,3% de moins, environ 25,5 millions de tonnes); et également une augmentation de la demande du marché brésilien pour la production de volaille, de porc et d'éthanol. Ces situations ont considérablement réduit la disponibilité de maïs au Brésil, tant pour desservir les marchés nationaux qu'internationaux.

La situation a tendance à s'inverser après le commencement de la deuxième récolte de maïs brésilien à partir de juillet. Les estimations actuelles indiquent une production d'environ 73 millions de tonnes de maïs au cours de la récolte d'hiver brésilienne (juillet-septembre), ce qui devrait rééquilibrer l'offre au Brésil et permettre de reprendre les exportations à un niveau similaire à ce qui était réalisé en 2019.

Quant aux impacts possibles sur les exportations dus à la confrontation de la pandémie du COVID-19, nous précisons qu'il n'y a pas eu de perte dans le flux des expéditions dans la chaîne des produits alimentaires. Les mesures adoptées par les autorités brésiennes ont assuré la continuité des transports des produits pour le marché intérieur ou étranger.

En tant que représentants des exportateurs de maïs brésiliens, nous sommes convaincus que la situation sera normalisée à partir du deuxième semestre de 2020, ce que ne nous empêche pas de travailler avant cette date à rétablir les exportations de maïs vers le Maroc, en répondant à la demande de nos importateurs. Soyez assuré que le Maroc est parmi nos priorités.

Nous restons bien entendu à votre disposition.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos meilleurs sentiments.



Sérgio Castanho Teixeira Mendes
Diretor Geral da ANEC
Associação Nacional dos Exportadores de Cereais



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Buenos Aires, 1 de abril de 2020

**AL SEÑOR SECRETARIO DE RELACIONES ECONOMICAS INTERNACIONALES
EMBAJADOR JORGE NEME**

S _____ / _____ D.-

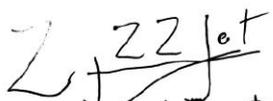
C.C.: DR. JULIAN ECHAZARRETA. SECRETARIO DE AGRICULTURA, GANADERIA Y PESCA

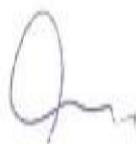
Nos dirigimos a Usted con el objeto de hacer referencia a diversas consultas que estamos recibiendo desde Embajadas de terceros países y de cámaras empresariales y medios de comunicación de países compradores que consultan sobre supuestas dificultades para exportar granos, subproductos y biocombustibles desde Argentina.

Al respecto, deseo solicitarle tenga a bien transmitir a las Embajadas argentinas en el exterior para que puedan reportar a los gobiernos y entidades empresariales interesadas en el comercio exterior de estos productos, la siguiente situación:

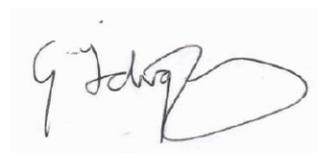
- Puertos: los 22 puertos de granos y subproductos del país se encuentran abiertos y operando con normalidad
- Embarques: se está cumpliendo con los embarques pactados en tiempo y forma
- Recepción de granos: se ha normalizado la recepción de granos en todos los puertos y plantas de transformación de granos para exportación
- Recepción de buques de países con casos positivos de COVID19: se implementaron medidas preventivas y de control con el Gobierno Nacional y las autoridades nacionales e ingresan a los puertos.

Saludo a usted muy atentamente.


LUIS Zubizarreta
Presidente



Guillermo Wade
Gerente General



Gustavo Idigoras
Presidente

30/03/2020



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



لمملكة المغربية

لمكتب الوطني لمهني للحبوب ولقطاني

Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses



Communiqué au sujet de

la Télé-Déclaration du programme de distribution de l'Orge subventionnée

Le Ministère de l'Agriculture, de la pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts a mis en place un programme de distribution d'orge subventionnée au profit des éleveurs portant sur une quantité de 2.165 millions de qx, répartie sur 80 centres de relais.

Dans le cadre de ce programme, l'ONICL a été chargé de gérer cette opération par appel d'offres (AO) ; les opérateurs titulaires sont tenus d'acheminer l'orge subventionnée vers les centres de relais susmentionnés et de suivre sa disponibilité.

Pour assurer un bon suivi de ce programme, l'ONICL a mis à la disposition des opérateurs, sur son portail, un module "Opération Orge" pour [la déclaration électronique quotidienne](#) des livraisons des orges. Ce module sera opérationnel à partir du **lundi 30/03/2020**.

L'interface de ce module, permettra aux opérateurs titulaires de saisir les entrées et les ventes des orges subventionnées. La saisie et la transmission de la déclaration électronique, via le portail de l'ONICL, dispensent les opérateurs titulaires de l'envoi aux services extérieurs de l'ONICL les situations hebdomadaires prévus par le CPS régissant l'appel d'offres d'orge.

A ce titre, les opérateurs disposant déjà d'un compte principal, leur permettant la consultation de leurs situations financières, un compte dédié à l'opération orge subventionnée, leur sera créé par les soins de l'ONICL et le login et mot de passe y afférents leur seront adressés directement par adresse E-mail déjà communiquée à l'ONICL.

Pour les opérateurs ne disposant pas de compte principal, ils sont invités à renseigner le formulaire disponible sur le site web de l'ONICL (lien ci-dessous), le signer par la personne habilitée de leurs entreprises et le transmettre par mail ou fax au Service Extérieur dont il relève. Leur identifiant et mot de passe leur seront envoyés à l'adresse e-mail communiquée sur leur formulaire.

Cette déclaration électronique facilitera aux services de l'ONICL le traitement ultérieur de dossiers de paiement du différentiel de prix aux titulaires et raccourcira les délais de paiement.

Un help assistance est mis à la disposition des opérateurs sur le portail.

Les services de l'ONICL sont à la disposition des opérateurs pour la mise en œuvre et la réussite de ce processus de télé déclaration du programme de distribution des orges subventionnées.

Pour télécharger le formulaire d'accès sur le portail de l'ONICL, [cliquer ici](#).



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



30/03/2020

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء

S.G. : 0000021

Rabat, le 3.0. MARS. 2020

A

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FNCL

Objet : Réclamation de la FNCL relative au traitement des navires céréaliers dans les ports

Réf. : Envois de la FNCL du 21 et 27 mars 2020

PJ : Situation du stock dans les silos

ARRIVÉE
F.N.C.L.
05 MARS 2020

Monsieur le Président,

Par votre courrier cité en référence vous avez sollicité l'arbitrage de ce Ministère au sujet des décisions mises en place par l'ANP pour réguler le traitement des navires céréaliers dans les ports pendant cette période exceptionnelle marquée par le virus COVID-19 que connaît notre pays.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que les décisions de régulation mises en place par l'ANP visent à améliorer les conditions de transit portuaire des céréales afin de faire face aux importations additionnelles prévues. Lesdites décisions prévoient notamment l'augmentation du nombre de quais réservés pour le traitement des navires céréaliers, au lieu de limiter leur traitement uniquement au niveau des quais spécialisés dotés de silos portuaires. Ces décisions trouvent leur genèse dans l'accord mis en place depuis 2011 entre l'ANP, la FNCL et les exploitants de silos portuaires et constituent donc un renforcement du dispositif convenu avec la filière céréalière et au service de cette dernière.

En effet, le nombre de quais qui peut être affecté pour le traitement des navires céréaliers a été porté à cinq postes au port de Casablanca (au lieu de deux postes des silos) et à deux postes dans les autres ports (au lieu d'un seul poste des silos). Ce nombre de quais, comme précisé par les décisions mises en place par l'ANP, peut être augmenté, sans pénaliser les autres trafics commerciaux, en fonction de la situation des arrivées des navires, des capacités d'accostage de chaque port et des contraintes d'exploitation qui pourraient être dues aux autres intervenants dans la filière céréalière.

Cette mesure traduit réellement une anticipation de l'ANP pour faire face aux arrivées massives des navires de céréales notamment au port de Casablanca et permettra, contrairement aux termes de votre courrier, d'accélérer le rythme d'accueil des navires

des céréales, et de réduire leur nombre ainsi que leurs attentes en rade. Vous conviendrez donc que les décisions prises par l'ANP répondent parfaitement aux attentes de la FNCL dans ces conditions tout à fait exceptionnelles.

Sur un autre plan et afin que les décisions prises par l'ANP soient de véritables leviers de régulation du transit des céréales, d'autres mesures d'accompagnement ont été envisagées visant l'amélioration de l'efficacité globale de tous les maillons de la chaîne céréalière. Ces mesures qui interpellent fortement les membres de votre Fédération, concernent particulièrement (i) le respect par les réceptionnaires des cadences minimales d'évacuation fixées à 2.000 tonnes/jour et (ii) la perte du tour d'accostage des navires en rade lorsque le réceptionnaire concerné ne respecte pas la cadence d'évacuation susmentionnée. Ces deux mesures ont pour finalité de neutraliser les maillons qui, faute de moyens logistiques, peuvent retarder et pénaliser les réceptionnaires efficaces et efficaces.

Ces mesures d'accompagnement d'ouverture de quais de divers au trafic des céréales ont été également motivées par le fait que le goulot d'étranglement du processus de transit des céréales au niveau des ports réside dans le niveau des cadences d'enlèvement des cargaisons et non pas au niveau du nombre de quais affectés à cette activité. L'augmentation des cadences d'évacuation des céréales par les réceptionnaires permettra une augmentation des rendements de manutention et par conséquent une libération plus rapide des quais.

Cette problématique est d'autant plus visible au port de Casablanca qui connaît un afflux massif de navires. Ainsi, bien que le port assure un travail continu 24/24 et 7j/7, les évacuations sont très faibles durant le troisième shift. De même, à la date du 27/03/2020, les silos du port de Casablanca présentent un stock de plus de 77.000 tonnes des céréales non encore évacuées et une disponibilité (creux) uniquement d'environ 29.000 tonnes. A la date du 28 Mars 2020, la situation des stocks a augmenté dans les deux silos et a atteint 89.000 tonnes dominés par quatre importateurs. Cette situation se traduit inéluctablement par la limitation des creux au niveau des silos et ralentit par conséquent le rythme de déchargement des navires (Cf. état des stocks joint à la présente).

Dans les autres ports à savoir Nador, Agadir, Jorf Lasfar et Safi la situation du trafic des céréales se déroule dans des conditions normales. C'est ainsi qu'au port d'Agadir, à la date du 28 Mars 2020, un seul navire céréalier est au travail dans les silos et deux autres navires se trouvent en rade dont un n'a pas pu accoster faute de disponibilité des documents et le second a préféré attendre son tour au poste des silos par manque de logistique de stockage du réceptionnaire. Ces deux navires, sur demande de leur consignataire, accosteront le lundi 30 Mars 2020 respectivement au silo et au quai de commerce. Au port de Jorf Lasfar un seul céréalier était au travail, et a terminé ses opérations le 27 Mars et le poste céréalier est toujours libre et peut recevoir des céréaliers

si les importateurs acceptent le détournement de leurs navires vers ce port tel que recommandé par l'ANP. Dans les ports de Nador et Safi, la situation du trafic céréalier est plus que normale.

S'agissant de la demande de la FNCL visant à instaurer une priorité d'accostage des navires céréaliers sans limitation de quais, il y a lieu de préciser que cette mesure se traduira par un blocage du déchargement des autres marchandises de première nécessité (Sucre, Aliments de bétails, Huiles, etc.) qui transitent également par les ports.

Compte tenu de ce qui précède, nous pensons que les décisions mises en place par l'ANP pour la régulation du trafic céréalier dans les ports permettent de répondre aux besoins actuels de l'exploitation. Consciente de la spécificité du moment, l'ANP assure une veille sur l'évolution quotidienne de l'exploitation dans les ports de commerce et garde une grande flexibilité pour apporter les ajustements nécessaires à même d'accompagner les opérateurs du commerce extérieur y compris les importateurs de céréales. A ce titre, je vous invite à examiner avec l'ANP les attendus de ces décisions et d'envisager le cas échéant, d'autres mesures qui permettront de gérer cette période exceptionnelle en tant qu'acteurs au service de notre commerce extérieur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre e l'Equipement, du Transport,
de la Logistique et de l'Eau
Le Secrétaire Général du Département
de l'Equipement, du Transport, de la Logistique

Khalid CHERKAOUI



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



31/03/2020

المملكة المغربية

ROYAUME DU MAROC

المكتب الوطني للمحاصيل والقطاني

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES

824

ONICL



ONICL

ONICL

/DC/SCI

Rabat, le

31 MARS 2020

AVIS D'ANNULATION

DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 01/DC/AMI/04/2020
POUR PARTICIPER AUX APPELS D'OFFRES POUR L'APPROVISIONNEMENT
DU PAYS EN CEREALES, LEGUMINEUSES ET PRODUITS DERIVES

Il est porté à la connaissance du public qu'après la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire au Royaume afin de contenir la pandémie du virus "Covid 19" et limiter sa propagation, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) N° 01/DC/AMI/04/2020 pour arrêter la liste des participants aux appels d'offres pour l'approvisionnement du pays en céréales, légumineuses et produits dérivés organisés durant la campagne 2020-2021 (1er juin au 31 mai), est annulé.

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL
INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES
ET DES LEGUMINEUSES

Signé : Mohamed SEBGUI

D/N°390 / 03/2020.



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Rabat, le 03/04/2020

CIRCULAIRE N° 6034/233

- Objet :** - Accord d'Association Maroc/Communauté européenne.
- Recevabilité des certificats EUR.1 et EUR-MED à l'import.
- Réf. :** - Circulaire n° 4978/233 du 30/12/2005.

La lutte contre la pandémie COVID-19 a conduit à l'instauration de mesures restrictives de circulation, de confinement et de distanciation sociale. Ces mesures ont généré des contraintes pour l'accomplissement des formalités de dédouanement.

Dans ce cadre, cette administration a reçu plusieurs doléances formulées par des opérateurs nationaux, importateurs de produits originaires de certains Etats membres de l'UE, signalant les difficultés rencontrées auprès des douanes partenaires pour l'obtention (visa et signature) de certificats EUR.1 ou EUR-MED ouvrant droit au traitement préférentiel prévu par l'accord d'association Maroc-CE. Ces doléances ont été corroborées par certaines douanes partenaires.

Afin de ne pas entraver la fluidité des échanges commerciaux entre le Maroc et les Etats membres de l'UE, dans le cadre préférentiel précité, une concertation a été engagée, avec la Commission européenne, pour apporter des assouplissements à la procédure de délivrance et de présentation des certificats EUR.1 et EUR-MED.

A l'issue de cette concertation, il a été convenu d'accepter à l'importation et jusqu'à nouvel ordre, les copies sous format électronique, des certificats EUR.1 et EUR-MED :

- revêtus de cachets humides et de signatures manuscrites des autorités compétentes ;
- revêtus de cachets et signatures numériques ; ou
- non revêtus ni de cachets ni de signatures, à condition que les autorités douanières des pays d'exportation offrent la possibilité de s'assurer à distance de leur authenticité.

Il va sans dire que ces assouplissements ne dispensent pas les services concernés des vérifications d'usage ni du recours, le cas échéant, au contrôle a posteriori.

Il importe de préciser que l'administration pourra exiger la présentation des certificats originaux dès le retour à la situation normale. Dans ce cadre, les importateurs devront joindre à leurs déclarations un engagement sur l'honneur de produire à la demande, l'original du certificat EUR.1 ou EUR-MED (ci-joint, modèle).

Par ailleurs, lorsque l'importateur n'est pas en mesure, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à cette pandémie, de produire des certificats selon les modalités rappelées ci-dessus, il pourra les présenter a posteriori, dans le respect des prescriptions de la circulaire n° 4978/233 du 30/12/2005, moyennant une garantie des droits et taxes.

Ces procédures s'appliquent aux certificats émis à compter du 1^{er} mars 2020.

Toute difficulté d'application est à signaler à l'Administration centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de
l'Administration des Douanes et
Impôts Indirects

Entête de la société

Engagement

Je, soussigné (e) (nom)

En ma qualité de représentant légal de (raison sociale de la société) ou son représentant habilité

.....

Ayant son siège social à

sollicite l'autorisation d'enlèvement des marchandises objet de(s) la déclaration(s) d'importation n°(s) ayant été couvertes, dans le cadre des assouplissements prévus par la circulaire n° 6034/233 du 03/04/2020 sous couvert de(s) copies sous format électronique, du(es) certificat(s) n°(s)pour le bénéfice du traitement préférentiel sollicité.

Je m'engage par le présent à :

- Produire en cas de demande de l'administration et dans un délai de quatre mois, l'original du certificat d'origine annexé à la déclaration d'importation susvisée ; et
- acquitter les droits et taxes exigibles dans le cadre du droit commun, en cas de non présentation de l'original du certificat après écoulement du délai de quatre mois.

Fait à le.....

Cachet et signature

03/04/2020

FNCL / ONICL : Premiers compléments d'information concernant l'appel d'offres FNBT du 9 avril 2020

Chers Membres,

Suite à l'avis modificatif publié ce matin par l'ONICL, relatif à la procédure de l'appel d'offres du 9 avril prochain, nous avons demandé des éclaircissements à l'Office, qui a apporté les éléments de réponse suivants :

▪ **Point 3 de l'avis : la voie physique est donc possible ?**

« Oui, mais dans les conditions actuelles et pour limiter la propagation du virus COVID 19 et protéger le citoyen marocain, le Gouvernement a mis en place un ensemble de dispositions, notamment les circulaires du Ministère des Finances qui vous ont déjà été communiquées. Ainsi, je vous suggère d'inviter les opérateurs à saisir cette occasion pour protéger notre pays. »

▪ **Les documents PDF doivent-ils être envoyés le 9 avril à 10h ? (Risque d'encombrement du portail)**

« La date limite est bien le 09 avril 2020 à 10h. Passé ce délai, le système se ferme automatiquement. Donc, il est conseillé de prendre toutes les dispositions bien avant pour éviter le risque que vous avez évoqué. »

▪ **Sinon, à partir de quand les envoyer en PDF ?**

« Depuis l'activation du dépôt électronique jusqu'au 09 avril 2020. »

▪ **Les fichiers doivent être envoyés uniquement via le portail, ou aussi par mail ?**

« Le portail des marchés publics est le seul canal officiel de dépôt électronique des dépôts. C'est lui qui garantit la sécurité et la traçabilité du dépôt des offres. Les autres canaux ne seront pas pris en considération. »

▪ **Les fichiers doivent-ils être nommés d'une façon spécifique, afin de simplifier la tâche à l'ONICL ?**

Par exemple : [Société XY-offre financière.PDF]

« Je reviendrai vers vous à ce sujet »

▪ **Comment faire pour récupérer l'Attestation financière ?**

« Je suis en train d'examiner avec la structure concernée la possibilité d'envoyer une copie scannée aux concurrents en situation financière vis-à-vis ONICL. Laquelle copie doit être déposée obligatoirement avec le dossier tel qu'exigé par le règlement de la consultation.

Je reviendrai vers vous dès que ce point sera éclairci. »



06/04/2020

FNCL / ONICL : Nouveaux compléments d'information concernant l'appel d'offres FNBT du 9 avril 2020

Chers Membres,

Voici quelques conseils concernant le portail des marchés publics :

- S'assurer de disposer d'un ordinateur récent et suffisamment puissant
- Télécharger gratuitement la dernière mise à jour de **Java** (www.java.com)
- Aller sur la [page](#) de l'appel d'offres du 9 avril
- Tester 
- Après validation de la configuration, Remplir le formulaire en ligne
- Télécharger la fiche signalétique, à remplir imprimer signer cacheter, scanner et envoyer par mail à l'adresse indiquée sur le document
- Recevoir par mail les paramètres de connexion
- Se connecter
- Avant de répondre et de soumettre les offres, s'assurer de disposer de l'attestation financière (envoyée par mail par l'ONICL aujourd'hui ou demain)
- Répondre à l'appel d'offres en joignant toutes les pièces jointes au format PDF (D'après l'ONICL les documents doivent tous être envoyés en même temps)
Les nommer de préférence en introduisant le nom de l'entreprise [Société XY-offre financière.PDF]
- Ne pas attendre la dernière minute pour éviter les encombrements du portail le 9 avril.



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



06/04/2020

Royaume du Maroc
Ministère de l'Industrie, du Commerce,
de l'Économie Verte et Numérique



المملكة المغربية
وزارة الصناعة والتجارة
والاقتصاد الأخضر والرقمي

Direction Générale du Commerce
DDRC

Rabat, le 06 avril 2020

AVIS AUX IMPORTATEURS

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique porte à la connaissance des importateurs que, dans le cadre des actions de la Commission Nationale de Coordination pour la Facilitation des Procédures du Commerce Extérieur, la procédure de gestion des Demandes de Franchise Douanière (DFD) est dématérialisée via le Guichet Unique PortNet.

Le nouveau circuit de traitement dématérialisé des DFD, mis en œuvre en étroite collaboration avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects et PORTNET S.A, a pour objectif de contribuer à la réduction des délais et des coûts liés au traitement de cette formalité et à l'accélération des opérations d'enlèvement et de sortie des marchandises.

A ce titre, les importateurs bénéficiant des quotes-parts dans le cadre des contingents tarifaires ou désirant bénéficier des franchises douanières au titre des accords préférentiels concernés par cette procédure, sont invités, à compter du **8 Avril 2020**, à souscrire les DFD via la plateforme PortNet en joignant les copies scannées des factures pro-forma y afférentes.

Toutefois, pour le cas des produits ne pouvant pas faire l'objet de DFD via PortNet, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé, les importateurs doivent continuer à soumettre les formulaires DFD en vigueur dûment renseignés, sous format scanné, par courriel aux adresses suivantes : dabbab@mcinet.gov.ma et yamani@mcinet.gov.ma

A noter que les DFD déjà délivrées avant la date d'entrée en vigueur de cette procédure dématérialisée, demeurent valables jusqu'à expiration de leur validité.



Casablanca, le 7 avril 2020
Secrétariat Général
Ministère de l'Agriculture
Rabat

Réf. 39/HT/2020

Objet : Demande urgente d'intervention / Situation de JORF

Monsieur le Secrétaire Général,

En complément au courrier précédent qui vous a été adressé ce jour, nous souhaitons attirer votre attention sur le cas particulier du port de Jorf.

Nous sommes en effet surpris de constater que l'autorité portuaire de Jorf refuse l'accès aux quais banalisés pour les petits navires, alors que des bateaux de 6.000 tonnes y sont attendus pour alimenter les usines de la région.

Nous ne comprenons absolument pas ce refus de l'ANP d'allouer un quai banalisé dans le contexte actuel.

Aussi nous sollicitons votre intervention et votre arbitrage pour débloquer cette situation, préjudiciable à l'ensemble des parties, et qui va à l'encontre de ce qui a été préconisé à la fois par l'ONICL et par les différentes parties prenantes, en obtenant l'ouverture des quais sans aucune limitation, alors même que le reste du trafic portuaire est en baisse en raison du confinement mondial, et que les infrastructures portuaires sont quasiment inoccupées.

Vous remerciant pour votre précieux soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Hanine TAZI
Directeur



FEDERATION NATIONALE DES
NEGOCIANTS EN CEREALES
ET LEGUMINEUSES
-F.N.C.L.-

Copies :

- Monsieur le Directeur Général de l'ONICL
- Monsieur le Chef du Cabinet du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau

08/04/2020

Note d'information
Compte Rendu Conférence call du 8 avril 2020, ONICL et Fédérations céréalières

Une conférence call a été organisée par l'ONICL ce mercredi 8 avril, avec les représentants des fédérations céréalières (FNCL, FNM, semenciers, AMIPA, CAM Chaouia et Meknès).

Cette réunion téléphonique avait pour objet de discuter des points suivants, dans le contexte de la double crise de la pandémie de Covid-19 et de la sécheresse :

- Importations
- Récolte nationale
- Stocks

Les intervenants ont convenu que l'objectif prioritaire est de sécuriser les approvisionnements céréalières du pays :

1) À travers l'importation

- Engagement de la FNCL d'assurer la continuité des importations.
- Suspension probable des droits de douane, ou durée très limitée de fermeture pour la période de collecte.
Visibilité nécessaire pour les importateurs.
- Question du prix de revient hors limites, et question du coût de financement.

2) À travers la collecte

- Engagements de l'AMIPA, de la FNCL et de la FNM d'assurer un débouché à la récolte nationale.
- L'ONICL prévoira un régime de commercialisation pour la collecte, et veillera à ce que les blés importés ne soient pas présentés en tant que blé local, en mettant en place les mécanismes nécessaires pour éviter les fraudes.

Au vu de la récolte, l'ONICL se concertera avec la profession pour fixer le volume à collecter (à un prix raisonnable)

3) Le stock de blé tendre à la veille de la production devrait idéalement être de 15 à 16 MQx, soit quatre mois de couverture.

La question du Stock de sécurité a été abordée

Consensus avec l'ONICL pour le faire financer par l'État.

Ce projet à court terme définira les paramètres de financement, prix, gestion, utilisation, origine, etc.

Après avoir appelé la FNCL à renforcer les importations sur le mois de mai, le Directeur de l'ONICL a pris note de l'accroissement des coûts de revient à l'importation (effets de parité et cours mondiaux, coûts excessifs de financements auprès des banques marocaines), et du risque de décrochage commercial par rapport au marché national.

Il s'est engagé à sensibiliser le ministre de tutelle à ce sujet pour étudier les solutions envisageables, et nous fera un retour dans les jours qui viennent concernant la visibilité sur les droits de douane.

10/04/2020

FNCL / ANP / Silos portuaires : Cadences d'évacuations et problématiques rencontrées

Chers Adhérents,

Nous avons été informés qu'un certain nombre de nos membres reçoivent des mises en demeure de l'ANP concernant les cadences d'évacuation, alors que nos entreprises mobilisent toutes leurs énergies et leurs ressources pour répondre en force aux besoins du pays.

Afin de préparer une riposte à ces mises en demeure de l'ANP à l'encontre de nos membres, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer :

- Votre cadence moyenne journalière d'enlèvements, tous navires confondus ;
- Les points de dysfonctionnements et les contraintes que vous rencontrez au niveau des différents silos portuaires, notamment en ce qui concerne :
 - Les circuits mis à votre disposition pour les enlèvements de marchandises ;
 - Les difficultés liées aux évacuations par camions, et par wagons (conflits potentiels latents entre l'ONCF et les silos portuaires).

Notre but est de centraliser vos observations pour mettre en lumière la cause des problèmes, dont l'origine, faussement attribuée aux importateurs, se pose très certainement au niveau des capacités de sorties des silos.

Merci pour vos retours et meilleures salutations.

Hanine TAZi

De: Hanine TAZi <hanine.tazi@fncl.ma>
Envoyé: vendredi 17 avril 2020 12:49
Objet: ONICL / ONSSA : Chenille Légionnaire d'Automne _ Application de la procédure le 13 juillet 2020

Chers Membres,

Dans le message ci-après, l'ONSSA nous informe que le [projet de procédure concernant la chenille légionnaire](#) a été communiqué aux autorités phytosanitaires des pays exportateurs, pour commentaires éventuels d'ici le 13/06/2020.

Veillez noter que la procédure devrait être mise en application à partir du **13 juillet 2020**.

Il conviendra dès à présent de prévenir vos fournisseurs pour qu'ils prennent leurs dispositions à l'avance.

La FNCL a pour sa part informé ses correspondants des pays exportateurs.

Meilleures salutations.

De : Dris Barik <barikdris@gmail.com>
Envoyé : vendredi 17 avril 2020 08:48
À : hanine.tazi@fncl.ma
Cc : aziza elyaekoubi <elyaekoubiaziza@gmail.com>
Objet : Fwd: Notification n° G/SPS/N/MAR/66/Spodoptera frugiperda

Bonjour Monsieur Tazi,

Veillez trouver ci-après, pour information, la notification du Maroc concernant les mesures phytosanitaires visant à éviter l'introduction et la propagation de *Spodoptera frugiperda* au Maroc.

Cordialement.

----- Forwarded message -----

De : Dris Barik <barikdris@gmail.com>
Date: ven. 17 avr. 2020 à 09:41
Subject: Notification n° G/SPS/N/MAR/66/Spodoptera frugiperda

Chers collègues,

Honneur vous transmettre ci-après, pour information et à toute fin utile, la notification du Maroc n° G/SPS/N/MAR/66 à l'OMC concernant les mesures phytosanitaires visant à éviter l'introduction et la propagation de *Spodoptera frugiperda* au Maroc.

Cordialement.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Notification summary: G/SPS/N/MAR/66

Notifying Member(s)	Morocco
Symbol, title and description of content	Décision du Directeur Général de l'ONSSA relative aux mesures phytosanitaires vis de <i>Spodoptera frugiperda</i> au Royaume du Maroc. G/SPS/N/MAR/66 Les mesures phy Spodoptera frugiperda au Maroc et pour maintenir son statut indemne vis-à-vis de cet insi
Distribution date	14/04/20
Products	Product name(s): Tout matériel végétal identifié comme hôte de <i>Spodoptera frugiperda</i> y animale ;
Objectives	Plant protection
Keywords (SPS Only)	Territory protection
Regions or countries affected (SPS Only)	All trading partners
Comment deadline	13/06/20
Links	FR
Link(s) to full text	https://members.wto.org/crnattachments/2020/SPS/MAR/20_2542_00_f.pdf
Enquiry Point address(es)	Agdal Rabat, Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, ma.sps.enquiry@onssa.gov.ma , +(21: Agdal Rabat, ma.sps.enquiry@onssa.gov.ma , +(212) 05 3767 6510/11 GSM: 006 73 SPS Enquiry Points

--

Driss BARIK

Chef de la Division de la Protection des Végétaux (DPV) ;
Direction de la Protection du Patrimoine Animal et Végétal (DPPAV) ;
Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) - Rabat.

E-mail:

driss.barik@onssa.gov.ma
barikdris@gmail.com



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



17/04/2020

Casablanca, le 17 avril 2020

**Monsieur Le Directeur Général
Office National Interprofessionnel
Des Céréales et des Légumineuses**

RABAT

Objet : Engagement d'Achats Récolte Nationale
Réf. JM/ONICL/DG-4-2020

Monsieur le Directeur,

Depuis sa création la Fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses tient un rôle prépondérant dans l'approvisionnement de notre pays en céréales et légumineuses.

Nous représentons l'essentiel de la collecte et de la commercialisation de la production nationale pour plus de 80 %, tout en réalisant plus de 90 % des importations de Céréales.

A ce titre et dans le contexte particulier que traverse notre pays, nous vous reconfirmons notre mobilisation et notre ferme engagement dans la collecte et l'achat de la production nationale de Blé Tendre commercialisable au titre de la campagne 2019 / 2020.

La Fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses, a toujours été respectueuse de ses engagements et ne ménagera aucun effort pour permettre le succès et le bon déroulement de ladite campagne.

Nous demeurons par ailleurs, mobilisés pour anticiper et faire face à tous risques de perturbations et ou de ruptures dans l'approvisionnement de notre pays en céréales et légumineuses.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre très haute considération.

**Le Président
Jamal M'HAMDI**

FNCL
Résidence El Hadj B4
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

21/04/2020

Casablanca, le 21 avril 2020

A

**Monsieur Le Ministre de l'Agriculture
De la Pêche Maritime, Du Développement Rural
et des Eaux et Forêts**

RABAT

Objet : Demande d'intervention / Décisions ANP N°30/DG/2020 & N°31/DG/2020

Ref. JM-4/ MANP 20

Monsieur Le Ministre,

La Fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses « FNCL », dénonce et rejette le contenu des décisions de la Directrice Générale de l'ANP, N° 30/DG/2020 & N° 31/DG/2020, dont copies ci-jointes, fixant les règles, mesures et conditions de traitement et d'accostage des navires céréaliers en cette période de crise sur les Ports de Nador, Casablanca, Safi et Agadir.

Dans le contexte actuel d'urgence sanitaire et aux vus des enjeux et défis qui nous attendent afin d'assurer un approvisionnement régulier du pays en céréales; lesdites décisions de Madame la Directrice Générale de l'ANP, ne répondent nullement aux attentes des opérateurs céréaliers pour faire front à la situation actuelle et honorer leurs engagements d'importation.

Ces dites décisions auront pour conséquences :

1. Une baisse de nos cadences d'importation,
2. Le rallongement des délais d'attentes et traitements des navires céréaliers en rade,
3. Des montants importants de surestaries à payer en devises,
4. Le renchérissement du coût des céréales importés (Blé Tendre, Orge, Maïs et Blé Dur),
5. Des retards et ou ruptures dans les mises à disposition et les livraisons des cargaisons de céréales

Eu égard à ce qui précède,

Notre Fédération, sollicite votre intervention, pour l'annulation desdites décisions et leurs remplacements par une décision de circonstance applicable à l'ensemble des ports, y compris celui de Jorf Lasfar, permettant l'accostage et le déchargement, des cargaisons de céréales, sans conditions de :

- Délai minimum de jours d'attente,
- Nombre de navires en rade,
- Limitation du nombre de quais libres et disponibles,
- Perte de tour de rôle de priorité,

Il est entendu que nos membres s'engageront sur des cadences d'évacuations journalières de 2000 MT min / jour / navire.

Tout en restant à votre entière disposition, nous vous assurons de l'entière mobilisation de nos membres pour répondre aux besoins de notre pays en céréales et légumineuses.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Le Président
J. M'HAMDI**

FNCL
Residence El Hadi 24
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38-Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

Copie: M. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture
M. Le Directeur de l'ONICL

23/04/2020

FNCL / Fiche de contrôle des mesures de protection contre le Covid-19 dans les entreprises

Chers Adhérents,

Dans le cadre des mesures prises pour la lutte contre la propagation du Covid-19, veuillez noter que **les sociétés toujours en activité en période de confinement peuvent recevoir à tout moment des visites de contrôle de la part des autorités.**

Il convient de **respecter les consignes de précautions et de sécurité dans les lieux de travail et d'anticiper tout contrôle inopiné.**

Vous trouverez **ci-joint une Fiche de Contrôle de la mise en place des mesures de protection contre l'exposition au Covid-19 dans les unités industrielles**, établie conjointement par le **Ministère** de la Santé, le Ministère du Travail et de l'Insertion, et le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'économie verte et Numérique.



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Le 04.05.2020

Communiqué de Presse

Campagne céréalière : Des mesures appropriées pour assurer la commercialisation de la production nationale des céréales de la récolte 2020

- **Engagement des opérateurs de la chaîne de collecte et de stockage des céréales à acheter la production nationale**
- **Le prix de référence fixé à 280 dh/quintal rendu moulin de blé tendre**
- **Paiement d'une prime forfaitaire de 5 dh/ql pour améliorer l'offre des prix**
- **5 dh/q de prime de magasinage**

Dans le cadre du suivi régulier et rapproché de déroulement de la campagne agricole céréalière, le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, a tenu une réunion par vidéoconférence le lundi 20 avril 2020 avec les présidents des organisations professionnelles de la filière céréalière, regroupant les opérateurs de la chaîne de collecte et de commercialisation des céréales, en l'occurrence la FIAC, la FNCL, la FNM et l'AMIPA.

La discussion a concerné le suivi de l'approvisionnement régulier en céréales et en farines et la commercialisation de la production nationale des céréales dans de bonnes conditions. L'ensemble des fédérations représentant les opérateurs ont exprimé leur engagement ferme pour d'une part, assurer la collecte de la production nationale des céréales auprès des agriculteurs dans de bonnes conditions et d'autre part, garantir en permanence le stock de céréales au niveau actuel, permettant de couvrir au moins une période de 4,5 mois des besoins de consommation nationale.

Par ailleurs, le gouvernement mettra en place un régime de commercialisation incitatif afin de favoriser la collecte de la production nationale à des prix rémunérateurs au profit des producteurs de blé tendre au titre de la campagne agricole 2019-2020. Les mesures concernent en particulier :

- Un prix référentiel cible de **280 dh/quintal** rendu moulin, pour une qualité standard ;
- **Une subvention forfaitaire de 5,00 dh/ql**, pour les quantités de blé tendre de production nationale, acquises durant la période primable allant du **1^{er} juin au 31 juillet 2020** ;
- **Une prime de magasinage de 2,00 dh/ql** par quinzaine, octroyée aux organismes stockeurs pour les quantités de blé tendre national collecté du **1^{er} juin au 31 juillet 2020**. Cette prime sera en vigueur pendant la période de stockage fixée jusqu'au 31 décembre 2020 avec l'option de dégressif à hauteur de 7% à partir de fin de septembre.
- La reconduction du **système d'appels d'offres** pour l'approvisionnement des minoteries industrielles en blé tendre destiné à la fabrication des farines subventionnées. Les premiers appels d'offres de l'année seront réservés exclusivement à la récolte nationale.

Par ailleurs, la suspension des Droits de Douane sera reconduite au-delà du 15 Juin 2020 afin de maintenir le prix de revient d'importation à un niveau accessible et permettre aux importateurs d'exploiter les opportunités du marché Mondial et garantir le renouvellement en permanence du stock pour au moins 4,5 mois des besoins de consommation. Étant entendu que les prévisions mondiales de production de céréales au titre de l'exercice 2020-2021 s'annoncent très prometteuses.

Un accompagnement de proximité des agriculteurs

L'opération bénéficie d'un encadrement rapproché sur le terrain par les services régionaux du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, ceux de l'Office national du conseil agricole (ONCA) et ceux de l'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses (ONICL).

06/05/2020

FNCL / ANP / PortNet / Alliance Mondiale pour la Facilitation des Échanges : Programme d'amélioration de la performance du trafic portuaire au port de Casablanca – Optimisation des trafics de camions au sein de la zone portuaire

Web-conference : Avant-projet ePort / Processus vracs / céréales

Chers Membres,

Dans le cadre des efforts de facilitation et de digitalisation des échanges du commerce extérieur marocain, PortNet et l'Agence Nationale des Ports projettent de déployer un **programme d'amélioration de la performance du trafic portuaire au port de Casablanca**, avec le soutien de l'Alliance Mondiale pour la Facilitation des échanges.

Le projet se focalise notamment sur l'optimisation des trafics de camions au sein de la zone portuaire, avec pour objectifs de réduire les délais de séjour des camions au port, et accélérer les processus d'évacuation des marchandises (conteneurs, vracs et divers).

Le trafic céréalier étant un axe important du projet, une réunion en Visio conférence s'est tenue ce mercredi 6 mai 2020 de 11h00 à 12h30, afin de présenter le diagnostic des processus actuels et élaborer les processus cibles optimaux à déployer.

Le principe général est que tout ce qui peut être anticipé devrait être anticipé avant l'entrée au port, pour fluidifier et ne pas polluer le chemin critique.

Les principales idées présentées sont relatives à l'affectation des camions avant leur entrée au port pour RDV

Ceux-ci pourraient être stockés sur un parking près d'un bureau créé à cet effet au niveau de la Porte 6, en 2021.

Dans l'idéal, selon les experts en charge du projet, il conviendrait d'**harmoniser l'organisation du système via une plateforme commune, par exemple une page web PortNet accessible avec login**, et pourquoi pas y mettre en place une base de données des transporteurs, actualisée en temps réel.

Le principe de cet avant-projet a été accueilli favorablement par l'ensemble des participants, dont la FNCL.

06/05/2020



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



11/05/2020



Office des Changes
DEPART 11/5/2020
DARU/7/2020

Rabat, le ...

Monsieur le Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc

8, Av. My Rachid Espace Porte d'Anfa
-Casablanca-

OBJET : Règlement des importations de produits céréaliers par remise documentaire contre copie numérisée du connaissement maritime.

Réf : lettres de l'Office des Changes n° D 141/2020, DARU 3/2020, DARU4/2020 des 23, 24 et 31 mars 2020 et DARU 6/2020 du 6 avril 2020.

Par lettres citées en référence, l'Office des Changes avait autorisé les importateurs de blé et dérivés à régler leurs importations sur la base du connaissement maritime en format numérique et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 42 de l'Instruction Générale des Opérations de Change-2020.

Vu que les conditions de confinement imposées par de nombreux pays, dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid 19, sont toujours en vigueur, j'ai l'honneur de vous informer que **les dispositions des lettres citées en référence demeurent applicables jusqu'à fin juin 2020.**

Par ailleurs, les sociétés reprises en annexe ci-jointe peuvent également bénéficier de la dérogation accordée par les lettres de l'Office des Changes.

Les banques sont invitées à assurer une large diffusion des dispositions de la présente lettre.

P. Le Directeur de l'Office des Changes
et par Délégation
Chef du Département Autorisations
& Relations Usagers

Signé: Mostafa HAFSI

Casablanca, le 19 mai 2020

A

Monsieur Le Secrétaire Général

**Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
Du Développement Rural et des Eaux et Forêts**

RABAT

Objet : Décisions ANP N°30/DG/2020 & N°31/DG/2020

Réf. JM-5/ MANP 20

Monsieur Le Secrétaire Général,

Nous assistons depuis quelques jours à une campagne de communication tendancieuse et fallacieuse orchestrée par l'ANP, à travers la presse nationale, incombant l'entière responsabilité de la congestion portuaire aux importateurs céréaliers.

Comme vous pouvez le savoir, notre Fédération avait vivement dénoncé le contenu des décisions de la Madame la Directrice Générale de l'ANP, **N° 30/DG/2020 & N° 31/DG/2020**, fixant les règles, mesures et conditions de traitement et d'accostage des navires céréaliers en cette période de crise sur les Ports de Nador, Casablanca, Safi et Agadir.

Nous avons attiré l'attention des différentes parties prenantes sur les conséquences desdites décisions à savoir:

1. Une congestion Portuaire,
2. Un rallongement des délais d'attentes en rade et du traitement des navires céréaliers,
3. Des montants importants de surestaries à payer en devises,
4. Un renchérissement du coût de revient des céréales importés (Blé Tendre, Orge, Maïs et Blé Dur),
5. Des retards et ou ruptures dans les mises à disposition et les livraisons des cargaisons de céréales

A ce titre, notre Fédération a sollicité votre intervention, pour faire annuler desdites décisions et leurs remplacements par une décision de circonstance applicable à l'ensemble des ports, y compris celui de **Jorf Lasfar**, permettant l'accostage et le déchargement, des cargaisons de céréales, sans conditions de :

- Délai minimum de jours d'attente imposé par lesdites décisions
(6 jours pour Casa, et 3 jours pour Nador, Safi, Agadir, Sans limites de temps d'attente pour Jorf)
- Nombre de navires Céréaliers en rade,
(Min 5 navires pour Casablanca, 3 pour les ports de Nador, Safi, Agadir et sans limites pour Jorf)
- Limitation du nombre de quais non occupés, libres et disponibles,
- Perte de tour de rôle de priorité,

L'objectif de l'ANP à travers ses articles de presse, est de légitimer l'application des décisions N°30 & 31/DG/2020.

Eu égard à ce qui précède, nous vous sollicitons une nouvelle fois pour intervenir auprès de qui de droit, afin d'éviter tout abus dans l'application desdites décisions.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'expression de notre très haute considération.

**Le Président
J. M'HAMDI**

Copie : M. Le Directeur de l'ONICL
M. Le Président de la CGEM



FNCL
Résidence El Hadi El
57, Bd. Abdelmoumen
Tél: 05 22 47 64 38 - Fax: 05 22 47 42 07
Casablanca

Résidence El Hadi 54 B4, 57 Boulevard Abdelmoumen - Casablanca Maroc
Tél. + 212 5 22 47 64 38 / 68 - Fax. + 212 5 22 47 42 07
Courriel : federation@fncl.ma

20/05/2020

Courrier FNCL / ONICL : Déclarations quotidiennes des enlèvements du Blé Tendre à partir des ports marocains

Messieurs,

Nous avons été informés par nos membres, qu'il leur a été demandé de transmettre quotidiennement une nouvelle déclaration, relative aux enlèvements du blé tendre à partir des ports marocains.

Nous saluons bien entendu cette disposition, qui contribuera au suivi de l'origine des stocks de blé tendre.

Au niveau pratique, cette déclaration quotidienne représentera néanmoins un travail supplémentaire pour les importateurs, qui n'emploient pas de ressources spécifiquement dédiées aux déclarations à l'ONICL.

C'est pourquoi il paraîtrait souhaitable que ces déclarations puissent se faire directement et dès que possible sur l'interface du portail de l'Office, au lieu de recourir à l'utilisation de fichiers Excel, redondants pour certaines informations déjà saisies sur l'interface web.

En vous remerciant pour votre compréhension bienveillante et pour les dispositions que vous voudrez bien prendre à cet effet, nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

27/05/2020

Envoyé: mercredi 27 mai 2020 13:15
Objet: FNCL : Difficultés avec l'ANP

Chers Membres,

Afin de contrer les difficultés causées par l'ANP, veuillez nous envoyer toutes les **misés en demeure** reçues au cours du mois, ainsi que vos **temps moyens de traitement par navires** : durée de **déchargement**, délais de **séjour** en silo, et surtout cadences moyennes d'**évacuations**.

Nous insistons pour que vous nous avisiez à l'occasion de toutes difficultés de traitement au niveau des prestataires portuaires (silos, quais, wagons, autres).

Nous comptons sur votre collaboration, et vous assurons de tout notre soutien pour que vous puissiez travailler dans les meilleures conditions.



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



01/06/2020

Casablanca, le 1^{er} Juin 2020

CAMPAGNE CERELIERE 2020

Objet : Collecte de la Production Nationale de Céréales

Réf. JM6/ FNCL 20

Chers Membres,

Dans le contexte délicat et inédit que traverse notre pays, vous avez encore une fois fait preuve d'une grande mobilisation, afin de sécuriser l'approvisionnement de notre pays en Céréales de base; et ce malgré toutes les contraintes logistiques et commerciales.

Dans la continuité de cet élan, et en application de notre engagement continu envers l'agriculture de notre pays, nous appelons l'ensemble de nos membres à participer activement à l'effort de collecte du blé tendre local panifiable, en vous assurant que votre fédération se tient à votre pleine disposition pour vous assister et vous apporter les réponses à toutes questions relatives à ce sujet.

Votre Dévoué

Jamal M' HAMDI





F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



04/06/2020

Royaume du Maroc



N° 443 /DRPC/ DDR/2020

Casablanca,

04 JUIN 2020

**Monsieur le Président de la Fédération
Nationale des Négociants en Céréales
et Légumineuses (FNCL)**

OBJET : Traitement des céréales au port de Casablanca

REF : Notre envoi n°421 du 27/05/20.



Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures visant l'optimisation de l'outil portuaire dédié au traitement du trafic des céréales au port de Casablanca, et d'après l'analyse de la situation des évacuations des céréales au port, nous constatons que ces cadences restent loin des objectifs attendus. De même, les stocks au niveau des silos affichent des volumes importants par réceptionnaire avec des délais de stockage élevés.

En effet, certains importateurs réalisent durant cette dernière période des cadences journalières d'évacuation très faibles et qui sont en dessous des seuils convenus. Parallèlement, cette situation pénalise, bien évidemment, d'autres opérateurs qui voient les délais de séjour de leurs navires au port prolongés.

Par ailleurs, et très convaincu du rôle primordial que joue votre Fédération dans ce contexte assez particulier, nous sollicitons de votre part d'inviter vos membres à redoubler d'efforts et à contribuer davantage à la fluidification et l'optimisation recherchées pour ce trafic en faisant recours aux quais banalisés quand les conditions le permettent et en mettant en place tous les moyens nécessaires pour augmenter les cadences d'évacuation des céréales au port.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



**LE DIRECTEUR REGIONAL DU
PORT DE CASABLANCA**

A. HARRAK



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



07/07/2020

FNCL / Douane / Évaluation des marchandises à l'importation : Dématérialisation et déconcentration de l'arbitrage de la valeur via BADR

Chers Adhérents,

Veillez trouver ci-après la circulaire de la douane N° 6069/433 du 7 juillet courant, relative à la dématérialisation des demandes d'arbitrage en matière de valeur à l'importation, via BADR.

Comme à l'accoutumée, les demandes doivent être accompagnées des documents justificatifs : Factures d'achat, DUM d'importation de l'acheteur, DUM d'exportation du vendeur, etc.



Rabat, le 07 Juillet 2020

Circulaire N°6069/433

OBJET : Evaluation des marchandises à l'importation.
Dématérialisation et déconcentration de l'arbitrage de la valeur.

REFER : Circulaire n°5844/511 du 24/09/2018.
Circulaire n°5885/312 du 26/12/2018.

Dans le cadre de la facilitation des procédures douanières à travers notamment le renforcement de la déconcentration et de la digitalisation, il a été décidé de dématérialiser les demandes d'arbitrage en matière de valeur et de confier leur traitement aux services opérationnels compétents.

Dorénavant, les demandes d'arbitrage et les demandes de consignation en matière de valeur devront être déposées sur BADR (onglet documents) en utilisant les types « arbitrage valeur » ou « consignation valeur » selon le cas.

A ce titre, et afin d'assurer la célérité dans l'examen des dossiers d'arbitrage, les demandes doivent être appuyées des documents justificatifs notamment les photos, le contrat d'achat, la déclaration d'exportation et le facturier de vente tout en précisant l'article ou les articles objet de contestation.

Après examen des demandes par les structures régionales concernées selon le cas (l'Ordonnancement ou le Bureau chargé du contrôle de la valeur ou bien le Service Régional de la Gestion de la Relation Client et d'Aide à la Décision) dans des délais raisonnables, les suites réservées seront communiquées via BADR, garantissant ainsi transparence et traçabilité.

Toute difficulté d'application sera signalée au service central sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de

16/07/2020

FNCL / CGEM / Covid-19 : Appel à une vigilance accrue

Chers Membres,

Nous vous relayons le message du président de la CGEM, exhortant les entreprises à redoubler de vigilance face aux dangers de la pandémie de Covid-19.

Suite à des informations de dernière minute provenant du ministère de l'Intérieur, nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que dans le cas où le personnel d'une entreprise est contaminé, non seulement celle-ci sera fermée et mise en quarantaine, mais le traitement et les mesures de quarantaine seront aussi à la charge de l'employeur.

Il convient donc de veiller au respect des normes de distanciation par le personnel, au sein de l'entreprise comme au dehors, et d'assurer un contrôle rigoureux à l'entrée du lieu de travail.

L'adhésion à la campagne de dépistage massif est obligatoire et urgente ; [voici le lien vers le portail d'inscription au dépistage.](#)

20/07/2020

FNCL / ONICL : Reportings des entreprises

Monsieur le Chef de la Division de la Commercialisation,

Nous avons appris que vos services ont adressé des courriers aux importateurs de céréales, leur demandant de fournir un état actualisé de leurs programmes d'importations pour les mois à venir.

Nous nous permettons de rappeler que les informations à fournir à l'ONICL par les entreprises sont prévues par la réglementation, et n'incluent pas ce type de données.

Les entreprises ne sont donc pas tenues d'ajouter ces prévisions à leurs divers reportings auprès de l'Office.

Ce serait plutôt dans le cadre du partenariat Public – Privé, et en particulier des chantiers qui font l'objet des projets de collaboration entre l'ONICL et la FNCL – qui représente en toute légitimité le secteur du négoce céréalier, que ce type de prévisions devrait directement être traité.

Comptant sur votre aimable compréhension, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Hanine TAZI



F.N.C.L.

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والبقطنى
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



23/07/2020

FNCL / SOSIPO : Nouveaux tarifs des prestations rendues par le terminal céréalier du port de Casablanca

Chers membres,

Veillez trouver ci-joint la note circulaire de la **SOSIPO** du 23 juillet 2020, relative aux **nouveaux tarifs** des prestations rendues par le terminal céréalier du port de **Casablanca**, applicables pour les affaires créées à **partir du 1^{er} août 2020**.

Les dispositions tarifaires annoncées par la circulaire SOSIPO du 16 janvier 2020 sont toujours en vigueur (en pièce-jointe) :

./ **Toutes les évacuations** des marchandises appartenant au navire en cours de traitement à quai et dûment opérées, à partir des silos par camions ou wagons, **seront facturées au tarif du direct** (y compris les quantités ensilées et desensilées) **tant que les opérations de déchargement du navire en question ne sont pas encore achevées.**

ROYAUME DU MAROC
SOCIÉTÉ DES SILOS PORTUAIRES

Société Anonyme à Directoire
et à Conseil de Surveillance
Au capital de 1.000.000,00 de dirhams



SOSIPO s.a

المملكة المغربية
شركة المخازن المينائية

شركة مجهولة الإسم ذات مجلس إدارة و مجلس مراقبة
رأسمالها 1.000.000,00 درهم

S/SO/2543/2020-23/07/2020

NOTE CIRCULAIRE

Objet : Tarifs des prestations rendues par les Silos à Céréales du Port de Casablanca

Conformément au Cahier des Charges de la Convention de Concession du terminal céréalier du port de Casablanca et à la décision N°7 du Conseil de Surveillance de la SOSIPO tenu le 25 juin 2020, les tarifs des prestations rendues par le terminal céréalier du port de Casablanca seront alignés aux tarifs autorisés par l'Agence Nationale des Ports et ce, comme suit :

	Tarifs DH (HT)/Tonne
Direct	45
Transit	62
<i>Ensilage</i>	44
<i>Désensilage</i>	18

Ces tarifs sont applicables pour toutes les affaires **créées** à partir du **premier août 2020**. Les autres tarifs restent sans changement.

Société des Silos Portuaires
SOSIPO
Le Directeur Général Unique
Signé : Najib FALAH

12/08/2020

ONICL / ONSSA : Chenille Légionnaire d'Automne

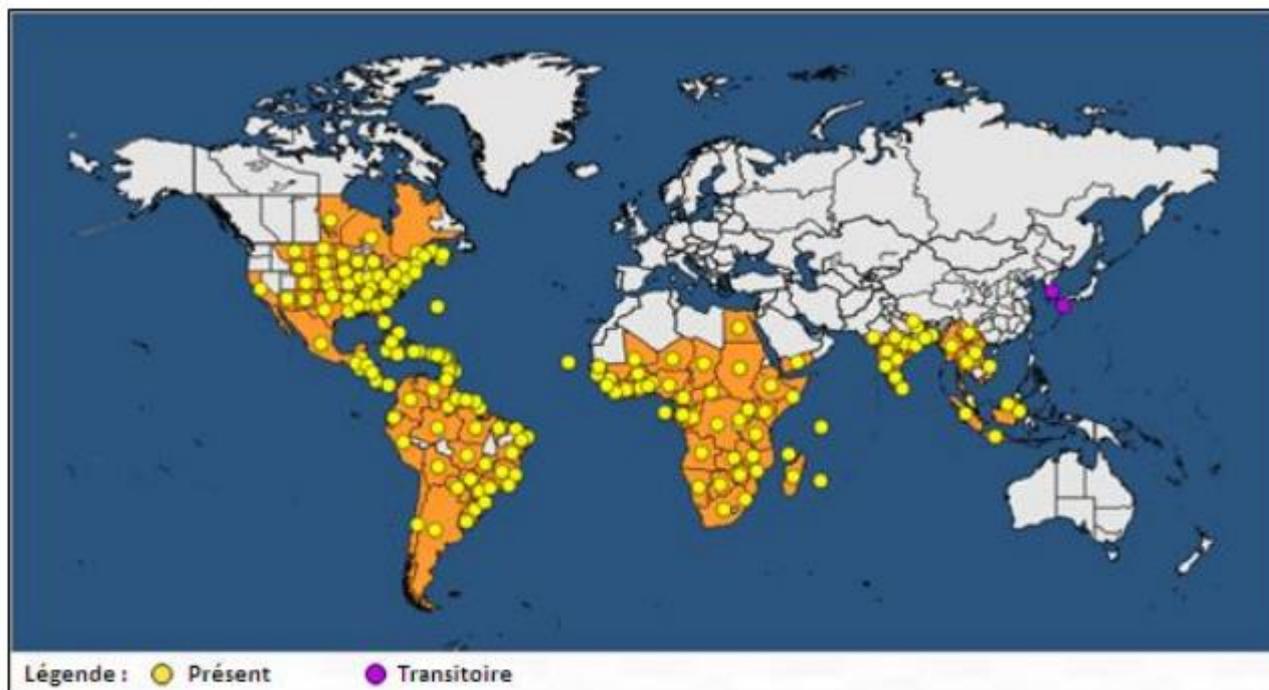
Chers Adhérents,

En attendant qu'une date d'entrée en vigueur de la procédure relative à la Chenille Légionnaire d'Automne soit annoncée, il est recommandé que les marchandises en provenance des régions touchées par la chenille subissent une **fumigation** avant expédition.

Les marchandises en provenance de l'UE ne sont pas concernées.

Voici pour rappel les zones infectées :

([Source ONSSA](#))



Distribution mondiale de *Spodoptera frugiperda* (EPPO Global Database)

07/09/2020

Courrier à l'ONICL : Difficultés de gestion de la Demande Initiale d'Importation

Monsieur le Directeur Général,

Nous souhaitons vous exposer une situation à laquelle sont parfois confrontées nos entreprises, au moment du dépôt de leurs dossiers de caution auprès de l'ONICL.

En effet, un original signé et cacheté de la Demande initiale d'importation devant être joint au dossier de caution, les importateurs peuvent éprouver des difficultés physiques pour y introduire les

références de ladite caution, quand le dossier doit être présenté le jour-même, afin d'éviter toute latence inutile au niveau de l'exécution portuaire.

Ces difficultés peuvent être liées à diverses raisons telles que la délivrance tardive de la caution par les banques, surtout le vendredi, l'éloignement de l'entreprise, etc.

Afin de faciliter les échanges documentaires entre les importateurs et l'Office, notamment en ce qui concerne la gestion de la Demande initiale d'importation, nous vous saurions gré de bien vouloir trouver une solution qui permette aux deux parties de travailler sereinement.

Vous remerciant pour votre support habituel, nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Hanine TAZI

15/09/2020

FNCL / ONICL : Solution adoptée par l'ONICL suite aux difficultés de gestion de la Demande Initiale d'Importation

Chers Adhérents,

Dans le cadre du partenariat avec l'ONICL, nous avons le plaisir de vous annoncer que la FNCL a obtenu la mise en place d'une facilité en faveur des entreprises importatrices de céréales et produits dérivés :

Les importateurs disposent désormais de l'option de saisir le numéro de la caution directement sur le portail de l'ONICL, avant de présenter le dossier de demande initiale d'importation à l'Office. Il sera donc possible de signer et cacheter la demande initiale avant de connaître le numéro de caution, puis d'introduire celui-ci dans le système informatique de l'ONICL.

Cette facilitation se traduira par un gain de temps au niveau de l'exécution portuaire, puisqu'elle évitera de multiples allées et venues entre l'entreprise, la banque et l'Office.

17/09/2020

FNCL/ ANP – Direction Régionale de Casablanca : Remerciements suite à notre rencontre

Monsieur le Directeur Régional,
Monsieur le Commandant du port,

Nous tenons à vous remercier très sincèrement d'avoir pris l'initiative d'organiser une réunion de concertation hier matin entre l'ANP, la FNCL, et les opérateurs portuaires (MASS Céréales, SOSIPO, MARSAMAROC).

Cette rencontre est venue à point nommé entre la période de forte activité du 2^{ème} trimestre, et celle qui va commencer.

Elle a été positive à plus d'un titre puisqu'elle a permis aux différents partenaires d'échanger leurs points de vue sur plusieurs sujets, en vue de contribuer à l'amélioration continue du fonctionnement du port céréalier.

La FNCL a évoqué les problèmes auxquels sont exposés les importateurs céréaliers, et ses attentes vis-à-vis de l'ANP et des opérateurs portuaires.

Elle a notamment souligné que les règles qui régissent le port, sont contraignantes pour les importateurs, et devraient aussi l'être pour les opérateurs portuaires.

Il serait en effet souhaitable que les opérateurs portuaires soient mis face à leurs responsabilités en cas de défaillances.

La Fédération a évoqué à ce sujet

- La récurrence des pannes et des problèmes de maintenance,
- Les cas d'indisponibilité des équipes,
- Les manquants, qui peuvent atteindre 300 à 400 tonnes par navires,
- L'attribution des circuits aux camions et wagons,
- Les capacités d'évacuation de la SOSIPO, parfois en deçà des tonnages auxquels sont assujettis les importateurs.

Nous appelons de nos vœux à une révision du PV de 2011, qui devrait être actualisé au regard de l'évolution des pratiques depuis dix ans, et avons noté avec satisfaction votre ouverture pour une réflexion approfondie à ce sujet.

Nous souhaitons en particulier des changements concernant les règles d'accostage, les temps d'attente, la possibilité de switcher les bateaux, et le libre choix des quais (dont SOMAPORT)

Il a été convenu entre l'ensemble des intervenants de participer à des visio-ateliers thématiques pour traiter un par un les points d'amélioration relevés.

Nous nous tenons donc à votre disposition pour que cette première réunion soit le départ d'une réflexion collective organisée dans un cadre collaboratif et constructif.

Avec nos vifs remerciements pour votre précieux support, nous vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Hanine TAZI

18/09/2020

Constitution des Comités FIAC/ONICL : Désignation des représentants pour la FNCL

Participants	
Comité Stratégique	
Modèle de gouvernance de la filière céréalière Réforme du secteur et cadre réglementaire Stratégie d'approvisionnement Stock de sécurité Veille et système d'information Convention FIAC-ONICL (Évaluation)	Jamal M'HAMDI Kacem RAJI Charaf DAFER Youssef MIKOU Hanine TAZI
Comités Techniques	
Mise à niveau des Organismes Stockeurs Commercialisation de la Récolte nationale	Karim BEN RABIA Hanine TAZI (À compléter)
CPS blé tendre/orge	Mouad DRISSI Ibtissam SELMANI Salima GUERSSEL Hanine TAZI
Logistique céréalière	Kenza TAZI Mouad DRISSI Ibtissam SELMANI Salima GUERSSEL Ahmed ECH CHADLI / Youssef MIKOU Hanine TAZI

22/09/2020

Notes prises à l'issue de la visio-réunion du Comité FIAC ONICL

Ordre du jour

Proposé par l'ONICL :

- **Règlement interne** (objectifs du comité, fréquence des réunions, critères minima, etc.)
- **Révision des CPS blé et orge**

Ajouté par la profession :

- **Organismes stockeurs**

Étaient présents :

- L'équipe de l'ONICL, présidée par M. CHARI
- Jamal M'HAMDI, Mouad DRISSI, Karim BEN RABIA, Salima GUERSSEL, Ibtissam SELMANI, Hanine TAZI

Sujets	Observations de la Profession	ONICL
- Règlement interne (Projet RI en pièce jointe)	OK sur l'esprit du règlement, la FIAC fera un retour après consultation des membres	S'accorder sur les objectifs du comité, la fréquence des réunions, etc.
- Organismes stockeurs (Projet Convention de stockage et Critères minima en pièces jointes)	OS et silos portuaires : autorisation sanitaire ONSSA à exiger tout de suite, élément structurant pour la filière. . Éviter la fraude . Année de grâce uniquement pour ceux qui n'ont pas les moyens de se mettre à niveau immédiatement . L'ONICL connaît déjà les OS, et pourrait nous présenter la cartographie nationale actuelle des opérateurs	
	Identification des Organismes Stockeurs , les dénombrer, les classer (volume, respect des normes, profil financier, activité stratégique ou opportuniste), les identifier par rapport au Contrat Programme (soutien et échéancier de mise à niveau)	. Visiter les OS en commission FIAC ONICL . Mettre à jour la fiche de diagnostic de chaque dépôt . Actions de sensibilisation et plans d'actions



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطاني
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



	<p>L'échéancier de mise en conformité va être en retard par rapport à l'évolution du secteur et aux autres chantiers FIAC MAPMA : le cadrage du stock de sécurité est prévu pour 2021, avec identification du profil des intervenants.</p> <ul style="list-style-type: none">. On assiste à des regroupements et intégrations, des agriculteurs se regroupent en OS, etc.. L'échéancier ne devrait pas dépasser trois ans. L'échéancier doit être modulable suivant le profil des OS et leur degré de mise à niveau, inutile d'attendre que tous soient conformes pour passer à l'étape suivante	<p>. OK pour se mettre d'accord sur les critères et l'échéancier</p>
	<p>Déclaration d'existence : les représentants de la FNCL devraient faire partie du comité d'attribution des agréments</p>	
<p>- Révision CPS blé et orge</p> <p>Blé :</p>	<p>La Commission doit pouvoir demander à l'opérateur de justifier les éléments constitutifs de la prime offerte (revoir contenu du dossier technique)</p> <p>Discrimination positive pour les opérateurs qui interviennent sur la collecte nationale</p> <p>Les minotiers auront leur avis à donner concernant la relecture des critères de qualité des blés</p> <p>Question à revoir des Prix de référence dans le cadre de la circulaire de commercialisation de la production nationale</p>	



F.N.C.L

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب والقطن
Fédération Nationale des Négociants
en Céréales et Légumineuses



Orge :	<p>Problème de retards des enlèvements et des paiements par certains moulins</p>	<p>Une nouvelle circulaire prévoit qu'en cas de réclamation des OS, une réaffectation sera attribuée à d'autres moulins. Mais l'application de la circulaire a été suspendue, suite aux mesures prises pour les passations de marchés dans le contexte de crise du Covid</p>
	<p>Il serait préférable de n'avoir qu'un seul interlocuteur dans le cadre des appels d'offres d'orge (soit l'ONICL soit la DPA). . Conditions de passations de marché . Statistiques différentes entre le MAPMA et l'ONICL</p>	<p>Pris note, mais difficile cette année (décision politique)</p>
	<p>Puiser dans les stocks disponibles pour éviter les ventes à perte Le système du moins disant est une vision à court-terme qui fragilise le secteur</p> <p>Reformuler le CPS pour éviter les fraudes au poids des sacs</p> <p>Installations des DPA pas aux normes, préférence pour dépôts des opérateurs, ou livraisons directes aux centres</p>	<p>Question à étudier (Le problème se pose aussi pour le blé tendre)</p> <p>Demande que la FIAC fasse une présentation concrète de cette proposition (à quel taux, avantages et inconvénients)</p>

Conclusion de M. CHARI :

- La profession communiquera son avis par rapport au règlement interne proposé
- La profession préparera une présentation argumentée concernant l'accès aux appels d'offres pour les orges disponibles
- Un PV préparé par l'ONICL sera soumis à la commission lors de la prochaine réunion dans un mois.